

**Seizième session**

New York, 4-14 décembre 2017

## Rapport sur l'exécution des programmes et sur les activités de la Cour pénale internationale pour l'année 2016\*

*Table de matière*

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	3
II. Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes .....	3
A. Grand programme I – Branche judiciaire .....	3
B. Grand programme II – Bureau du Procureur .....	10
C. Grand programme III – Greffe.....	15
D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États parties .....	33
E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	35
F. Grand programme VII-1 – Bureau du directeur de projet (locaux permanents) .....	36
G. Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant.....	36
H. Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne.....	36
III. Questions intéressant l'ensemble des programmes .....	36
IV. Exécution du budget de l'exercice 2016 .....	39
A. Aperçu de l'exécution du budget de la cour .....	39
B. Exécution du budget-programme.....	39
Annexe I : Grand programme I – Branche judiciaire .....	56
Annexe II : Grand programme II – Bureau du Procureur .....	59
Annexe III : Bureau du Procureur : Synthèse du nombre de missions, de documents et de pages versés aux dossiers en 2016 .....	70
Annexe IV : Grand programme III – Greffe.....	72
Annexe V : Greffe : Synthèse du nombre d'accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la cour.....	85
Annexe VI : Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États parties .....	86

\* Précédemment publié sous la cote CBF/28/21.

Annexe VII : Grand programme VII-1 – Bureau du directeur de projet (locaux permanents) .....	88
Annexe VIII : Grand programme VI – Secrétariat du Fonds d’affectation spéciale au profit des victimes.....	88
Annexe IX : Grand programme VII-6 – Bureau de l’audit interne.....	90
Annexe X : Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant.....	90
Annexe XI : Achats .....	91
Annexe XII : Liquidités.....	93
Annexe XIII : Etat du fonds de roulement et du fonds en cas d’imprévu au 31 décembre 2016.....	95
Annexe XIV : Réalisation des hypothèses 2005-2016 du Bureau du Procureur .....	96
Annexe XV : Engagements non acquittés.....	101
Annexe XVI : Décisions judiciaires ayant des incidences financières significatives en 2016 .....	102
Annexe XVII : Exécution du budget en 2016 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (en milliers d’euros) .....	104

## I. Introduction

1. Le présent rapport expose les principales activités réalisées par la Cour pénale internationale (ci-après « la Cour ») au cours de l'année 2016 et offre une vue d'ensemble de l'exécution du budget pour le même exercice. Les annexes I à XVII offrent un examen détaillé, notamment de l'exécution des programmes, de la réalisation des hypothèses budgétaires, une synthèse relative aux accusés, aux victimes et aux témoins gérés par le Greffe, aux missions, ainsi qu'une synthèse des documents et pages déposés par le Bureau du Procureur.

2. Comme l'indiquent les descriptions détaillées des activités figurant dans la première section du rapport, la Cour a entrepris non seulement toutes les activités qu'elle avait prévues pour 2016, mais aussi diverses activités non prévues, pour lesquelles elle avait initialement fait appel au Fonds en cas d'imprévus, mais qui ont été finalement en partie absorbées par le budget ordinaire, conséquence d'une maîtrise budgétaire stricte et d'une réévaluation constante des priorités, comme il est expliqué à la section IV du présent Rapport.

## II. Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes

### A. Grand programme I – Branche judiciaire

#### 1. La Présidence

3. En 2016, la Présidence a continué de mener ses activités dans ses trois principaux domaines de responsabilité : tâches juridiques et judiciaires, relations extérieures et administration.

4. L'Unité chargée des questions juridiques et de l'exécution des décisions de la Présidence a poursuivi ses diverses activités en matière juridique et judiciaire, multipliant ses activités d'appui aux fonctions administratives de la Présidence dans le cadre des consultations du Groupe de travail de La Haye, Groupe d'étude sur la gouvernance, Catégorie I, « Accélération de la procédure judiciaire », et du Groupe de travail sur les enseignements tirés de l'expérience. Des améliorations continues ont été enregistrées dans ce domaine, notamment sur le plan des échanges avec l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée ») sur les amendements au Règlement de procédure et de preuve (ci-après « le Règlement »). Ces échanges ont abouti à l'adoption, à la quinzième session de l'Assemblée, de deux des quatre amendements au Règlement proposés par la Cour qui faisaient l'objet de débats par l'Assemblée depuis 2014. L'Unité a également appuyé la rédaction, par la plénière des juges, d'un amendement urgent au Règlement. Enfin, l'Unité a commencé à offrir un appui administratif et juridique au Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques, composé de juges des trois divisions de la Branche judiciaire et de représentants du Bureau du Procureur, de la liste des Conseils et du Greffe, conformément à la règle 4 6) du Règlement de la Cour. Au total, l'Unité a participé à une douzaine de réunions formelles et informelles avec le Groupe d'étude sur la gouvernance sur la Catégorie I et avec le Groupe d'étude sur les amendements. Par ailleurs, l'Unité a poursuivi son travail de préparation des décisions de la Présidence relatives aux requêtes, la plupart étant confidentielles. L'Unité a aussi participé à la constitution des Chambres et assuré l'appui aux réunions et aux plénières des juges. Dans le domaine de la coopération internationale, l'Unité a négocié avec succès la conclusion de deux accords entre l'ensemble de la Cour et des organisations internationales. En outre, l'Unité a négocié avec succès la conclusion d'un accord sur l'exécution des décisions. Dans un contexte d'augmentation du nombre de condamnations et de prononcés de peine délivrés par la Cour, l'Unité a poursuivi ses activités à la phase d'exécution des peines des procédures de la Cour.

5. S'agissant des relations extérieures, la Présidence a travaillé avec les États, l'Assemblée et ses organes subsidiaires, des organisations intergouvernementales et régionales et la société civile afin d'intensifier la coopération avec la Cour, de mieux la

faire connaître et de renforcer le soutien qu'elle reçoit. En tant que visage public de la Cour, la Présidente (ou l'une des vice-présidentes agissant en son nom) a tenu des réunions officielles avec de nombreux hauts représentants des États, de l'Assemblée, d'organisations internationales et régionales, de la société civile et d'associations professionnelles, au Siège de la Cour pour recevoir les délégations en visite ou dans le cadre de missions officielles. La Présidence a dirigé la coordination inter-organes des questions relatives aux relations externes de l'ensemble de la Cour, telles que l'adoption d'objectifs et de stratégies généraux, la planification de séminaires sur la coopération et d'autres événements touchant l'ensemble de la Cour et visant à resserrer la coopération avec les intervenants externes ; la préparation de déclarations et de rapports officiels, la coopération et la communication stratégiques avec d'autres parties du système du Statut de Rome et la représentation dans différents forums. La Présidence a contribué autant que possible aux efforts visant à promouvoir l'universalité du Statut de Rome en collaboration avec les coordonnateurs du Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du statut de Rome, le Président de l'Assemblée, des organisations non gouvernementales et des organes régionaux.

6. S'agissant de l'administration, la Présidence a poursuivi, avec les autres organes de la Cour, ses efforts de rationalisation de la gouvernance et de la structure de contrôle de la Cour. Ces efforts ont consisté à améliorer encore davantage le processus de planification stratégique de la Cour, établir et faire rapport sur d'éventuels indicateurs de résultats, intégrer encore davantage les politiques inter-organes nécessaires dans le cadre juridique et de gouvernance de la Cour, et examiner les projets de textes administratifs inter-organes. Pour ce qui concerne la supervision stratégique du Greffe et la coordination des questions inter-organes, l'équipe administrative a continué de travailler avec le Greffe sur des domaines communs, comme le suivi de la restructuration du Greffe. L'équipe administrative a également engagé avec le Groupe d'étude sur la gouvernance un certain nombre de chantiers administratifs et de gestion afférents aux opérations de la Cour avec les autres organes, notamment la Catégorie II concernant le processus budgétaire de la Cour. La Présidence a représenté la Cour lors de nombreux événements de facilitation au sein du Groupe de travail de La Haye. Elle a présenté le Plan stratégique actualisé de la Cour aux États et à des intervenants externes, et informé les États de futures initiatives visant la création de plans stratégiques spécifiques au Bureau du Procureur et au Greffe, qui s'ajouteront au plan global pour l'ensemble de la Cour. La Présidence a également collaboré avec le Groupe de travail de La Haye sur les indicateurs de la performance. De concert avec les autres organes, elle a fait rapport sur les initiatives liées à la configuration de base de la Cour et les synergies. Comme les années précédentes, l'équipe administrative a été étroitement associée aux questions inter-organes, telles que la préparation du budget-programme de la Cour et de nombreux rapports et documents, les discussions sur les autres questions budgétaires au sein du groupe de travail sur le budget, la coopération avec le Comité du budget et des finances (ci-après « le Comité ») et le facilitateur pour le budget au sein de l'Assemblée, les débats et l'animation sur les questions stratégiques au sein de divers groupes de travail inter-organes, et la coordination et l'animation des réunions mensuelles du Conseil de coordination.

## 2. Section préliminaire

7. Les deux Chambres préliminaires de la Section préliminaire sont actuellement saisies de douze situations<sup>1</sup>. Une nouvelle situation (le Gabon) a été assignée par la Présidence à la Chambre préliminaire II le 4 octobre 2016. Bien que six juges soient affectées à la Section préliminaire, deux n'exercent actuellement qu'aux Chambres de première instance (Chambres VII, VIII et IX). Les deux Chambres préliminaires sont dès lors composées de quatre juges affectés à la Section préliminaire et d'un juge affecté à la Section de première instance. Tous les juges de la Section préliminaire sont également affectés aux Chambres de première instance et certains participent aux appels interlocutoires.

<sup>1</sup>Ouganda, République démocratique du Congo, République centrafricaine I, Darfour, Soudan, Kenya, Libye, République de Côte d'Ivoire, Mali, navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge, République centrafricaine II, Géorgie et Gabon.

8. Dans la situation en République démocratique du Congo, le 4 novembre 2016, la Chambre préliminaire I a rendu une décision sur la requête du Procureur concernant l'accès, par Bosco Ntaganda, aux éléments de preuve obtenus en vertu de l'article 70 du Statut.

9. Dans la situation en Ouganda, dans l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen*, le 15 janvier 2016, la Chambre préliminaire II a rendu une décision sur le calendrier des audiences de confirmation des charges contre Dominic Ongwen, qui se sont déroulées du 21 au 27 janvier 2016. Le 2 mars 2016, la Chambre préliminaire II autorisait la communication, par le Bureau du Procureur à la Défense, de 43 documents expurgés, comme convenu avec les Nations Unies. Le 23 mars 2016, la Chambre préliminaire II a rendu une décision ordonnant le maintien en détention de Dominic Ongwen. Le 23 mars 2016, la Chambre préliminaire II a rendu une décision sur la confirmation des charges contre Dominic Ongwen, dans laquelle elle confirmait 70 charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Une opinion individuelle d'un juge de la Chambre préliminaire II sur la décision de confirmation des charges a été déposée le 19 mai 2016. Le 29 avril 2016, la Chambre préliminaire II, à la majorité, a rejeté la requête de la Défense pour autorisation de porter en appel la décision de confirmer les charges, et a ordonné au Greffier de transmettre à la Présidence la décision sur la confirmation des charges et le dossier de la procédure de la Chambre.

10. Dans la situation au Darfour, au Soudan, dans l'affaire *Le Procureur c. Omar Al Bashir*, le 17 mai 2016, la Chambre préliminaire II a rendu deux décisions invitant respectivement les autorités de la République de l'Ouganda et de la République de Djibouti de déposer des soumissions sur leur défaut d'arrêter et de remettre M. Al Bashir à la Cour. Le 11 juillet 2016, la Chambre préliminaire II a rendu deux décisions dans lesquelles il était constaté que la République de Djibouti et la République de l'Ouganda n'avaient pas coopéré avec la Cour en refusant d'arrêter et de remettre M. Al Bashir à la Cour, et a décidé de référer la question à l'Assemblée et au Conseil de sécurité. Le 8 décembre 2016, la Chambre préliminaire II a rendu une décision portant convocation d'une audience le 7 avril 2017 pour débattre de toute question concernant sa décision d'émettre ou non une constatation de non-coopération contre l'Afrique du Sud concernant la demande d'arrêt et de remise de M. Al Bashir à la Cour.

11. Dans la situation en Libye, dans l'affaire *Le Procureur c. Saïf Al-Islam Qadhafi*, le 4 février 2016, la Chambre préliminaire I a rendu une décision faisant droit à la requête de la Défense pour le retrait du conseil. Le 2 juin 2016, à la demande du Procureur, la Chambre préliminaire I a ordonné au Greffier de communiquer avec les autorités libyennes pour déterminer si elles consentiraient à la transmission d'une demande d'arrêt et de remise de M. Qadhafi à la milice de Zintan, où celui-ci semble être détenu et, le cas échéant, si les autorités libyennes, conformément à leur obligation de coopérer pleinement avec la Cour, faciliteraient la transmission aux autorités locales à Zintan d'une telle demande, ou permettraient la remise de telle demande directement par la Cour aux autorités locales. Le 21 novembre 2016, la Chambre préliminaire I a rejeté la requête du Procureur, rappelant que la Cour ne pouvait adresser ses demandes de coopération à des entités non-étatiques sans l'autorisation préalable du gouvernement *de jure*.

12. Dans la situation au Mali, dans l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi*, le 13 janvier 2016, la Chambre préliminaire I a fait droit à la requête de la Défense et reporté l'audience de confirmation des charges du 18 janvier 2016 au 1<sup>er</sup> mars 2016. Le 23 février 2016, la Chambre préliminaire I a rendu une décision concernant le calendrier des audiences de confirmation des charges à l'encontre de M. Al Faqi Al Mahdi, qui se sont déroulées les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2016. Le 24 mars 2016, la Chambre préliminaire I a confirmé la charge portée par le Procureur à l'encontre de M. Al Faqi Al Mahdi. Une opinion individuelle d'un juge de la Chambre préliminaire I concernant la décision de confirmation des charges a été déposée le 9 mai 2016.

13. Dans la situation relative aux navires battant pavillon comorien, grec ou cambodgien, le 26 septembre 2016, la Chambre préliminaire I a fait droit à la requête du Bureau du conseil public pour les victimes pour le retrait de sa représentation de certaines victimes dans le cadre de la procédure, en application de l'article 53 du Statut. Le 24 novembre 2016, la Chambre préliminaire I a fait droit à une requête des Conseils de se

retirer comme conseils pour le Gouvernement de l'Union des Comores et comme représentants juridiques des victimes.

14. Dans la situation en Géorgie, le 27 janvier 2016, la Chambre préliminaire I a rendu une décision concernant la demande d'autorisation du Procureur d'ouvrir une enquête sur des crimes relevant de la compétence de la Cour, qui auraient été commis en Ossétie du Sud, en Géorgie, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 10 octobre 2008.

### 3. Section de première instance

15. Le 21 mars 2016, dans l'affaire *Le Procureur c. Bemba* (preuve principale), en vertu de l'article 74 du Statut de Rome, la Chambre de première instance III a rendu sa décision finale et unanime sur le fond, prononçant Jean-Pierre Bemba Gombo coupable, en tant que chef militaire, de deux charges de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et de trois charges de crimes de guerre (meurtre, viol, et pillage), en ce qui concerne les crimes commis par les forces placées sous son autorité et contrôle effectifs dans la situation en République centrafricaine. Conformément à sa décision du 26 mai 2014, le 21 juin 2016, la Chambre a émis une décision distincte relative à l'article 76 du Statut, condamnant M. Bemba à 18 ans d'emprisonnement pour les crimes commis. Le 22 juillet 2016, la Chambre dans sa nouvelle composition a rendu une ordonnance portant demande de soumissions des parties concernant les réparations. À la fin de 2016, environ 4 300 personnes avaient manifesté leur souhait de recevoir des réparations ; ce chiffre pourrait encore augmenter.

16. Dans l'affaire *Le Procureur c. Ruto et Sang*, le 5 avril 2016, la Chambre de première instance V(A) a délivré sa décision majoritaire sur les demandes d'acquiescement et de non-lieu déposées par la Défense pour William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang respectivement, en vue de clore l'affaire sans préjudice au droit du Procureur d'engager des poursuites à l'avenir. La majorité des juges a conclu que l'Accusation n'avait pas présenté un dossier de preuves suffisamment convaincant pour qu'une Chambre raisonnable puisse condamner l'accusé, mais s'est abstenue d'acquiescer celui-ci en raison des circonstances spéciales entourant l'affaire, rejetant les charges et libérant l'accusé. Les parties n'en ont pas appelé de la décision.

17. Dans l'affaire *Le Procureur c. Kenyatta*, le 19 septembre 2016, à la suite de la décision de la Chambre d'appel du 19 août 2015, la Chambre de première instance V(B) a délivré sa décision sur le renvoi de la requête de l'Accusation pour un constat de non-conformité, en application de l'article 87 7) du Statut de Rome, contre le Gouvernement de la République du Kenya, et conclu que le Kenya avait manqué à son obligation de coopérer avec la Cour. La Chambre a renvoyé sa décision à la Présidence pour transmission à l'Assemblée en vertu de la norme 109 du Règlement.

18. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Gbagbo et Blé Goudé* s'est ouvert le 28 janvier 2016. Tout au long de l'année, la Chambre de première instance I a entendu 29 témoins de l'Accusation et admis deux témoignages précédemment enregistrés en vertu de la norme 68 2) du Règlement. La présentation des éléments de preuve se poursuivra tout au long de l'année 2017.

19. Dans l'affaire *Le Procureur c. Ntaganda*, la Chambre de première instance VI a entendu 54 témoins de l'Accusation en 2016. Le 22 mars 2016, la Chambre d'appel a infirmé la décision de la Chambre de première instance du 9 octobre 2015 concernant sa compétence sur les crimes de guerre de viol et d'esclavage sexuel qui auraient été commis par les membres d'une force armée contre d'autres membres de cette même force. La décision de renvoi de la Chambre a été délivrée le 3 janvier 2017.

20. Dans l'affaire *Le Procureur c. Bemba et consorts* (procédure en vertu de l'article 70), la Chambre de première instance VII a terminé la procédure sur le fond en entendant six témoins pour la Défense. La Chambre a rendu sa décision le 19 octobre 2016, déclarant les cinq accusés, Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido, coupables de diverses atteintes à l'administration de la justice concernant la subornation de témoins de la Défense dans l'affaire *Bemba* (preuve principale). Durant l'audience de prononcé de la peine, la

Chambre a entendu un témoin de l'Accusation. La procédure est maintenant terminée et une décision sur la peine est attendue en 2017.

21. Le procès dans l'affaire *Dominic Ongwen* s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. M. Ongwen est accusé de 70 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il a plaidé non-coupable. La Chambre a admis 40 témoignages précédemment enregistrés en vertu de la norme 68 2) du Règlement, ainsi que 18 déclarations en vertu de la norme 68 3). De plus, la Chambre a admis le témoignage de sept témoins qui ont comparu devant la Chambre préliminaire en vertu de l'article 56 du Statut. Le procès a repris le 16 janvier 2017, avec la présentation des moyens de l'Accusation.

22. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi* s'est ouvert le 22 août 2016, M. Al Mahdi reconnaissant sa culpabilité du crime de guerre d'attaque intentionnelle contre 10 édifices et monuments religieux et historiques à Tombouctou, au Mali, pendant l'été de 2012. La Chambre de première instance VIII a rendu sa décision le 27 septembre 2016, déclarant M. Al Mahdi coupable en tant que coauteur du crime de guerre en question. Dans sa décision, la Chambre condamnait M. Al Mahdi à neuf ans d'emprisonnement. Les parties n'en ont pas appelé des décisions sur la condamnation ou la peine. Le 29 septembre 2016, la Chambre produisait un échéancier pour la phase des réparations, ordonnant notamment que les mémoires finaux des parties à des fins de considération par la Chambre dans son ordonnance de réparations soient déposés le 10 février 2017 au plus tard.

23. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le 9 février 2016, la Chambre de première instance II a ordonné au Fonds au profit des victimes de bonifier le projet de mise en œuvre des réparations collectives qui avait été soumis le 3 novembre 2015. Le 15 juillet 2016, la Chambre a invité les États et organisations intéressés à soumettre leurs observations sur tout projet collectif actuel ou passé au profit des anciens enfants soldats dans l'est de la République démocratique du Congo et de lui présenter des propositions à l'appui de la mise en œuvre d'une gamme de projets de réparations collectives au profit des enfants soldats victimes de M. Thomas Lubanga Dyilo. Les 11 et 13 octobre 2016, la Chambre a tenu une audience publique pour entendre les soumissions des ONG *Women's Initiatives* et *Child Soldiers International*, des représentants juridiques des victimes, du Bureau du conseil public pour les victimes, du Fonds au profit des victimes et de la Défense. Le 21 octobre 2016, la Chambre a approuvé le plan déposé par le Fonds au profit des victimes pour des réparations collectives symboliques des victimes et ordonné sa mise en œuvre. À la fin de 2016, la Chambre avait reçu 54 demandes de réparations dans le cadre de l'affaire *Lubanga*, une centaine d'autres demandes étant toujours en instance devant la Section de la participation des victimes et des réparations. La limite de présentation de demandes de réparations est la fin de mars 2017. La Chambre rendra sa décision sur les programmes de réparations collectives de nature non symbolique en temps voulu.

24. Dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga*, 203 personnes ont présenté une demande de réparations en 2016, portant le total à 345. Les 24 février et 11 avril 2016, la Défense a présenté ses observations générales sur les demandes de réparations expurgées et des observations spécifiques sur chacune des demandes. Le 15 juillet 2016 et le 23 août 2016, la Chambre a ordonné au représentant juridique commun des victimes, à la Défense et au Fonds au profit des victimes de lui fournir des observations précises et pertinentes sur la valeur pécuniaire des torts allégués par les demandeurs.

#### 4. Section des appels

25. En 2016, la Section des appels a été saisie de **huit** appels en dernière instance : **trois** appels émanant de l'affaire *Bemba* (preuve principale), M. Bemba en appelant de la décision de culpabilité, et M. Bemba et le Procureur en appelant de la peine ; et, vers la fin de l'année, **cinq** appels interjetés contre la décision de culpabilité dans l'affaire *Bemba et consorts* (procédure en vertu de l'article 70). La Section des appels a également été saisie de **sept** appels interlocutoires, dont trois étaient en instance à la fin de la période de référence précédente, 2015. La Section des appels a clos **six** appels interlocutoires en 2016

(y compris les trois appels de 2015) et a entamé le traitement de tous les autres appels en dernière instance.

26. En moyenne, les appels interlocutoires clos au cours de la période de référence de 2016 ont duré 107 jours, du dépôt du mémoire d'appel à la prononciation de l'arrêt (88 jours à partir de la clôture des dépôts). Ces moyennes sont inférieures aux moyennes respectives de 129 et 147 jours, calculées pour la période considérée en 2015.

a) *Le Procureur c. Germain Katanga (ICC-01/04-01/07)*

27. Le 9 juin 2016, la Chambre d'appel a rejeté comme irrecevable l'appel de M. Katanga contre une décision relative à l'article 108 du Statut rendue par la Présidence.

b) *Le Procureur c. Bosco Ntaganda (ICC-01/04-02/06)*

28. Le 22 mars 2016, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant l'appel de M. Ntaganda contre la décision du 9 octobre 2015 de la Chambre de première instance VI, intitulée *Decision on the Defence's challenge to the jurisdiction of the Court in respect of Counts 6 and 9*. La Chambre d'appel a infirmé la décision contestée et renvoyé la question à la Chambre de première instance, en application de l'article 19 du Statut.

29. Le 20 mai 2016, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant l'appel de M. Ntaganda contre la décision du 16 octobre 2015 de la Chambre de première instance VI, intitulée *Decision on Defence requests seeking disclosure orders and a declaration of Prosecution obligation to record contacts with witnesses*, confirmant la décision contestée.

30. Le 6 octobre 2016, M. Ntaganda a interjeté appel contre la décision de la Chambre de première instance VI, intitulée *Decision reviewing the restrictions placed on Mr Ntaganda's contacts*. Cet appel est en instance devant la Chambre d'appel.

c) *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Blé Goudé (ICC-02/11-01/15)*

31. Le 1<sup>er</sup> novembre 2016, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant les appels de M. Gbagbo et M. Blé Goudé contre la décision du 9 juin 2016 de la Chambre de première instance I, intitulée *Decision on the Prosecutor's application to introduce prior recorded testimony under Rules 68(2)(b) and 68(3)*, confirmant la décision contestée.

d) *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido (ICC-01/05-01/13)*

32. Le 8 août 2016, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant l'appel de M. Mangenda contre la décision du 26 février 2016 de la Chambre de première instance VII, intitulée *Decision on request for compensation for unlawful detention*, dans laquelle elle rejetait l'appel de M. Mangenda au motif que celui-ci n'avait pas satisfait les exigences minimales de justification d'un ré-examen du bien-fondé de ses arguments. La décision contestée a donc été confirmée.

33. À la suite de la décision de culpabilité des cinq accusés d'infractions en application de l'article 70 du Statut rendue par la Chambre de première instance VII le 19 octobre 2016, chacun des accusés en a appelé de la décision. Bien que les documents à l'appui des appels n'aient pas encore été déposés, la Chambre d'appel a déjà émis certaines décisions procédurales relativement à cette affaire.

e) *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo (ICC-01/05-01/08)*

34. Le 19 septembre 2016, M. Bemba a interjeté appel contre le « Jugement rendu en application de l'article 74 du Statut » de la Chambre de première instance III.

35. Le 21 octobre 2016, le Procureur et M. Bemba ont interjeté appel contre le « Jugement rendu en application de l'article 76 du Statut » de la Chambre de première instance III.



36. Ces trois appels en dernière instance sont en instance devant la Chambre d'appel, qui a émis certaines décisions procédurales relativement à cette affaire.

f) *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang (ICC-01/09-01/11)*

37. Le 5 octobre 2015, M. Ruto et M. Sang ont déposé des mémoires d'appel contre la décision du 19 août 2015 de la Chambre de première instance V(A) relative à la demande de l'Accusation de verser au dossier un témoignage précédemment enregistré. Au cours de la procédure, la Chambre d'appel a été saisie de nombreuses questions procédurales, notamment de multiples requêtes aux fins de présentation d'observations d'*amicus curiae*. La Chambre d'appel a reçu d'autres mémoires des parties concernant la requête de M. Sang, déposée le 17 décembre 2015, pour que la Chambre d'appel étudie une résolution adoptée à la quatorzième session de l'Assemblée des États Parties.

38. Le 12 février 2016, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant les appels, infirmant la décision contestée dans la mesure où un témoignage précédemment enregistré a été admis en vertu de la nouvelle règle 68 du Règlement comme preuve de la véracité de son contenu.

## 5. Bureaux de liaison

39. En 2016, le bureau de liaison de New York a continué de soutenir les activités de la Cour auprès des Nations Unies en facilitant une communication efficace et des interactions quotidiennes entre les organes de la Cour et le Secrétariat, les programmes, les Fonds, les bureaux et les agences spécialisées de l'ONU. Le Bureau a également connu et assuré un suivi de demandes de coopération et de communications de la Cour à l'ONU et ses agences. Il a maintenu un contact continu avec les missions permanentes, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales affiliées à l'ONU, en vue d'accroître le soutien diplomatique et politique à la Cour.

40. Le chef du Bureau de liaison de New York a représenté la Cour et a participé en qualité d'observateur à nombre de réunions au cours des 70<sup>e</sup> et 71<sup>e</sup> sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité et a informé la Cour des développements à prendre en compte. Le Bureau a continué de sensibiliser la communauté des Nations Unies aux travaux de la Cour en communiquant chaque semaine les dernières informations de la Cour, en participant à des réunions informelles, en organisant des séances d'information pour les États à New York et promouvant l'intégration des travaux de la Cour aux activités de l'ONU. Le Bureau a facilité les visites de fonctionnaires de la Cour et assuré un appui fonctionnel et logistique, y compris des actions de suivi. Celles-ci incluaient la présentation du rapport annuel de la Présidente, de quatre séances d'information annuelles du Procureur au Conseil de sécurité, et des réunions entre de hauts représentants de la Cour, de l'ONU et des gouvernements, des États Parties, de groupes régionaux et d'ONG.

41. Le Bureau de liaison de New York a transmis au Conseil de sécurité de l'ONU les communications de la Cour relatives aux manquements à l'obligation de coopération et a travaillé en permanence avec les membres du Conseil afin d'encourager une réaction du Conseil. Le chef du Bureau a maintenu des contacts permanents avec les ONG concernées en vue de cerner les points prioritaires, à la fois pour les Nations Unies et pour la préparation des débats lors de la quinzième session de l'Assemblée des États Parties. Le Bureau a continué à apporter un soutien technique aux réunions mensuelles du Bureau du Procureur et aux réunions régulières avec le Groupe de travail de New York, auxquelles le chef du Bureau représentait la Cour, apportant les dernières informations concernant les travaux de la Cour et répondant aux questions des États Parties.

42. De 2006 à 2016, le Bureau de liaison de New York occupait des locaux loués, au 866, UN Plaza, bureau 476, à New York. En avril 2016, le bureau 476 a été vendu par le propriétaire, obligeant le Bureau à déménager dans de nouveaux locaux dans le même immeuble (bureau 566). En décembre 2016, le bureau 566 a été vendu à CHC Management Group Inc., qui a offert de maintenir le bail avec la Cour. Des négociations entre la Cour et CHC Management Group Inc. ont abouti à la signature d'un nouveau bail pour le bureau 566 au 866, UN Plaza, à New York, courant du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2027. Le

loyer mensuel pour la première année est de 8 081 \$US par mois, montant qui sera majoré de 3 pour cent par année pour les cinq premières années, et qui passera à 8 702,63 \$US par mois pour le quinquennat suivant, avec majoration de 3 pour cent par année<sup>2</sup>.

## **B. Grand programme II – Bureau du Procureur<sup>3</sup>**

### **1. Examens préliminaires**

43. Au cours de la période de référence, le Bureau du Procureur a ouvert deux examens préliminaires. Le 25 avril 2016, à la suite d'un examen de nombre de communications et de rapports documentant des crimes présumés, le Procureur a ouvert un examen préliminaire de la situation au Burundi depuis avril 2015. Le 29 septembre 2016, sur réception d'une communication de la République gabonaise relative à l'article 14 du Statut sur des crimes présumés commis sur son territoire depuis mai 2016, le Procureur a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire de la situation au Gabon.

44. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses examens préliminaires pour les situations en Afghanistan, en Colombie, en Guinée, en Irak/R.-U., au Nigéria, en Palestine, en Ukraine et des navires battant pavillon comorien, grec et cambodgien. Le Rapport sur les activités menées en 2016 en matière d'examen préliminaire<sup>4</sup>, publié le 14 novembre 2016, présente un aperçu détaillé des activités et réalisations du Bureau dans chaque situation faisant l'objet d'un examen préliminaire pendant la période considérée.

45. Au cours de la période examinée, le Bureau a reçu 593 communications relatives à l'article 15 du Statut de Rome, dont 410 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour. Les analyses se sont poursuivies pour 44 de ces communications, 98 étaient liées à une situation qui faisait déjà l'objet d'une analyse et 41 se rapportaient à une enquête ou à des poursuites en cours. Le Bureau a reçu un total de 12 196 communications relatives à l'article 15 depuis juillet 2002.

### **2. Enquêtes et poursuites - Enquêtes et poursuites devant les Chambres préliminaire et de première instance**

#### *(a) Situations en République centrafricaine*

46. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la Chambre de première instance a déclaré l'accusé coupable de deux charges de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et de trois charges de crimes de guerre (meurtre, viol et pillage). Il s'agissait de la première condamnation de la Cour pour responsabilité de commandement. À l'audience de prononcé de la peine, l'Accusation a présenté des preuves d'expert novatrices et très pertinentes démontrant entre autres les effets durables du traumatisme des victimes de violence sexuelle.

47. La procédure dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido* a conclu en mai 2016 sur les plaidoiries finales de toutes les parties et de tous les participants. La décision a été prononcée le 19 octobre 2016. Tous les accusés ont été déclarés coupables d'atteintes à l'administration de la justice, pour un total de 135 charges. Les arguments concernant la peine ont été présentés en décembre 2016.

48. Dans sa deuxième enquête dans la situation en République centrafricaine, le Bureau du Procureur a continué de concentrer ses activités d'enquête sur les allégations de crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis par des groupes armés connus sous le nom de Séléka et d'anti-Balaka. Le Bureau enquête notamment sur des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, dont des meurtres, des viols, des déplacements forcés, des actes de persécution, des pillages et l'enrôlement d'enfants de moins de quinze ans pour qu'ils participent aux hostilités.

<sup>2</sup> L'information détaillée relative au loyer fixe annuel et mensuel se trouve à l'annexe I.

<sup>3</sup> Les informations relatives au nombre de missions, aux documents et aux pages déposées par le Procureur dans ces affaires en 2016 se trouvent à l'annexe III.

<sup>4</sup> Voir : [https://www.icc-cpi.int/iccdocs/otp/161114-otp-rep-PE\\_FRA.pdf](https://www.icc-cpi.int/iccdocs/otp/161114-otp-rep-PE_FRA.pdf).

*(b) Situation en République de Côte d'Ivoire*

49. L'Accusation a commencé la présentation de ses moyens dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* (preuve principale). M. Gbagbo et M. Blé Goudé affrontent quatre charges de crimes contre l'humanité, à savoir meurtre, viol, persécution et autres actes inhumains ou, dans l'alternative, tentative de meurtre, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, entre décembre 2010 et avril 2011.

50. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses enquêtes sur les allégations de crimes contre l'humanité en violation des alinéas a), g), h) et k) de l'article 7 1) du Statut de Rome, crimes qui auraient été commis en Côte d'Ivoire dans le contexte des violences qui ont suivi les élections entre 2010 et 2011 et d'autres crimes présumés commis en Côte d'Ivoire par les deux parties au conflit, sans égard à une quelconque affiliation politique.

*(c) Situation au Darfour, au Soudan*

51. En application de la résolution 1593 adoptée par le Conseil de sécurité en 2005, les 9 juin et 13 décembre 2016, le Procureur a présenté au Conseil ses vingt-troisième et vingt-quatrième rapports sur la situation au Darfour.

52. Le 8 décembre 2016, la Chambre préliminaire II a décidé de tenir une audience publique le 7 avril 2017 pour débattre de toute question concernant sa décision d'émettre ou non une constatation de non-coopération contre l'Afrique du Sud concernant la demande d'arrêt et de remise de M. Al Bashir à la Cour et de renvoyer la question à l'Assemblée ou au Conseil de sécurité en application de l'article 87 7) du Statut.

53. De plus, en 2016, la Chambre préliminaire II a déterminé, en vertu de l'article 87 7) du Statut, que la République de l'Ouganda et la République de Djibouti avaient failli à leur devoir de coopération avec la Cour en refusant délibérément d'arrêter et de remettre M. Al Bashir, empêchant ainsi la Cour d'exercer les fonctions et les pouvoirs que lui confère le Statut.

*(d) Situation en République démocratique du Congo*

54. L'Accusation a poursuivi la présentation de ses éléments de preuve contre Bosco Ntaganda (preuve principale). M. Ntaganda fait face à 13 charges de crimes de guerre et cinq charges de crimes contre l'humanité prétendument commis dans la province de l'Ituri, en République démocratique du Congo, en 2002 et 2003. Bosco Ntaganda est accusé au titre de différents modes de responsabilité : commission directe ou coaction indirecte, le fait d'avoir ordonné ou encouragé toute autre contribution à la commission ou à la tentative de commission de crimes, ou la responsabilité en tant que chef militaire pour les crimes commis par ses subordonnés.

55. Tout au long de 2016, l'Accusation a présenté ses moyens dans la salle d'audience à l'aide de nouvelles technologies comme un logiciel de vidéo à 360 degrés pour la présentation des lieux des crimes ou d'exhumation, et une présentation visuelle « en direct » d'analyse d'images satellitaires. L'Accusation a été efficace et plus rapide que prévu, grâce aux efforts de toutes les parties, y compris les juges. La présentation de la preuve principale devrait être conclue au premier trimestre de 2017 (plutôt qu'à la mi-2017).

*(e) Situation au Kenya*

56. Le 5 avril 2016, la Chambre de première instance V(A) a décidé, à la majorité, de clore l'affaire contre William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang sans préjudice au droit du Procureur d'engager des poursuites à l'avenir. M. Ruto a été accusé d'être pénalement responsable, en tant que coauteur indirect en vertu de l'alinéa 3) a) de l'article 25 du Statut de Rome, des crimes contre l'humanité de meurtre, déportation ou transfert forcé de population et persécution. M. Sang a été accusé, en tant que coauteur indirect, des crimes contre l'humanité de meurtre, déportation ou transfert forcé de population et persécution.

57. Dans l'affaire *Le Procureur c. Uhuru Muigai Kenyatta*, le 19 septembre 2016, la Chambre de première instance V(B), dans sa Deuxième décision, a conclu qu'aux termes des articles 86, 87 7), 93, 96 et 97 du Statut, la République du Kenya i) avait failli à son devoir de consulter la Cour, y compris en négligeant de soulever une objection à la base juridique de la demande de coopération dans un délai raisonnable, et ii) de prendre toutes les mesures raisonnables pour exécuter une demande de coopération de la Cour, notamment en négligeant de fournir une réponse claire, pertinente et en temps opportun ou de prendre de réelles mesures pour contraindre la production de l'information demandée.

(f) *Situation en Libye*

58. Conformément à la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité, les 26 mai et 9 novembre 2016, le Procureur a soumis ses onzième et douzième rapports au Conseil de sécurité sur la situation en Libye.

59. Dans l'affaire *Le Procureur c. Saif Al-Islam Qadhafi*, le 26 avril 2016, le Bureau du Procureur a présenté une requête à la Chambre préliminaire afin qu'il soit enjoint au Greffe de transmettre à M. al-'Ajami al-'Atiri une demande d'arrestation et de remise à la Cour de M. Qadhafi. M. al-'Atiri commande le bataillon Abu-Bakr al-Siddiq de Zintan, en Libye, et est chargé de la garde de M. Qadhafi. Le 28 octobre 2016, le Greffe a rendu compte du progrès de l'ordonnance de la Chambre préliminaire. Le 21 novembre 2016, la Chambre préliminaire rejetait la requête du Procureur.

(g) *Situation au Mali*

60. La charge unique portée dans l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Al-Faqi Al-Mahdi* a été confirmée dans son intégralité. Il s'agit de la première poursuite internationale concernant exclusivement la destruction d'édifices et monuments culturels et religieux. L'accusé a reconnu sa culpabilité et les procédures en vertu de l'article 65 ont commencé le 22 août 2016. Le 27 septembre, l'accusé a été reconnu coupable, en tant que coauteur, du crime de guerre d'attaque intentionnelle contre des édifices et monuments religieux et historiques, dont neuf mausolées et une mosquée à Tombouctou, au Mali, en juin et juillet 2012. La Chambre a condamné M. Al Mahdi à une peine de neuf ans d'emprisonnement.

61. Tout au long du court procès, l'Accusation a présenté son dossier de preuve à l'aide d'une plateforme numérique interactive. L'outil conjugait information géospatiale, images satellitaires historiques, photographies, vidéos en accès libre, et d'autres moyens de documentation spatiale pour organiser, analyser et présenter la preuve documentant la destruction de sites patrimoniaux à Tombouctou, au Mali.

(h) *Situation en Ouganda*

62. L'audience de confirmation des charges a eu lieu le 21 janvier 2016. Le 23 mars 2016, toutes les charges présentées dans l'affaire *Ongwen* ont été confirmées, y compris la nouvelle charge de mariage forcé et, pour la première fois en justice pénale internationale, grossesse forcée. Ces charges sont le résultat de nouvelles enquêtes menées en 2015.

63. Le procès de Dominic Ongwen a commencé par les déclarations d'ouverture le 6 décembre 2016, les premiers témoins devant être entendus en janvier 2017. Comme le démontrent la décision de confirmation des charges, le mémoire préalable au procès et les déclarations liminaires, l'affaire contre M. Ongwen est pleinement conforme à la politique relative aux crimes sexuels et à caractère sexiste et à la politique relative aux enfants du Bureau du Procureur, relevant le profil des crimes sexuels et à caractère sexiste et des crimes contre les enfants et suivant différents modes de responsabilité.

(i) *Situation en Géorgie*

64. Le 27 janvier 2016, la Chambre préliminaire I a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête dans la situation en Géorgie relativement à des crimes relevant de la compétence de la Cour, qui auraient été commis en Ossétie du Sud entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 10 octobre 2008.

65. À la suite de cette autorisation, le Bureau du Procureur a préparé et entamé le processus de collecte de preuves : analyse des documents en sa possession, préparation de plans, établissement de mécanismes de coopération et tenue de plusieurs missions en étroite coordination avec le Greffe ou conjointement, selon le cas.

66. Les activités d'enquête du Bureau du Procureur sont en cours. Plus de 15 demandes d'assistance, y compris des notifications, ont été déposées auprès de divers États et États non parties, et plusieurs missions d'enquête ont été menées.

(j) *Section des appels*

67. L'année 2016 a été occupée et productive pour la Section des appels. En plus de piloter les appels finaux et interlocutoires, elle a épaulé les équipes de procès et les autres divisions au Bureau du Procureur, notamment en rédigeant des soumissions et en fournissant des avis juridiques.

68. Des 10 accusés jugés en première instance, quatre dossiers sont clos (Lubanga, Katanga et Ngudjolo en appel, Al Mahdi n'a pas interjeté d'appel). Les appels des affaires *Bemba* (preuve principale) et des cinq accusés de la République centrafricaine (affaire en vertu de l'article 70) sont en instance.

69. En 2016, la Section des appels a analysé le jugement en première instance de l'affaire *Bemba*, la décision *Ruto et Sang* d'abandon des charges et le jugement en première instance en vertu de l'article 70 dans l'affaire *Bemba et consorts*, pour décider d'interjeter appel ou non.

70. Dans l'affaire *Bemba* (preuve principale), M. Bemba a interjeté appel contre sa condamnation et sa peine, et l'Accusation en a appelé de la peine. Le dépôt des mémoires dans cet appel, y compris les litiges portant sur les éléments de preuve supplémentaire dans le cadre des appels, est presque conclu.

71. Concernant la République centrafricaine (appel en vertu de l'article 70), les cinq condamnés ont déposé des avis d'appel contre la décision de condamnation ; les mémoires d'appel seront déposés en avril 2017. Une fois les cinq mémoires d'appel déposés, l'Accusation soumettra sa réponse. La Chambre de première instance devrait rendre ses décisions sur les peines en 2017, ce qui déclenchera vraisemblablement des litiges en appel.

72. En plus des appels en dernière instance, la Section des appels a également piloté d'importants appels interlocutoires. La Section a déposé 15 soumissions dans le cadre de huit appels interlocutoires et a reçu des décisions pour cinq appels interlocutoires, à savoir : *Ruto et Sang* (règle 68), *Ntaganda* (définition d'une déclaration), *Ntaganda* (contestation, par l'Accusation, de l'admissibilité de l'appel de la Défense relativement au viol et à l'esclavage sexuel d'enfants soldats par les accusés), *Mangenda* (compensation) et *Gbagbo et Blé Goudé* (règle 68). Dans le cadre de cette dernière affaire, l'Accusation a plaidé, avec succès, que la Chambre de première instance avait correctement présenté le témoignage précédemment enregistré de témoins en vertu des alinéas 68 2 b) et 68 3) du Règlement. Parmi les autres litiges, les affaires suivantes sont à noter. En réponse à l'appel de M. Katanga contre la décision de la Présidence d'autoriser de nouvelles poursuites en République démocratique du Congo, la Chambre d'appel a statué que l'appel était inadmissible. Dans la rédaction de soumissions devant la Chambre de première instance selon lesquelles la commission de crimes par un groupe armé contre ses propres membres relevait de la compétence de la Cour, la Chambre de première instance a statué en faveur de l'Accusation. L'Accusation défend actuellement la décision de la Chambre de première instance devant la Chambre d'appel.

73. En 2016, l'Accusation a déposé trois requêtes d'autorisation d'interjeter appel et réagi à 39 requêtes d'autorisation d'interjeter appel présentées par la Défense dans cinq affaires en première instance. L'Accusation a eu gain de cause dans la plupart de ses réponses aux requêtes de la Défense, puisque les 38 requêtes n'ont abouti qu'à quatre décisions d'autoriser les appels (décision *Mangenda* refusant compensation ; décision *Gbagbo et Blé Goudé* autorisant l'introduction de témoignages précédemment enregistrés ; décision *Ntaganda* concernant les restrictions sur les contacts en cours de détention ; et décision *Gbagbo et Blé Goudé* concernant la levée des expurgations). L'Accusation a eu gain de cause dans ses appels interlocutoires dans les affaires *Mangenda* (compensation) et

*Gbagbo et Blé Goudé* (témoignages précédemment enregistrés) et attend la décision dans l'affaire *Ntaganda*. L'appel interlocutoire sur les expurgations dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* est en instance. L'Accusation a également eu gain de cause dans la plupart de ses requêtes d'autorisation d'interjeter appel, puisque sa stratégie de litige s'est traduite par deux appels sur trois requêtes en ce sens. Dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, bien que la requête du Procureur d'en appeler de la décision refusant la préparation du témoin a été rejetée, l'Accusation a néanmoins réussi à obtenir une préparation de témoin limitée pour les témoins vulnérables. Toujours dans la même affaire, l'Accusation a fait clarifier l'ordonnance de la Chambre autorisant l'utilisation de matériel en réexamen. Dans l'affaire *Ongwen*, la Chambre de première instance a rejeté la requête de l'Accusation d'en appeler de la décision de refuser la préparation des témoins.

74. En 2016, la Section des appels a fourni un appui considérable aux équipes de procès et aux autres divisions, notamment sur le plan de la rédaction juridique et des avis juridiques. La Section a rédigé huit soumissions longues ou complexes dans le cadre d'affaires de première instance, préparé 38 mémoires sur diverses questions juridiques pour les équipes de procès et les autres divisions, fourni 40 analyses de jugements et décisions en appel, et assuré des conseils et un appui continus aux équipes de procès sur les questions légales et procédurales de leurs affaires. La Section a également examiné deux projets de requêtes en vertu de l'article 15 et donné son avis. Enfin, en 2017, la Section achèvera la rédaction d'un mémoire important pour la Section de l'analyse des situations. La Section a également travaillé sur sept projets de politiques et propositions de changements au règlement.

75. En 2016, la Section des appels a également compilé un recueil d'affaires exhaustif comprenant toutes les décisions et tous les jugements rendus par les Chambres de la Cour depuis dix ans. Ce recueil est à la disposition de tous les employés du Bureau du Procureur comme outil d'appui à la recherche juridique. La Section, de concert avec d'autres membres du Bureau, a également mis la dernière main à la politique de sélection et de hiérarchisation des affaires du Bureau, au terme de consultations exhaustives avec les ONG, les États et d'autres intervenants. Elle a également apporté une contribution importante à la rédaction du Document de politique générale relatif aux crimes sexuels et à caractère sexiste, travaillé sur les amendements du Règlement du Bureau, donné son avis sur les projets d'amendement du Règlement de la Cour pour les procédures aux étapes préliminaire, de première instance et d'appel, et entamé la rédaction de plusieurs autres politiques.

76. La Section des appels a également participé à la formation d'autres membres du Bureau du Procureur. En mars 2016, la Section a organisé avec succès une formation de deux jours sur la plaidoirie orale, à laquelle ont participé 35 conseils de la Cour et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, sous la tutelle de 15 formateurs internes et externes. La Section a également organisé une formation sur la poursuite de crimes sexuels et à caractère sexiste, et coordonné le programme de conférences de la Division, qui incluait des entretiens sur la persécution, la soumission et l'admission de preuves, la responsabilité des entreprises, l'Accord de Paris sur le changement climatique et la politique de sélection des affaires du Bureau.

### **3. Coopération internationale et aide judiciaire**

77. Dans le cadre de ses activités en matière d'enquête et de poursuites, en 2016, le Bureau du Procureur a signifié un total de 384 demandes d'assistance (y compris des avis de missions d'enquête) à 66 partenaires différents représentant 32 États Parties, sept États non parties et des organisations internationales, régionales et non-gouvernementales, ainsi que des institutions privées, en plus d'assurer un suivi de l'exécution de demandes en instance. La volonté accrue des États de cerner des points focaux et de faciliter les requêtes préalables aux demandes d'assistance s'est traduite par des gains d'efficacité et une légère diminution du nombre absolu de demandes.

78. En 2016, le Bureau du Procureur a continué de développer son robuste réseau de partenaires de coopération judiciaire, de contacts pour les crimes de guerre, d'unités d'enquête financière et d'autres intervenants en matière judiciaire et d'application de la loi à l'échelon national, régional et international. Dans le cadre de l'objectif 9, le Bureau a

encouragé les autorités judiciaires nationales à se prévaloir de ses ressources en vertu de requêtes relatives à l'article 93 10) et a communiqué du matériel pertinent en réponse à 10 demandes en ce sens. De plus, le Bureau a étoffé sa stratégie pour abolir l'impunité en secondant les autorités judiciaires nationales dans leurs enquêtes, dans la mesure du possible.

79. Le Bureau du Procureur continue de rappeler aux États et autres partenaires l'importance des réponses promptes et positives à ses demandes d'assistance en vue de la préparation des enquêtes et des procédures. Le Bureau note également l'effet néfaste sur son efficacité et efficience des réponses tardives ou incomplètes à ses demandes d'assistance. De plus, le Bureau souligne l'importance de cerner des points focaux et des points centraux de contact pour assurer le traitement et le suivi de ses demandes. Enfin, le Bureau souligne que le défaut d'exécution des mandats d'arrêt de la Cour, certains desquels demeurant non exécutés depuis 10 ans, porte atteinte à la légitimité et à la crédibilité de la Cour, et donc de la communauté internationale dans son ensemble.

#### 4. Relations extérieures

80. Tout au long de l'année, le Bureau du Procureur a organisé des activités diplomatiques pertinentes et y a pris part. Il a notamment pris une part active à des réunions et consultations dans le contexte de l'Assemblée, notamment du Groupe de travail de La Haye, du Groupe de travail de New York et du Groupe d'étude sur la gouvernance, afin de fournir de l'information et de diffuser les messages clés du Bureau. Le Bureau a également organisé divers événements de haut niveau et de travail au cours de la quinzième session de l'Assemblée et y a participé, organisé des séances d'information diplomatiques au Siège de la Cour et ailleurs à l'intention des ambassadeurs et représentants d'États Parties à La Haye et à Bruxelles, et participé à des réunions en table ronde avec la société civile, y compris des pays faisant l'objet d'examen préliminaires et de situation.

81. Le Bureau du Procureur a participé à divers forums et événements multilatéraux, dont la conférence de Munich sur la sécurité, le Forum d'Oslo et des événements aux bureaux de l'ONU à New York et à Genève, en vue de créer d'essentiels contacts de travail grâce à des réunions bilatérales, de rehausser les connaissances et de diffuser les messages clés du Bureau grâce à des discours et interventions.

82. Le Bureau du Procureur a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie pour resserrer ses dialogues et interactions avec l'Union africaine et les États Parties d'Afrique, et a participé au cinquième séminaire conjoint Union africaine-Cour pénale internationale, ainsi qu'au séminaire à l'intention des points focaux, au Siège de la Cour. Le Bureau a organisé une réunion avec des acteurs de la société civile pour cerner des occasions de valeur ajoutée dans les activités conjointes. Enfin, le Procureur, ainsi que de hauts fonctionnaires de son Bureau, ont participé à des réunions bilatérales et multilatérales à La Haye, dans la région et ailleurs, pour faire rayonner le Bureau du Procureur, son mandat et ses travaux.

### C. Grand programme III – Greffe

83. Conformément à son mandat, le Greffe a continué d'appuyer les parties et participants aux procédures devant la Cour. L'activité de la Cour aux étapes préliminaire, de première instance, d'appel et de réparations s'est traduite par une augmentation de la charge de travail du Greffe. Ce dernier a notamment continué de fournir un appui et du soutien aux procédures de première instance dans l'affaire *Ntaganda*, et aux procédures des affaires *Gbagbo* et *Ongwen*, toutes deux ouvertes en 2016. Dans l'affaire *Ongwen*, le Greffe a dû dispenser des formations d'envergure afin d'assurer que l'équipe atteigne le niveau linguistique voulu pour l'interprétation du procès en acholi. Le Greffe a continué de faciliter la comparution des accusés aux procédures de détermination de la peine dans l'affaire *Bemba et consorts*, dans laquelle les cinq accusés ont été déclarés coupables d'atteintes à l'administration de la justice. Le Greffe a aussi joué un rôle clé à l'étape des réparations dans les affaires *Lubanga*, *Bemba* et *Al Mahdi*, dont l'activité friande en ressources qu'est la recherche, la sélection et la participation d'experts pour appuyer les Chambres dans le cadre des procédures *Al Mahdi* et *Bemba*.

84. En 2016, après l'achèvement du projet *ReVision* en 2015, le Greffe a été très présent dans la mise en œuvre des décisions émanant de la réorganisation, notamment les décisions liées à la nouvelle structure du Greffe. Ceci dit, la mise en œuvre a été retardée en raison de la réduction de 3,4 millions d'euros dans le niveau global de ressources en personnel proposée par le Greffe en 2016 et adoptée par l'Assemblée en novembre 2015. La réduction s'est soldée par un taux exceptionnellement élevé de vacances au Greffe, atteignant un sommet de 25 pour cent, ce qui a retardé ou empêché la mise en œuvre de tous les changements voulus par la réorganisation. À la fin de 2016, toutefois, les processus de recrutement de nombreux postes étaient achevés, réduisant le taux de vacance à 12 pour cent. Le Greffe devrait retrouver son taux normal de vacance de 10 pour cent au cours de 2017, après quoi il sera possible de poursuivre la mise en œuvre des décisions émanant du processus de réorganisation du Greffe. En août 2016, le Greffe a publié son Rapport complet sur la réorganisation du Greffe de la Cour pénale internationale, disponible sur le site Web de la Cour.

## 1. Administration judiciaire

### (a) *Activité judiciaire*

85. En 2016, 11 380 documents et 1 252 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Ces chiffres comprennent les documents enregistrés et/ou notifiés dans le cadre de l'ensemble des affaires et situations et les documents enregistrés et/ou notifiés conformément au Règlement de la Cour et au Règlement du Greffe (lesquels ne portent pas nécessairement sur une situation ou une affaire donnée).

86. Dans la situation en Ouganda, 4 776 documents et 38 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 16 audiences.

87. Dans la situation en République démocratique du Congo, 2 753 documents et 525 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 122 audiences.

88. Dans la situation en République centrafricaine, 2 003 documents et 147 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 20 audiences.

89. Dans la situation au Darfour, 56 documents ont été enregistrés et notifiés ; il n'y a eu aucune transcription. Aucun appui (de procédure ou technique) a été fourni.

90. Dans la situation au Kenya, 109 documents et 110 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour six audiences.

91. Dans la situation en Libye, 74 documents ont été enregistrés et notifiés.

92. Dans la situation en République de Côte d'Ivoire, 875 documents et 407 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 106 audiences.

93. Dans la situation au Mali, 721 documents et 23 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour six audiences.

94. Dans la situation des navires battant pavillon comorien, grec et cambodgien, six documents ont été enregistrés et notifiés.

95. Dans la situation en République centrafricaine II, aucun document n'a été enregistré ni notifié.

96. Dans la situation en Géorgie, sept documents ont été enregistrés et notifiés.

97. Le niveau d'activité judiciaire tout au long de 2016 a nettement augmenté par rapport à 2015, puisque l'on constate une diminution de 28 pour cent du nombre de documents mais une augmentation de 63 pour cent du nombre de transcriptions enregistrées et notifiées toutes situations et affaires confondues.

98. En 2016, le recours à la liaison audio ou vidéo pour faciliter les dépositions de témoins a continué. Cinq témoins ont été entendus par liaison vidéo. La Section de



l'administration judiciaire a organisé plusieurs missions sur 21 jours ouvrables au total pour satisfaire aux ordonnances des Chambres et prendre les mesures nécessaires pour permettre aux témoins d'être entendus grâce à cette technologie. Il convient de noter la diminution de 80 pour cent du nombre d'audiences par liaison vidéo, ainsi que la diminution de 38 pour cent du nombre de jours ouvrables consacrés aux missions, comparativement à 2015.

99. En marge des activités habituelles liées aux audiences et à l'enregistrement, la Section de l'administration judiciaire participe en continu aux projets ci-après et son personnel a suivi une formation croisée et s'est vu assigner des tâches pour appuyer les activités des sous-unités sœurs :

a) Documents déposés au Greffe : la mise en œuvre du système d'enregistrement et de notification des documents (système de dépôt électronique) s'est déroulée tout au long de 2016 et est maintenant achevée.

b) Tout au long de 2016, les coordonnateurs de transcriptions ont travaillé sur la reclassification des transcriptions, corrigeant et reclassant 674 transcriptions. Cette tâche représente un travail extrêmement difficile qui exige un haut degré de précision en raison des lourdes conséquences que pourraient entraîner d'hypothétiques erreurs.

100. Gestion des éléments de preuve : la Section de l'administration judiciaire reçoit et est chargée de traiter les pièces et/ou les éléments de preuve électroniques qui doivent être importés et enregistrés dans le système de prétoire électronique, et ce, pour toutes les affaires et toutes les situations que connaît la Cour. En 2016, 23 622 documents ou pièces ont été importés, traités et archivés dans le système de prétoire électronique de la Cour.

(b) *Cour électronique*

101. Module Greffe électronique et calendrier de la Cour :

c) Comme mentionné plus haut, l'utilisation de ce module a bondi, le système étant maintenant employé par tous les utilisateurs finaux. Des améliorations y ont été apportées à la demande des utilisateurs ; et

d) Le calendrier de la Cour a encore été amélioré ; de nouvelles améliorations y seront apportées au besoin, à la demande des utilisateurs.

102. Futurs développements du système de Cour électronique : de nouvelles améliorations du système ou, éventuellement, le développement d'une nouvelle solution pour l'ensemble de la Cour intégrant toutes les bases de données judiciaires existantes ainsi que certaines nouvelles fonctionnalités, seront gérées et supportées par la nouvelle Unité de la gestion de l'information judiciaire.

103. La gestion des accès a été repensée et le système de Cour électronique (ECOS) et le système TRIM ont été intégrés. De nouveaux efforts d'intégration de la gestion des accès aux divers systèmes de Cour électronique s'imposent, et seront prioritaires en 2017.

## 2. **Détention**

104. Tout au long de 2016, le quartier pénitentiaire a hébergé six détenus. La Cour avait demandé des crédits pour six cellules en 2016. Toutefois, en octobre, un témoin a été détenu au quartier pénitentiaire pendant 28 jours et la Cour a été obligée de louer des cellules supplémentaires.

105. En 2016, environ 9 500 euros ont été prélevés du Fonds consacré au financement des visites familiales des détenus indigents pour organiser deux visites familiales pour quatre personnes au total.

106. En décembre 2016, les Pays-Bas ont versé 20 000 euros, la Suisse, 10 000 euros et les Philippines, 5 000 euros, au profit du Fonds.

107. Ainsi, à la fin de 2016, le Fonds contenait environ 35 000 euros pour les visites aux détenus indigents.

### 3. Traduction et interprétation

108. L'Unité de traduction anglaise a assuré ses services de traduction à de nombreux clients partout à la Cour, essentiellement du français mais depuis d'autres langues comme l'acholi, le néerlandais, le géorgien, l'allemand et le russe. L'Unité a créé et offert un nouveau service clé, soit la révision des documents de la Cour rédigés en anglais, service pour lequel la demande, déjà existante, a encore augmenté. L'Unité a mis au point un guide du rédacteur en anglais, qu'elle actualisera régulièrement. Dans le cadre d'une formation à l'interne, un atelier de ponctuation anglaise a été dispensé au personnel linguistique de la Section des services d'appui linguistique et de l'Unité des services linguistiques du Bureau du Procureur.

109. En 2016, les ressources internes de l'Unité de traduction française ont été affectées à des projets judiciaires prioritaires (entre autres, les décisions *Bemba, Al-Mahdi et Bemba et consorts*, faisant intervenir des parties francophones), à d'autres textes juridiques urgents (pour notification en temps opportun aux parties ou États), ainsi qu'à des instructions administratives prioritaires (notamment des documents des ressources humaines concernant le recrutement et la mise en œuvre des nouveaux barèmes salariaux).

110. L'Unité de traduction des langues de situation a fourni des services de traduction en 10 langues de situation, à savoir l'arabe, l'acholi, le lingala, le swahili congolais et le kinyarwanda (à l'interne) et le géorgien, le russe, l'ateso, le dyula (à l'externe). Pour la situation au Mali, l'Unité a traduit vers l'arabe la décision dans l'affaire *Le Procureur c. Al Mahdi*, cette version étant déposée en même temps que l'original anglais et la traduction française officielle. En décembre 2016, l'Unité, en étroite coopération avec l'Unité de soutien en traduction et terminologie, l'Interprétation sur le terrain, l'Unité de traduction anglaise et l'Unité des services linguistiques du Bureau du Procureur, a organisé le premier panel d'experts sur les questions linguistiques et la terminologie légale en géorgien. Le panel était saisi des mandats suivants : 1) adopter un système de translittération du géorgien à l'anglais ; 2) produire un glossaire de termes particuliers à la Cour et aux situations en géorgien à l'intention des interprètes de terrain (sur le même modèle que le glossaire des termes de base pour les interprètes de terrain) ; et 3) examiner et évaluer l'utilité de la traduction géorgienne du Statut de Rome.

111. Tout au long de 2016, l'Unité de soutien en traduction et terminologie a appuyé les trois unités de traduction en contrôlant le budget, en participant au recrutement de traducteurs indépendants, et en gérant les activités d'impartition et les flux de travail de traduction depuis la demande initiale jusqu'à la traduction finale. L'Unité a également contrôlé le budget de la Section tout au long de l'année. L'Unité a secondé l'Unité d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations dans la création d'un glossaire unilingue à l'intention des interprètes de terrain, qui a été utilisé par le panel d'experts sur les questions linguistiques et la terminologie légale en géorgien, et participé à la formation des interprètes de terrain en dispensant des séances de terminologie.

(a) *Interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations*

112. L'Unité d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations a assuré l'interprétation de réunions sur le terrain et au Siège dans 14 combinaisons de langues et pour huit situations, pour un total de 509 journées d'interprétation sur le terrain. Ces services ont été assurés, entre autres, pour les réunions et entretiens téléphoniques du conseil pour la Défense ; la familiarisation des témoins ; les lectures de déclarations ; les évaluations psychologiques, de vulnérabilité et de protection ; la traduction de transcriptions audiovisuelles ; les consultations communautaires sur les réparations aux victimes et la cartographie de l'information médicale. Les missions sur le terrain accompagnées d'interprètes incluaient celles des conseils aux victimes, du conseil pour la Défense, de la Section de la participation des victimes et des réparations, du Bureau du conseil public pour les victimes et de la Section de l'appui aux victimes et aux témoins en Côte d'Ivoire, au Mali, en Tanzanie, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Cameroun, en Géorgie et en Europe. Tout au long de l'année, le programme de recrutement et d'accréditation d'interprètes de terrain a été exécuté en créant la liste des interprètes de terrain accrédités pour les langues de situation dans la situation en Géorgie et en étoffant la liste des interprètes de terrain à l'appui des

exigences nouvelles et continues des situations en Côte d'Ivoire, au Mali et en République centrafricaine. Une formation d'interprètes de terrain a été organisée au Siège en vue d'accréditer les interprètes de terrain nouvellement recrutés pour les situations en République centrafricaine et au Mali. Une mission de recrutement d'interprètes de terrain et une mission de formation ont été menées en Côte d'Ivoire.

(b) *Interprétation de cour et de conférence*

113. En 2016, l'Unité d'interprétation de cour et de conférence a assuré des services d'interprétation dans le cadre de 263 événements. Les événements judiciaires (audiences, réunions des juges de la Cour) et non judiciaires (séminaires, ateliers et visites de délégations) ont représenté 2 730 journées d'interprétation. Les procès parallèles, qui se sont souvent étendus sur de longues plages d'heures, ont exigé le recrutement d'interprètes externes pour renforcer l'effectif permanent, pour un total de 799 journées d'interprétation supplémentaires. Outre les langues de travail de la Cour, l'anglais et le français, des services d'interprétation ont été fournis vers et à partir de l'acholi, de l'arabe, du dyula, de l'anglais libérien, du lingala, du sango, du kinyarwanda et du swahili. L'Unité a formé quatre interprètes para-professionnels en acholi pour l'affaire *Ongwen*.

#### 4. Questions concernant l'aide judiciaire et les conseils

(a) *Section d'appui aux conseils*

114. Les hypothèses sur la base desquelles le budget a été établi pour 2016 prévoyaient qu'une aide devrait être fournie à douze accusés indigents (aucune hypothèse n'avait été faite en ce qui concerne le nombre des victimes). Toutefois, dans les faits, en 2016, le système d'aide judiciaire a fourni une assistance à dix-sept accusés déclarés indigents par le Greffier.

115. Comme les années précédentes, conformément à l'ordonnance de la Chambre, le Greffe a avancé les fonds nécessaires pour couvrir la représentation juridique de M. Bemba Gombo qui, bien qu'ayant été déclaré non indigent par le Greffier, éprouve encore des difficultés à recouvrer ses avoirs (par exemple, accès aux avoirs gelés, manque de progrès s'agissant d'autres avoirs). Dans une autre affaire, le Greffier a continué d'assumer les coûts associés à la défense de M. Qadhafi dans l'intérêt et au profit d'une bonne administration de la justice.

116. Le Greffe a fourni un appui administratif et logistique à toutes les équipes de conseils représentant les suspects, les accusés, les victimes et les représentants juridiques d'États participant aux procédures devant la Cour. À la fin de 2016, la Section d'appui aux conseils fournissait une assistance à 204 membres des équipes de conseils, y compris les membres *pro bono* et les stagiaires, dont les rémunérations étaient exclusivement versées par le système d'aide judiciaire de la Cour. Ce chiffre s'élève à 284 si on compte les conseils qui assistent à la représentation des personnes non indigentes devant la Cour, et auxquels la Section fournit également des services. La Section a également fourni une aide aux membres de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI) qui travaillent dans les locaux de la Cour, ainsi qu'aux membres des divers comités participant aux réunions de l'ABCPI.

117. En 2016, la Section d'appui aux conseils a soumis son dernier rapport semestriel faisant état des conséquences, pour le budget d'aide judiciaire, de la décision du Bureau du 22 mars 2012 sur l'aide judiciaire. À la fin de 2015, des économies de 3 208 255,89 euros avaient été réalisées.

118. En 2016, le Greffe a reçu 61 nouvelles demandes d'inscription à la liste des conseils et 32 demandes d'inscription à la liste des conseils adjoints. En fin d'exercice, 95 conseils avaient été ajoutés à la liste des conseils agréés, portant le nombre total de conseils à 693. Le nombre total de conseils adjoints agréés à la fin de 2016 était de 280. La liste d'enquêteurs professionnels a peu changé en 2016, puisqu'aucune demande n'a été reçue et que deux nouveaux noms ont été ajoutés à la liste. Elle compte donc 34 membres.

(b) *Bureau du conseil public pour la Défense*

119. En 2016, le Bureau du conseil public pour la Défense a encore connu une année difficile pour ce qui est de la satisfaction des besoins de la Défense devant la Cour et de la contribution à plusieurs questions touchant toutes les équipes de conseils et leurs travaux. Notons, entre autres, les ajustements liés au déménagement dans les locaux permanents, le nouveau personnel et les nouvelles procédures issues de la restructuration, la création de l'Association du Barreau et l'examen du régime d'aide juridique. La charge de travail a augmenté de façon inédite en raison du nombre croissant de suspects et d'accusés aux diverses étapes de la procédure devant la Cour, dont l'ouverture de procédures de première instance à l'encontre de M. Ongwen et de M. Al Mahdi. Les demandes d'assistance ont augmenté en termes de volume et de complexité, à cause notamment du nombre d'affaires simultanées en première instance concernant 10 accusés (*Ntaganda, Gbagbo et Blé Goudé, Al Mahdi, Bemba et consorts et Ongwen*). En 2016, le Bureau du conseil public pour la Défense a :

a) créé et distribué des mémorandums juridiques spécialisés à 15 équipes de la Défense, soit à la demande d'une équipe soit de toutes les équipes collectivement : *Katanga, Simone Gbagbo, Laurent Gbagbo, Blé Goudé, Ntaganda, Ruto et Sang, Bemba*; affaire relevant de l'article 70 (*Bemba, Mangenda, Arido, Babala, Kilolo*) ; *Ongwen, Al Mahdi* ;

b) publié et distribué des versions actualisées des manuels du Bureau du conseil public pour la Défense à l'intention des conseils ; la trousse d'orientation à l'intention des conseils ; la série de conseils pratiques et la série de mises à jour hebdomadaires et mensuelles ;

c) appuyé les équipes en audience en assurant un accès en temps réel aux transcriptions ;

d) appuyé toutes les équipes pour l'importation et l'exportation d'éléments de preuve, l'accès aux documents et la gestion des cas ; et dispensé une formation aux équipes de la Défense, à leur demande, sur des logiciels comme *Ringtail Legal, LegalCraft, i-Transcend* et *CaseMap* ;

e) participé aux réunions et au comité de rédaction préparatoires pour la nouvelle Association du Barreau de la Cour pénale internationale ; et

f) organisé et co-animé un cours de formation des équipes de la Défense intitulé *Expert Training: The Case after the Case: examining the ICC Defence role in post-conviction and reparations* ; et accueilli une conférence sous la série *Defence Perspectives* intitulée *Asylum in the Netherlands: an additional protection mechanism for witnesses?*

(c) *Bureau du conseil public pour les victimes*

120. L'année 2016 a été la plus occupée à ce jour pour le Bureau du conseil public pour les victimes pour ce qui est de son mandat de base. En effet, le Bureau est le représentant juridique commun des victimes dans les procédures en phase de première instance se déroulant devant la Cour. Aussi, alors que la charge de travail liée à la prestation de soutien et d'assistance aux conseils externes a diminué, celle de représentation juridique des victimes constitue maintenant l'essentiel du travail du Bureau. Cette responsabilité requiert sa présence quotidienne dans la salle d'audience.

121. Au cours de 2016, le Bureau du conseil public pour les victimes a fourni une assistance quotidienne au représentant juridique externe dans les affaires *Banda, Katanga, Ongwen, Bemba* et *Lubanga* en fournissant des avis sur toutes sortes de questions juridiques, y compris des questions inédites liées aux réparations, à la préparation des procès et aux audiences.

122. Tout au long de 2016, deux conseils du Bureau du conseil public pour les victimes ont continué de représenter les victimes dans l'affaire *Ntaganda* (un conseil représente les 1 859 victimes des attaques et l'autre représente les 283 anciens enfants soldats) ; un conseil du Bureau a continué de représenter les 728 victimes dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* ; et ce même conseil représente également les 1 516 victimes dans l'affaire *Ongwen*.

De plus, des conseils du Bureau représentent actuellement 250 demandeurs de réparations dans l'affaire *Lubanga* et 506 demandeurs de réparations dans l'affaire *Bemba*. Dans le cadre de son mandat de représentation légale des victimes, le Bureau a déposé de nombreuses observations écrites et entrepris 30 missions sur le terrain afin de rencontrer les victimes et de représenter de façon efficace leurs intérêts dans le cadre des procédures devant la Cour. À cet égard, il convient de relever que les victimes représentées par le Bureau se trouvent non seulement dans les pays de situation, mais aussi ailleurs en Afrique ainsi qu'en Europe.

123. Un aspect important de la représentation juridique des victimes est le soutien assuré par un conseil sur le terrain, responsable de maintenir un contact régulier avec les victimes et de les informer de l'avancement de la procédure. Le conseil sur le terrain est nommé par le conseil principal et intégré à l'équipe du Bureau du conseil public pour les victimes. L'expérience du Bureau avec les quatre affaires dans lesquelles ce système a été utilisé à ce jour (*Gbagbo et Blé Goudé*, *Ntaganda*, *Ongwen* et *Lubanga*) montre que la désignation d'un conseil sur le terrain favorise la véritable participation des victimes et permet de bien répondre à leurs besoins. Les victimes se sont dites satisfaites de ce système et ont apprécié les efforts déployés pour les rencontrer près de là où elles vivent.

124. En plus des affaires citées ci-dessus, le Bureau du conseil public pour les victimes continue de protéger les droits et les intérêts des victimes ayant communiqué avec la Cour dans le cadre de la procédure menée en vertu de l'article 19 du Statut de Rome dans les affaires *Qadhafi* et *Simone Gbagbo*, et comme représentant juridique dans l'affaire *Kony et consorts*.

125. Le Bureau du conseil public pour les victimes a continué de s'employer à protéger les intérêts des victimes par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives aux victimes, notamment en participant à des conférences et des séminaires avec d'autres fonctionnaires de la Cour et en apportant sa contribution à des publications.

## 5. Participation des victimes et réparations

126. La Section de la participation des victimes et des réparations est le premier point de contact des victimes souhaitant participer aux procédures. Au cours de la période considérée, la Section a reçu un total de 4 845 demandes de participation à la procédure ou en réparations, une augmentation de 50 pour cent par rapport à 2015. La plupart des demandes de participation à la procédure et aux réparations portait sur les enquêtes en cours dans la situation en République de Côte d'Ivoire (2 268 demandes) et la procédure en première instance dans l'affaire *Ongwen* (2 102 demandes). La Section a reçu un nombre moins élevé de demandes de participation dans la situation au Mali (142) et en Géorgie (94). La Section a également reçu 239 demandes de participation à la procédure en réparations dans l'affaire *Lubanga*.

127. En 2016, au total, 2 091 victimes ont reçu l'autorisation de participer aux procédures en première instance dans les affaires *Al-Mahdi* (8) et *Ongwen* (2 083).

128. Outre le traitement et le dépôt des demandes des victimes, avec des rapports, auprès des Chambres compétentes, conformément aux instructions de celles-ci, la Section de la participation des victimes et des réparations a mené de nombreuses autres activités, comme l'appui à la participation des victimes et aux activités de réparations dans les situations en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Kenya et au Mali. La Section a interagi avec une gamme d'intervenants internes et externes en vue de développer des réseaux d'appui au mandat de la Section. La Section a également cerné des bassins d'experts pour les affaires *Bemba* et *Al-Mahdi*, géré la documentation reçue et versé les documents aux dossiers des affaires, lorsqu'elle en avait reçu l'ordre, fourni un appui aux représentants juridiques des victimes, et transmis des informations et des recommandations aux Chambres en fonction de l'actualité et des ordonnances judiciaires.

129. Au cours de la période considérée, la Section de la participation des victimes et des réparations a déposé 55 rapports, dont des demandes de participation de victimes, des versions expurgées des demandes, des observations sur les réparations et d'autres rapports et documents devant les Chambres. La chute du nombre absolu de mémoires, malgré

l'augmentation du nombre de demandes des victimes et les activités judiciaires en découlant, est due à la nouvelle pratique de regrouper les soumissions : auparavant, la transmission des demandes exigeait la préparation de multiples mémoires distincts qui, depuis février 2016, sont déposés en annexe à un mémoire principal. Ceci a permis de réduire la charge de travail liée à la préparation de chaque soumission et ainsi de gagner en efficacité.

130. La Section de la participation des victimes et des réparations a rédigé 253 autres documents sur les procédures à l'intention des Chambres, des représentants juridiques des victimes, des parties et d'autres personnes<sup>5</sup>. Au cours de l'année, la Section a également organisé des activités sur le terrain en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Ouganda. Ces activités visaient à fournir des informations exactes sur les réparations et la participation des victimes devant la Cour, à gérer le processus de demande des victimes à l'aide du formulaire de participation standard de deux pages, à recueillir les demandes dûment remplies et assurer le suivi des demandes incomplètes, à mener des consultations auprès des victimes et des acteurs clés de la société civile sur diverses questions (notamment les réparations) à la demande des Chambres, à appuyer les activités sur le terrain à l'ouverture de l'affaire *Ongwen* à la fin de 2016, et à apporter un appui aux représentants juridiques des victimes. Le personnel de la Section a contribué à la préparation de messages clés destinés à être diffusés sur le terrain en fonction de l'actualité judiciaire et a participé à un certain nombre de missions sur le terrain dans le but de rencontrer les victimes, former des intermédiaires et de consulter les victimes sur certaines questions à la demande des Chambres.

131. Cette année, six des principales activités de la Section de la participation des victimes et des réparations ont consisté à :

a) Dans l'affaire *Ongwen*, à la suite d'une décision du 30 mai 2016 de la Chambre de première instance compétente, faciliter la participation des victimes à la procédure. La Section a recueilli et transmis, en version originale ou expurgée, plus de 2 000 demandes de participation à la procédure, accompagnées de rapports d'évaluation juridique, dans les délais prescrits par la Chambre. Le Greffe a organisé plusieurs missions sur le terrain là où vivent les victimes des crimes allégués. Ces missions visaient à établir un contact avec les demandeurs potentiels, familiariser le Greffe avec les victimes potentiellement concernées par l'affaire et fournir de l'information sur la participation des victimes aux membres de la société civile, aux leaders locaux et aux demandeurs potentiels. La Section s'est par ailleurs livrée à des activités de recrutement et de formation des intermédiaires nécessaires pour aider les victimes à soumettre les demandes de participation. Ainsi, 2 083 victimes ont été autorisées à participer à la procédure en 2016.

b) Dans l'affaire *Katanga*, à la suite d'une décision du 8 décembre 2015 de la Chambre de première instance compétente, la Section a versé au dossier de l'affaire 304 demandes consolidées de réparations en version originale ou expurgée.

c) Dans l'affaire *Lubanga*, à la suite d'une décision du 9 février 2016 de la Chambre de première instance compétente, la Section a effectué une analyse juridique de 31 dossiers de victimes pour le compte du Fonds au profit des victimes ; à la suite d'une décision du 21 octobre 2016 de la Chambre de première instance, la Section a analysé et transmis à la Chambre 119 demandes de réparations de nouveaux demandeurs potentiels recueillies par le Bureau du conseil public pour les victimes.

d) Dans l'affaire *Bemba*, à la suite d'une décision du 22 juillet 2016 de la Chambre de première instance compétente, la Section a communiqué à la Chambre des observations sur les réparations, qui incluaient i) l'organisation d'une mission sur le terrain pour consulter les interlocuteurs pertinents et compiler et organiser les données relatives aux réparations d'environ 6 000 demandes de participation ou de réparations reçues depuis l'ouverture de l'affaire *Bemba* ; ii) l'identification d'experts pouvant aider la Chambre dans le processus de réparations ; et iii) la conception, en consultation avec la Chambre et d'autres intervenants pertinents, d'un système de catégorisation des demandes de réparations reçues.

<sup>5</sup> Les communications « pertinentes » sont celles qui contiennent du contenu procédural ou matériel pertinent aux processus légaux et administratifs en cours et qui exigent une révision et approbation internes.

e) Dans l'affaire *Al-Mahdi*, à la suite d'une décision du 29 septembre 2016 de la Chambre de première instance compétente et d'une mission au Mali, la Section a facilité la participation des victimes à la procédure à la phase des réparations ; elle a transmis, en version originale ou expurgée, un lot préliminaire d'une centaine de demandes de réparations, accompagnées de rapports d'évaluation juridique.

f) Dans la situation en Côte d'Ivoire, la Section a recueilli 2 268 demandes durant la période considérée et entamé le traitement préliminaire d'environ 600 de ces demandes.

132. La Section de la participation des victimes et des réparations a continué de mener à bien ses activités habituelles relativement aux nouvelles procédures en vertu de l'article 15, préparant notamment un exercice d'enseignements tirés de l'expérience à ce jour. Dans la situation au Mali, elle a continué de dresser la carte des victimes dans la situation et, en République centrafricaine, a développé un réseau d'intermédiaires fiables en vue d'éventuelles procédures de réparations. La Section a continué d'étoffer sa base de données, améliorant du coup l'efficacité et la fiabilité de ses travaux.

## 6. Victimes et témoins

133. En ce qui a trait aux comparutions de témoins, l'année 2016 a été la plus importante à ce jour, puisque pas moins de 97 témoins ont comparu devant les Chambres. Ce chiffre représente le quart du nombre total de témoins ayant comparu devant la Cour depuis ses débuts.

134. Des 97 témoins ayant comparu en 2016, 88 étaient des témoins de la Poursuite et sept étaient des témoins de la Défense (83 témoins des faits et 12 témoins experts). Les Chambres ont également entendu deux victimes. Dix-sept témoins ont comparu par liaison vidéo depuis divers endroits, tandis que 80 témoins ont comparu en personne au Siège.

135. La Section de l'appui aux victimes et aux témoins a fourni un appui logistique aux services de voyage et d'hébergement, ainsi que des services psychosociaux et d'autres services de soutien aux 97 témoins appelés à comparaître devant la Cour. Ceci incluait la préparation du déplacement jusqu'à La Haye pour comparaître, la préparation de la déposition et la familiarisation avec la procédure. À la Cour, la Section a effectué des évaluations psychologiques et de protection afin de conseiller les Chambres sur le besoin de mesures de protection en audience en vertu de la règle 87 ou d'autres mesures spéciales en vertu de la règle 88 du Règlement de procédure et de preuve.

136. En 2016, la Section de l'appui aux victimes et aux témoins a fourni 154 rapports aux Chambres. Ces rapports incluaient 71 évaluations du besoin de mesures de protection en audience et 49 rapports concernant de l'information spécifique aux témoins. Par ailleurs, les évaluations de la vulnérabilité menées par les psychologues de la Section auprès de 34 témoins ont abouti à des rapports aux Chambres sur le besoin d'appliquer des mesures spéciales. La Section a également déposé 21 mémoires dans le cadre des affaires *Bemba et consorts*, *Ntaganda*, *Gbagbo et Blé Goudé*, *Ongwen* et *Al Mahdi* et assisté à neuf audiences.

137. En plus de ces activités judiciaires, la Section de l'appui aux victimes et aux témoins a prodigué attention et protection continues aux personnes placées sous sa responsabilité. En 2016, la Section a pris des mesures de protection pour presque 510 personnes et aidé 32 bénéficiaires de la protection du Greffe à s'affranchir de cette protection et à reprendre leur vie quotidienne. La Section a également évalué et accepté 21 demandes d'appui de parties et de participants à la procédure devant la Cour. Ces témoins et victimes ont bénéficié de services médicaux, psychosociaux et autres en vertu de la norme 83 du Règlement du Greffe.

138. Dans la foulée de l'objectif du Greffe de rehausser le niveau de coopération externe et interne à l'égard de la protection des témoins, la Section de l'appui aux victimes et aux témoins a poursuivi ses activités pour renforcer la coopération des États en matière de protection des témoins et conclu trois nouvelles ententes de réinstallation. Des progrès appréciables ont été réalisés pour ce qui est des demandes ponctuelles de coopération. L'objectif de ces demandes est d'obtenir la coopération des États partenaires dans l'acceptation de personnes protégées sur leur territoire et l'octroi du statut légal nécessaire. La Section est en cours de négociation d'une autre entente de réinstallation, qui devrait être

conclue en 2017. En septembre 2016, la Section a contribué au séminaire de la Cour sur les questions de protection des témoins, auquel ont participé des experts en protection des témoins de 17 pays. Enfin, la Section a présidé l'*Europol Psychosocial Network on Witness Protection*, un réseau technique qui rassemble les agences de protection des témoins de plus de 80 pays.

## 7. Information et sensibilisation

139. La Section de l'information et de la sensibilisation, en étroite coordination avec les bureaux extérieurs, a poursuivi ses efforts de sensibilisation et continué de veiller à l'accessibilité des procédures de la Cour pour le public. Ces efforts visaient à rehausser la bonne connaissance de la Cour, de son mandat et de ses activités en vue de consolider son appui international. Ses activités ciblaient divers publics, y compris des auditoires internationaux, notamment la presse et les médias internationaux, les victimes et les communautés touchées par les crimes relevant de la compétence de la Cour, et des intervenants clés comme les milieux juridiques, universitaires et non-gouvernementaux.

140. La Cour a continué de diffuser des informations aux communautés concernées sur les procédures judiciaires en cours dans les situations en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Kenya, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Géorgie. Une base de données renouvelée renforce le système de suivi et d'évaluation des séances de sensibilisation. Cette nouvelle version de la base de données permet au personnel de la Cour d'évaluer efficacement l'incidence des activités de sensibilisation en vue d'adapter les activités futures en fonction des besoins de publics précis.

141. En Ouganda, la confirmation des charges et l'ouverture d'un procès dans l'affaire *Ongwen* a relancé les activités de sensibilisation. Environ 40 000 personnes ont été jointes parmi les victimes et communautés touchées, les journalistes et la société civile, grâce à la tenue de 101 sessions interactives en personne. Afin de rapprocher les procédures à La Haye des communautés touchées, les premiers jours du procès ont été diffusés en direct à 13 105 personnes dans six endroits dans le Nord de l'Ouganda, où vit la majorité des victimes, et deux endroits à Kampala. Pour souligner l'importance de l'ouverture du procès, le Greffier de la Cour s'est adressé aux victimes à Abok (dans le Nord de l'Ouganda) et s'est réuni avec les leaders locaux et élus, et avec la presse locale.

142. En République démocratique du Congo, les communautés ont été informées de la phase des réparations dans les affaires *Lubanga* et *Katanga* et de l'affaire *Ntaganda* en cours. De l'information au sujet des affaires *Bemba* et *Bemba et consorts* a également été diffusée en raison de l'intérêt qu'elles suscitent en République démocratique du Congo. Plus de 3 400 personnes ont été jointes grâce à 81 sessions en personne avec les médias, la société civile, les juristes, les communautés touchées et les diplomates. Un partenariat avec 10 radios locales a été renforcé, par l'organisation de programmes radiophoniques faisant intervenir les partenaires et des représentants de la Cour.

143. Les émissions radiophoniques et télévisées ont joué un rôle important au Kenya, puisqu'elles ont permis d'informer la population de la décision de la Chambre de première instance de clore les procédures dans l'affaire *Ruto et Sang*. Des sessions interactives avec des organisations communautaires et intermédiaires ont été organisées pour expliquer les décisions judiciaires clés et donner des mises à jour. En République centrafricaine, les efforts de sensibilisation se sont concentrés sur le prononcé du jugement et de la peine dans l'affaire *Bemba*, et du jugement dans l'affaire *Bemba et consorts*, et ont ciblé les médias, les radios locales, les ONG, les juristes et les étudiants. En raison de l'instabilité de la situation politique et de sécurité, 15 séances de sensibilisation seulement ont pu être tenues à Bangui.

144. En l'absence de personnel sur le terrain en Côte d'Ivoire, l'information sur l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* a été diffusée sur les médias traditionnels locaux et les médias sociaux depuis La Haye. La veille de l'ouverture de la procédure, une conférence de presse a été organisée au Siège de la Cour avec liaison vidéo à Abidjan, permettant aux journalistes locaux de poser des questions aux parties et participants au procès. Une situation semblable s'est produite au Mali, où les activités de sensibilisation sur le terrain n'ont pas pu se dérouler en raison de problèmes de sécurité. Par contre, les efforts déployés depuis La Haye pour informer les communautés touchées du procès, du jugement et de la



peine dans l'affaire *Al Mahdi* sur les médias nationaux ont porté fruit. Une visite d'information au Siège de la Cour durant la procédure a été organisée pour neuf représentants des chaînes de télévision et de radio maliennes. Cette initiative s'est traduite par une couverture ample, exacte et opportune par les médias nationaux clés, suivie par les communautés locales.

145. À la suite de l'ouverture d'enquêtes en Géorgie en 2016, des efforts ont été consacrés au recensement des principaux intervenants au pays – médias, universitaires, société civile, groupes de victimes, leaders communautaires et autres intervenants auprès des victimes – et à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation. Deux missions ont été menées à Tbilisi en vue d'informer la société civile, les ONG et les journalistes. De plus, neuf journalistes des grandes sociétés de presse géorgiennes ont participé à une visite d'information à la Cour.

146. En 2016, la Cour a renforcé son utilisation des médias sociaux, moyen efficace et abordable de joindre un large auditoire international. Le compte Twitter de la Cour est une référence en la matière : le nombre d'adhérents a bondi de 25 pour cent l'année dernière, franchissant le cap des 200 000 adhérents, soit plus que tous les autres tribunaux internationaux confondus. Si Facebook s'est avéré un outil puissant pour certaines campagnes – la campagne Facebook du 17 juillet a attiré des participants de plus de 90 pays – Flickr, Tumblr et YouTube demeurent les plateformes privilégiées de partage de photos, vidéos et nouvelles des activités de la Cour. En 2016, la chaîne YouTube de la Cour a gagné 3 378 nouveaux abonnés, atteignant 11 268 abonnés (une augmentation de 40 pour cent par rapport aux 7 890 abonnés en 2015,) et 2 709 059 visionnements.

147. Avec 1 563 286 visiteurs et 5 226 286 pages consultées en 2016, le site Web de la Cour est la vitrine et plateforme de diffusion Web des audiences publiques de la Cour. Entre août et décembre 2016 (aucune statistique n'est disponible pour la première partie de l'année en raison du changement de fournisseur), les diffusions Web ont été visionnées par 1 277 248 d'utilisateurs de 155 pays. Soixante-dix-sept pour cent de ces utilisateurs (soit presque un million) étaient en Côte d'Ivoire.

148. En ce qui a trait aux médias traditionnels, en 2016, un total de 135 communiqués de presse (20 pour cent de plus qu'en 2015) ont été distribués à plus de 5 000 journalistes figurant sur la liste de diffusion et à d'autres parties prenantes partout dans le monde. Plus de 800 entretiens ont été réalisés avec les représentants de la Cour au Siège seulement (25 pour cent de plus qu'en 2015). Ainsi, les informations fournies par la Cour ont été largement reproduites dans des journaux et magazines, et diffusées à la télévision et à la radio, au niveau national dans les pays concernés et par des centres de presse internationaux, en particulier en ce qui concerne l'actualité judiciaire dans les situations en Côte d'Ivoire, au Mali, en Ouganda et en République démocratique du Congo.

149. Les produits audiovisuels ont continué de jouer un rôle important en appui du travail des journalistes mais aussi dans le rayonnement de la procédure judiciaire auprès du public international et des communautés touchées sur le terrain. En 2016, 630 programmes radiophoniques et télévisés ont été produits et distribués à des fins de diffusion sur Internet (téléchargés 90 000 fois) aux stations de radio et de télévision, agences de presse et médias sociaux (Twitter et YouTube) mais aussi dans le cadre des activités de sensibilisation dans les pays de situation, offrant aux communautés touchées un accès aux salles d'audience depuis les régions les plus éloignées.

150. À la suite du déménagement aux locaux permanents, le nombre de visites au Siège a augmenté. L'invitation par la Présidence aux résidents locaux à une visite guidée offerte exceptionnellement en néerlandais a été acceptée par 2 000 visiteurs, améliorant les relations avec les résidents et les sensibilisant aux travaux de la Cour. Les visites d'information à la Cour, notamment d'étudiants dans les domaines du droit pénal international, des relations internationales ou d'autres domaines semblables, ont augmenté de plus de 30 pour cent, pour un total de 502 groupes et 10 742 participants.

151. D'importantes audiences en 2016 ont également contribué à l'augmentation du nombre de personnes qui assistent aux audiences, soit de presque 250 pour cent par rapport à l'exercice précédent, pour un total de 11 520 visiteurs assistant aux audiences de la Cour.

152. Le nombre de visites de personnalités de premier plan, lesquelles interagissent avec les représentants de la Cour afin d'intensifier la coopération et le soutien à la Cour, a atteint 88 groupes en 2016, alors que le nombre de visites de groupes qui viennent à la Cour dans le cadre de programmes de formation organisés et financés par des gouvernements nationaux, des ambassades, des ONG et autres parties, est demeuré stable.

## 8. Relations extérieures et coopération

153. En 2016, la Section des relations extérieures et de la coopération a assumé un rôle de coordination clé dans ses trois principaux domaines d'activités. Notamment, les relations extérieures et la coopération avec les États relèvent de l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États ; la cueillette et l'analyse d'information, de l'Unité d'analyse par pays ; et la planification des missions, l'appui aux bureaux extérieurs et l'appui à la gestion des crises, de l'Unité de coordination et de planification.

154. En 2016, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États a rédigé ou révisé 266 demandes de coopération à l'intention d'États et d'organisations internationales pour le compte des Chambres, de la Défense ou en son nom propre<sup>6</sup>. Sur le plan stratégique, l'Unité a organisé plusieurs séminaires de haut niveau sur la coopération ainsi que des événements spécialisés afin de renforcer la coopération, la compréhension et l'appui aux activités et au mandat de la Cour, en coordination avec les autres organes. Ces séminaires ont produit d'utiles recommandations relativement à certains domaines spécifiques de coopération judiciaire et générale, qui font l'objet d'un suivi par l'Unité dans le cadre de son mandat<sup>7</sup>.

155. Sur le plan technique, l'Unité des relations extérieures et de la coopération s'est consacrée à des domaines clés cernés comme étant prioritaires, comme les enquêtes financières et les accords de coopération, et organisé un événement d'un jour au Siège de la Cour avec des experts et représentants d'États Parties choisis qui avaient manifesté le souhait de discuter de telles ententes.

156. L'Unité d'analyse par pays a consolidé ses fondements organisationnels et commencé à agir comme centrale de cueillette et d'analyse d'information critique aux activités de la Cour. L'Unité a répondu directement aux demandes de délibération judiciaire des Chambres et, dans le contexte de ses priorités en relations extérieures, de la Présidence et du Bureau du Procureur. L'Unité a produit quelque 31 rapports ponctuels sur la situation politique et de sécurité ainsi que des évaluations d'incidence de diverses décisions de la Cour dans sept pays de situation, et quatre rapports sur des pays de non-situation et d'autres sujets. L'Unité a également agi comme centrale de collecte d'information sur les suspects en fuite et travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Procureur. Quelque 144 rapports de situation (« SitREP ») hebdomadaires ou mensuels ont été produits sur sept pays de situation à des fins de diffusion à l'ensemble de la Cour.

157. L'Unité de coordination et de planification a agi comme centrale pour toutes les missions officielles dans les pays de situation et de non-situation, veillant à ce que les missions respectent les règles et procédures de sécurité, médicales et diplomatiques. Au total, 1 066 missions ont été enregistrées et suivies, soit 733 dans des pays de situation et 333 dans des pays de non-situation. Le suivi incluait l'examen des plans de mission, la liaison avec les bureaux extérieurs de la Cour ou le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, selon le cas. De plus, la sécurité sur le terrain a été pleinement intégrée aux activités de l'Unité, qui a appuyé 11 missions de protection rapprochée et de

<sup>6</sup> Ce chiffre exclut les demandes de coopération renouvelées et les demandes envoyées à la suite de la signature d'un accord de coopération avec un État. Ce chiffre ne tient pas compte des notifications d'écritures juridiques, missions et demandes concernant la signature d'accords de coopération.

<sup>7</sup> Grâce à la généreuse contribution financière de la Commission européenne, de la Finlande, des Pays-Bas, de la Norvège et de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Unité a pu organiser une série d'événements de haut niveau et techniques. Les 21 et 22 mars 2016, un séminaire de coopération régionale de haut niveau a été accueilli par la Roumanie pour les États d'Europe orientale ; le deuxième séminaire sous-régional des conseils et juristes de la Cour a eu lieu en Tanzanie du 8 au 12 février 2016. Le Greffe a également organisé une retraite de haut niveau pour la Cour et les États Parties d'Afrique à Addis-Abeba les 6 et 7 décembre 2016. Des événements techniques sur d'importantes questions de coopération ont été tenus à La Haye, y compris un séminaire avec les points focaux des pays de situation de la Cour, du 26 au 29 septembre 2016, et une session de formation des conseils du 27 au 29 juin 2016.

liaison pour des fonctionnaires élus de la Cour, fourni un appui à la sécurité pour deux liaisons vidéo et trois séminaires, et a appuyé deux missions de transport de témoins.

## 9. Opérations hors siège

158. En 2016, la Section, par le truchement de l'Unité de coordination et de planification, a continué de fournir un appui aux bureaux extérieurs durant la phase de transition, comme le voulait le projet *ReVision*. Une série de formations a été organisée aux bureaux extérieurs ainsi qu'au Siège pour rehausser la capacité du personnel sur le terrain à traiter des questions administratives auparavant assumées par le personnel du Siège, notamment par rapport au progiciel SAP. La Section a également offert ses services d'appui et de coordination relativement à deux vols spéciaux dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*. Enfin, la Section a mené deux missions en Géorgie pour prendre contact avec les autorités nationales, évaluer la situation de sécurité et évaluer les options concernant l'ouverture d'un nouveau bureau extérieur de liaison à Tbilisi.

159. En 2016, les bureaux extérieurs en République démocratique du Congo (Kinshasa et Bunia) ont continué d'appuyer trois procédures judiciaires (*Lubanga*, *Katanga*, et *Ntaganda*). Les affaires *Bemba* et *Bemba et consorts*, dans lesquelles les jugements ont été prononcés en 2016, ont également retenu l'intérêt de la population et des intervenants en République démocratique du Congo. La situation politique et de sécurité en République démocratique du Congo en 2016 était instable et fragile, la violence atteignant un paroxysme en septembre 2016.

160. L'année a été marquée par la préparation de la phase des réparations dans les affaires *Lubanga* et *Katanga*, activité qui a exigé une étroite collaboration et une robuste coordination entre le Bureau du conseil public pour les victimes, le Fonds au profit des victimes et les bureaux extérieurs, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre des ordonnances de la Chambre dans l'affaire *Lubanga*. L'affaire *Ntaganda* est toujours en cours. Les bureaux extérieurs en République démocratique du Congo ont appuyé un total de 238 missions, ou 32 pour cent du nombre total de missions menées dans les pays de situation.

161. Le bureau extérieur en Ouganda a fait figure de pionnier dans l'adoption de la nouvelle structure organisationnelle du Greffe. Une équipe multidisciplinaire composée d'experts en sensibilisation sur le terrain et en victimes, ainsi que de représentants du Bureau du Procureur et du Fonds au profit des victimes, s'est livrée à une vaste gamme d'activités de sensibilisation auprès des victimes et des communautés touchées. Des activités visant à promouvoir la participation des victimes à la procédure judiciaire ont donné lieu à la participation de 4 107 victimes dans cette affaire.

162. En 2016, le bureau extérieur de Kampala a appuyé une procédure judiciaire dans l'affaire *Ongwen*. L'année a été marquée par la collecte de demandes de victimes dans l'affaire *Ongwen*. Au total, 2 118 demandes ont été recueillies et envoyées à la Section de la participation des victimes et des réparations au Siège pour traitement.

163. Le bureau extérieur de Kampala a appuyé un total de 220 missions, ou 29 pour cent du nombre total de missions menées dans des pays de situation. L'année a également été marquée par la confirmation des charges (janvier 2016) et l'ouverture du procès de Dominic Ongwen (6 décembre 2016).

164. Le bureau extérieur au Kenya a poursuivi ses efforts de rapprochement avec la communauté diplomatique, les intervenants et les ONG pour expliquer certains aspects de la procédure judiciaire. L'équipe de sensibilisation a organisé des points de presse et recouru aux médias traditionnels pour expliquer les décisions judiciaires clés et fournir des mises à jour sur les affaires en instance. À la suite de la décision de la Chambre de première instance de clore les procédures dans l'affaire *Ruto et Sang*, des sessions interactives ont été organisées avec les représentants d'organisations communautaires et des intermédiaires pour expliquer les décisions et leur incidence sur les victimes.

165. En 2016, le bureau extérieur au Kenya a connu une réduction de ses activités en raison de la clôture de l'affaire contre William Ruto. En raison de la réduction des activités, et à la suite d'une évaluation exhaustive, les travaux d'élaboration d'une stratégie de retrait ont commencé.

166. En 2016, le bureau extérieur en Côte d'Ivoire a continué d'appuyer les activités liées à l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, notamment en matière d'appui aux comparutions en Côte d'Ivoire. Le bureau extérieur en Côte d'Ivoire a également fourni son appui à une comparution dans l'affaire *Bemba et consorts* dans la situation en République centrafricaine.

167. Le bureau extérieur au Mali a appuyé les activités liées à l'affaire *Al Mahdi* ainsi que la phase des réparations à la suite de la condamnation de M. Al Mahdi. Le bureau extérieur s'est également consacré à l'ouverture des locaux et à l'installation de l'équipement à l'appui de ses activités à Bamako.

168. Le bureau extérieur en République centrafricaine a également continué d'appuyer les activités dans ce pays, essentiellement les enquêtes du Bureau du Procureur. Il a fourni de l'information aux victimes et au grand public sur les affaires émanant de la situation en République centrafricaine, à savoir les affaires *Bemba et Bemba et consorts*.

## 10. Ressources humaines

169. En 2016, la Cour a pourvu 180 postes permanents. Le tableau 1 ci-dessous résume les activités de recrutement par Grand programme.

**Tableau 1 : Liste des activités de recrutement en 2016**

<i>Grand programme</i>	<i>Postes approuvés 2016</i>	<i>Postes pourvus en 2016</i>	<i>Postes pourvus au 31/12/2016</i>	<i>Nombre de postes libérés en 2016 en raison de départs de la Cour</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/12/2015</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/12/2016</i>
Grand programme I - Branche judiciaire	52	9	45	3	13 %	13 %
Grand programme II - Bureau du Procureur	237	37	214	20	15 %	10 %
Grand programme III - Greffe	578	131	507	18	26 %	12 %
Grands programmes IV-VII - Secrétariat de l'Assemblée, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, Bureau du directeur de projet, Mécanisme de contrôle indépendant (MCI) et Bureau de l'audit interne	30	3	17	2	60 %, 33 %, 33 %, 75 % et 0 %, respectivement	50 %, 33 %, 100 %, 50 %, et 0 %, respectivement
<b>Total</b>	<b>897</b>	<b>180</b>	<b>776<sup>8</sup></b>	<b>43</b>	<b>23 %</b>	<b>13 %</b>

170. En 2016, dans la foulée des changements adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU à la fin de 2015, la Cour a révisé le régime de rémunération du personnel des catégories d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Les changements ont été mis en œuvre selon un échéancier approuvé par l'Assemblée.

171. La Cour a entrepris diverses activités prioritaires en ressources humaines, comme le perfectionnement et la formation du personnel, l'amélioration de la représentation géographique et l'égalité entre les sexes, l'accueil de nouveau personnel et la gestion de la performance. Des informations sur les activités liées aux ressources humaines sont fournies séparément dans le Rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines pour 2016.

## 11. Sécurité

172. En 2016, la Cour a emménagé dans ses nouveaux locaux et relancé ses activités. En application de son mandat révisé, la Section de la sécurité s'est concentrée sur la sécurité, la gestion des risques et l'appui aux activités de la Cour au Siège. La Section a continué d'appuyer la gestion des risques à la sécurité et la sûreté du personnel et des avoirs de la Cour sur le terrain. La Section a assuré la sécurité et la sûreté des audiences de la Cour,

<sup>8</sup> Dont sept postes du bureau extérieur au Kenya abolis en 2017. Comme ces postes ont été bloqués aux fins du recrutement, les taux de vacance ponctuel et moyen ainsi que le nombre total de postes pourvus et vacants au sein du Grand programme III, et de la CPI, ont été ajustés en conséquence.

conformément au calendrier des audiences et aux décisions des Chambres. Le Bureau des enquêtes et habilitations de sécurité a traité 961 dossiers en vue de délivrer des habilitations de sécurité, ce qui représente une augmentation de six pour cent sur l'exercice précédent. Cette procédure a été appliquée à tous les nouveaux fonctionnaires, y compris les stagiaires, affectés à des postes permanents et temporaires à la Cour, conformément à l'Instruction administrative relative aux habilitations de sécurité. Le Bureau a également mené deux enquêtes préliminaires et déposé sept rapports d'incident. Sur le terrain, la Section a continué d'assurer une gestion appropriée, conformément aux protocoles et aux politiques de sécurité de la Cour, de tous les risques auxquels sont exposés le personnel, les avoies, les informations et les locaux de la Cour. Un appui en matière de sécurité a été fourni à 1 070 missions, dont trois séminaires et deux comparutions par liaison vidéo sur le terrain. Des services de protection rapprochée et de liaison ont été fournis à de hauts fonctionnaires de la Cour à l'occasion de 11 missions. La Section a également fourni un appui dans le cadre d'une mission de transport (aller et retour) concernant un témoin détenu. En collaboration avec l'armée des Pays-Bas, la Section a organisé deux formations intitulées « Sécurité et sûreté en mission » qui font désormais partie intégrante du programme régulier et complet de sensibilisation du personnel en matière de sécurité.

173. En 2016, en plus d'assurer un appui direct à la sécurité des activités de la Cour, le personnel de la Section de la sécurité a contribué activement au succès de plusieurs événements majeurs et offert un appui à l'événement d'ouverture officielle de la Cour, auquel ont assisté un grand nombre de hauts fonctionnaires et dignitaires, à la journée portes ouvertes de la Cour, à divers séminaires, et à d'autres événements (un total de 26 jours, 88 visites de personnalités de premier plan, 121 visites d'intervenants pour un total de 2 146 participants, et 502 groupes pour un total de 10 742 participants aux visites d'information générale.

## 12. Technologies de l'information et des communications

174. La Section des services de gestion de l'information a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des recommandations issues du plan *ReVision* axées sur l'amélioration de la gouvernance et des activités de service. En 2016, au terme d'intensives consultations inter-organes, la Section et le Service des avis juridiques du Greffe ont produit l'instruction administrative sur l'établissement, la composition et le mandat du nouveau Comité de gouvernance pour la gestion de l'information, dont la première réunion, en février 2017, avalise la Stratégie quinquennale de technologie de l'information (TI) et de gestion de l'information (GI). Tout au long de 2016, la Section a collaboré avec tous les organes de la Cour pour définir les priorités TI et GI alignées sur les besoins stratégiques et opérationnels de la Cour. Les besoins stratégiques cernés sont pris en compte dans le projet de budget pour 2017.

175. L'Unité de l'architecture informatique et de la prestation des services, créée dans le cadre du projet *ReVision*, s'est concentrée sur la gouvernance de la Section, établissant le Comité d'examen de l'architecture informatique pour faciliter et améliorer la planification et l'exécution des projets, en vue d'assurer que la Section puisse continuer de s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre des contraintes opérationnelles de la Cour. De plus, l'Unité a produit des économies en centralisant la gestion des contrats d'utilisation des logiciels, en réduisant les exigences de licence et en négociant des conditions d'approvisionnement plus favorables. La centralisation et les réductions se poursuivront tout au long de 2017, dans les limites du possible.

176. En avril 2016, l'Unité de gestion de l'information, en étroite collaboration avec la Section de l'information et de la sensibilisation, a lancé le nouveau site Web de la Cour. En application de l'instruction administrative 2015, « Politique relative à la conservation et à la suppression des documents », l'Unité s'est livrée à un examen détaillé des documents, prodiguant conseils et avis sur la mise en œuvre de la politique et sur les délais de conservation. L'Unité est grandement responsable de l'ajout d'une nouvelle langue de diffusion, l'acholi, dans l'affaire Ongwen. Cette innovation a été applaudie par la communauté touchée en Ouganda, ainsi que par les médias internationaux. L'Unité a également poursuivi le projet de balayage documentaire à des fins de numérisation. En 2016, le service Archives, bibliothèque et patrimoine, désormais partie de la Section des services de gestion de l'information, a révisé sa politique de gestion des collections, mis à

jour la politique de gouvernance du Comité de bibliothèque et défini une stratégie quinquennale d'archivage pour l'ensemble de la Cour, qui s'intégrera à la stratégie quinquennale générale.

177. En 2016, l'Unité de sécurité de l'information s'est concentrée sur les activités de sensibilisation à la sécurité et de renforcement de la capacité de la Cour à se défendre contre des menaces externes malveillantes. Tout au long de la période considérée, l'Unité a continué de fournir un appui technique et non-technique aux sections et organes, développant la capacité de la Cour à améliorer l'efficacité et l'efficacé des diverses initiatives de protection de l'information, et des victimes et témoins. L'Unité a notamment collaboré avec les sections pour cerner et évaluer les risques liés à l'information et élaborer des mesures pour gérer ces risques. L'Unité a lancé une campagne de sensibilisation à la sécurité de l'information et fait l'acquisition d'un cours de formation à la sécurité en-ligne, qui sera déployé dans l'ensemble de la Cour en 2017. L'Unité a renforcé la capacité de la Cour à se protéger de la menace croissante des logiciels malveillants ciblés par la mise en œuvre de meilleures défenses, d'une formation de sensibilisation des utilisateurs et d'une capacité accrue de réaction suite à la détection de menaces. Comme la sécurité de l'information est un aspect clé de la stratégie quinquennale, les capacités existantes seront renforcées afin de bonifier le contrôle, la détection et l'intervention liés aux activités suspectes internes au réseau de la Cour tout en maintenant les efforts d'amélioration des défenses contre les menaces externes.

178. En 2016, l'Unité de développement et de l'administration des systèmes a exécuté les projets suivants : adoption du système *Flex Office Image*, offrant au Bureau du Procureur la souplesse des postes de travail virtuels plutôt que physiques ; adoption du système *Secure Network* à la Section de l'appui aux victimes et aux témoins ; et amélioration des plateformes Greffé électronique et Cour électronique à la Section de l'administration judiciaire. L'Unité a également exécuté des projets internes à la Section des services de gestion de l'information, comme la consolidation de plusieurs bases de données, afin de réduire le coût global des licences. L'Unité a arrêté une solution de stockage hiérarchisée qui, sur le prochain quinquennat, dégagera des économies de l'ordre de 1,3 million d'euros au titre de coûts de stockage de données. Il s'agit d'une pierre angulaire de la stratégie quinquennale, qui sera mise en place en 2017. En 2016, l'Unité a également entamé les projets suivants, qui se poursuivront en 2017 : création d'une base de données de jurisprudence pour bonifier le processus de rédaction des décisions des Chambres ; collecte et traitement électroniques des demandes des victimes ; et élargissement du module de traduction électronique du système de Cour électronique du Greffé à l'Unité des services linguistiques du Bureau du Procureur.

179. En 2016, la Section des services de gestion de l'information a terminé son examen de la TI dans les bureaux extérieurs, dont le calendrier de maintenance a été bouleversé en raison des contraintes budgétaires des exercices précédents. Le bureau extérieur en République démocratique du Congo a souffert d'un lien satellitaire instable et d'une connectivité Internet peu fiable ; une mise à niveau a été achevée au cours du dernier trimestre de l'exercice. Dans les bureaux extérieurs en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo, les installations de vidéoconférence ont été mises à niveau. La Section a également appuyé le déménagement du bureau extérieur de Kampala en déployant un nouveau système de vidéoconférence et en améliorant sa connectivité Internet, de sorte que le Bureau était pleinement opérationnel à l'ouverture de l'affaire *Ongwen* en janvier 2017. La Section a mené des missions sur le terrain aux bureaux extérieurs au Mali et en Géorgie, et les travaux de TI devraient être terminés pour l'ouverture du bureau extérieur au Mali en février 2017. La Section a également appuyé le directeur intérimaire du bureau extérieur en Côte d'Ivoire dans l'embauche de services locaux de soutien aux TIC. Le fonctionnaire chargé de la sécurité informatique a contribué au renforcement de la protection de l'information des bureaux extérieurs et du personnel en mission en exécutant des évaluations de la menace et du risque, en améliorant la sécurité des ordinateurs et des dispositifs de stockage portatifs, et en sensibilisant le personnel aux menaces et contremesures.

180. En décembre 2016, en application de la recommandation issue du plan *ReVision*, l'Unité des services informatiques a mis en œuvre un nouveau système électronique d'assistance informatique, SolveIT. Dans le cadre de ce projet, les processus ont été

optimisés et automatisés de façon à éliminer l'utilisation de formulaires papier. L'Unité a mis en place un nouveau système d'appels anonymes employé par le Bureau du Procureur et la Section de l'appui aux victimes et aux témoins pour communiquer avec les témoins. La solution, qui sera pleinement opérationnelle en 2017, améliorera la sécurité et produira d'importantes économies en remplaçant les appels par Skype, qui sont onéreux. En 2016, l'Unité a affiché une disponibilité des services de base de 99,99 pour cent, un seul incident s'étant soldé par une panne non programmée. La disponibilité des salles d'audience était de 99,97 pour cent, un incident interrompant les audiences dans l'affaire *Gbagbo*. Dans les deux cas, les causes profondes du problème ont été cernées et corrigées. Le service d'assistance a répondu à 12 847 demandes d'intervention et réglé 13 873 problèmes, réduisant l'arriéré de 2015 pendant la mise en œuvre de SolveIT.

### 13. Achats

181. L'Unité des achats a terminé le processus de finalisation des contrats liés à la transition et à la gestion des programmes du Projet des locaux permanents. L'information pertinente se trouve à l'annexe XI.

### 14. Inventaires annuels

182. En 2016, la Section des services généraux a exécuté un recensement complet des biens détenus au Siège et dans les bureaux extérieurs.

#### Liste des articles totalement amortis, 1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016 (en euros)

Description	Motif d'élimination	Nombre d'articles	Valeur comptable
Matériel, dont mobilier	Usure normale	3	*179,43
	Obsolète	1	0
<i>Total partiel, Matériel, dont mobilier</i>		4	179,43
Équipement TIC	Endommagé	8	0
	Perdu	1	0
	Usure normale	55	0
	Obsolète	308	**1 951,73
<i>Total partiel, Équipement TIC</i>		372	1 951,73
Mobilier de faible valeur	Obsolète	3	0
<i>Total partiel, Mobilier de faible valeur</i>		3	0
Équipement TIC de faible valeur	Endommagé	5	0
	Perdu	15	0
	Usure normale	323	0
	Obsolète	902	0
	Volé	3	0
<i>Total partiel, Équipement TIC de faible valeur</i>		1 248	0
Autres biens de faible valeur	Perdu	7	0
	Usure normale	18	0
	Obsolète	27	0
	Volé	1	0
<i>Total partiel, Autres biens de faible valeur</i>		53	0

<i>Description</i>	<i>Motif d'élimination</i>	<i>Nombre d'articles</i>	<i>Valeur comptable</i>
Véhicules	Usure normale	6	0
<i>Total partiel, Véhicules</i>		6	0
Autres biens	Perdu		
	Normal Wear	2	0
	Usure normale	9	0
	Obsolète	16	0
<i>Total partiel, Autres biens</i>		27	0
<b>Total</b>		<b>1 713</b>	<b>2 131,16</b>

\* Note 1 : Matériel, dont mobilier, Usure normale : armoires scientifiques d'une valeur comptable de 179,43 euros, données gracieusement au Bureau du Procureur en 2006 mais jamais utilisées.

En raison de câbles manquants et de la mauvaise calibration du thermostat, les armoires se sont avérées, et le Bureau du Procureur ne prévoit pas s'en servir.

\*\*Note 2 : Équipement TIC, valeur comptable de 1 951,73 euros : caméras vidéo et système de distribution audio rendus obsolètes par la nouvelle technologie employée aux locaux permanents de la Cour.

## 15. Finances

183. La Section des finances a clos l'exercice fiscal 2015 et préparé ses premiers états financiers en conformité avec les normes IPSAS (normes comptables internationales du secteur public). Par ailleurs, la Section a examiné les audits de l'exercice et a dû gérer des pénuries temporaires de liquidités. L'étape finale du projet des locaux permanents, et la gestion du prêt de l'État hôte, ont exigé une attention soutenue du personnel de la Section. De l'information sur le rendement en 2016 des liquidités de la Cour se trouve à l'annexe XII.

### (a) *Respect de la politique d'investissement*

184. En 2016, la Cour a pleinement respecté les critères relatifs au choix des banques et aux limites de placements conformément à l'Instruction administrative ICC/AI/2012/002 sur le placement des fonds excédentaires (Section 9-3 relative au choix des banques et aux limites de placements), en application de laquelle un tiers au plus des liquidités est placé dans une même institution. En termes de placement des liquidités, la Cour concentre essentiellement ses efforts sur leur conservation ainsi que sur l'optimisation des rendements dans la mesure du possible.

185. La Cour surveille attentivement l'évolution des marchés et se procure les évaluations à jour du risque de crédit de ses partenaires bancaires auprès des agences de notation afin de s'assurer de leur solidité. La Cour place ses fonds auprès de banques jouissant des meilleures notes de solvabilité à court terme et dans des pays notés AAA ou AA par les principales agences de notation, Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

### (b) *Retour sur investissements*

186. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016, la Cour détenait un solde moyen de liquidités d'environ 51,1 millions d'euros, inclusion faite du Fonds général, du Fonds de roulement, du Fonds en cas d'imprévu, du projet des locaux permanents, des fonds d'affectation spéciale et du Fonds au profit des victimes. Sur ce montant, 22,4 millions d'euros en moyenne concernent le budget-programme approuvé, exclusion faite du Fonds de roulement, du Fonds en cas d'imprévu, et des liquidités mises de côté pour les engagements liés aux prestations dues à long terme au personnel. L'état du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévu au 31 décembre 2016 est détaillé à l'annexe XIII.

187. En 2016, les taux d'intérêt de base de la Banque centrale européenne sont restés au niveau plancher record de 0 pour cent (voir annexe XII). En outre, cette même année, le taux de rémunération des dépôts octroyé par la Banque a diminué de 0,1 pour cent, passant de -0,3 pour cent à -0,4 pour cent. Le taux d'intérêt moyen perçu par la Cour était de 0,15 pour cent en 2016. Dans la conjoncture actuelle, considérant l'incidence des politiques



des banques centrales sur les taux d'intérêt, un rendement global de 65 000 euros sur la totalité des liquidités peut être considéré comme satisfaisant.

(c) *Tendance future et stratégie d'investissement*

188. Le Comité d'examen des placements continuera de se réunir trimestriellement pour examiner la performance des investissements, analyser les conditions des marchés et formuler des conseils à l'intention du Trésorier. La Cour, toujours prudente, continuera de faire de la conservation des liquidités sa priorité. Compte tenu des récentes décisions de politique monétaire de la Banque centrale européenne, il est peu probable que la Cour obtienne de meilleurs rendements en 2017. La Cour continuera de s'efforcer de rentabiliser ses investissements et de les optimiser malgré la conjoncture difficile, tout en protégeant ses liquidités par un respect scrupuleux de ses politiques strictes en matière d'investissement des fonds excédentaires,

(d) *Paiements forfaitaires et excédentaires, Bureau du Procureur*

189. À sa vingt-septième session, le Comité d'examen des placements a examiné le reliquat des paiements excédentaires des contributions versées au titre du projet des locaux permanents et « a invité la Cour à faire rapport dès que cela lui sera possible de la gestion actuelle des fonds, et des options envisageables dans le cadre des dispositions légales existantes, afin de garantir la transparence dans leur utilisation. Une stratégie sur l'utilisation de ces fonds devrait ainsi être établie<sup>9</sup> ».

190. Au terme de sa vingt-septième session, le Comité de contrôle a examiné la question du reliquat des paiements excédentaires des contributions forfaitaires au titre du projet des locaux permanents et échangé avec les représentants des États Parties. Forte du rapport du Comité de contrôle, l'Assemblée a décidé, à sa quinzième session, que « les paiements excédentaires découlant des paiements forfaitaires réalisés par les États Parties au titre des locaux permanents de la Cour seront déduits des contributions mises en recouvrement auprès desdits États<sup>10</sup> ».

191. Conformément à la décision de l'Assemblée, la Cour a appliqué les paiements excédentaires aux contributions mises en recouvrement des États Parties.

192. Compte tenu de l'évolution de la situation depuis la vingt-septième session du Comité et la décision de l'Assemblée précitée, la demande du Comité n'est plus pertinente.

## D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

193. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a continué de fournir un appui technique pour assurer le service des réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires en 2016.

194. Parmi les principales réalisations de 2016, le Secrétariat :

a) a organisé, en en assurant le service, la quinzième session de l'Assemblée, tenue à La Haye, sur une période de huit jours ouvrables. Le Secrétariat a également organisé et assuré le service (spécialisé et technique) de la cinquième session de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, qui s'est tenue à La Haye le 26 septembre 2016.

b) a fourni des services juridiques et des services techniques de secrétariat, notamment sous forme de documentation, de rapports et de résumés analytiques, à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires, et a préparé la documentation concernant l'élection de six membres du Comité du budget et des finances ;

c) a assuré le service des réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier du Bureau et de ses groupes de travail, du Comité du budget et des finances, du

<sup>9</sup> Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quinzième session, La Haye, 16-24 novembre 2016 (ICC-ASP/15/20), par. 241, vol. II, partie B.2.

<sup>10</sup> Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Res.2 paragraphe 19.

Comité d'audit, du Groupe d'étude sur la gouvernance, du groupe de travail sur les amendements, du Comité de contrôle des locaux permanents et de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juges ;

d) a organisé et assuré le service à La Haye, sur une période de 15 jours de travail au total, de deux sessions ordinaires du Comité du budget et des finances ;

e) a organisé et assuré le service de trois sessions du Comité d'audit, dont une était tenue à distance ;

f) a fourni des avis à l'Assemblée, au Bureau et à leurs organes subsidiaires concernant différentes questions juridiques et techniques liées aux travaux de l'Assemblée ;

g) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant le Plan d'action de l'Assemblée des États Parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale dans les résolutions pertinentes, facilitant l'accès aux informations sur le site Internet de l'Assemblée ;

h) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant la complémentarité dans, notamment, les résolutions RC/Res.1, ICC-ASP/9/Res.3, ICC-ASP/10/Res.5, ICC-ASP/11/Res.6 et ICC-ASP/12/Res.4. Cela impliquait d'assurer la liaison entre les États, la Cour, les organisations internationales et la société civile, de recueillir des renseignements sur les activités et les exigences liées à la complémentarité et de les publier sur le site Web de l'Assemblée, ainsi que de tenir à jour la base de données, disponible sur le site Web, des acteurs concernés par la complémentarité ;

i) a mobilisé des contributions et géré le fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée, et a ainsi facilité la participation de deux représentants de ces pays à la quinzième session de l'Assemblée ;

j) a correspondu avec des gouvernements, la Cour, des organisations intergouvernementales, d'autres organisations compétentes, des particuliers et des organisations non gouvernementales au sujet de questions touchant aux travaux de l'Assemblée ;

k) a géré l'accréditation d'organisations non gouvernementales et a facilité la participation d'un grand nombre de représentants de la société civile et d'environ 812 représentants à la quinzième session de l'Assemblée ; et

l) a fourni une assistance à la Présidence de l'Assemblée, notamment en transmettant des avis juridiques sur des questions touchant aux travaux de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, en préparant des voyages et en facilitant la participation à plusieurs réunions et séminaires.

195. Outre les réunions plénières de l'Assemblée et les consultations informelles y afférentes, le Secrétariat a assuré le service des réunions suivantes :

a)	Bureau	11
	Groupe de travail du Bureau sur l'article 97	3
	Points focaux pour la non-coopération	2
b)	Groupe de travail de La Haye	49
c)	Groupe de travail de New York	25
d)	Groupe d'étude sur les amendements	6
e)	Groupe d'étude sur la gouvernance	9
f)	Comité de contrôle	28
g)	Comité du budget et des finances	15 (jours)
h)	Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge	1 (jour)
i)	Comité d'audit	3 (jours)

### Assemblée des États Parties et organes subsidiaires

196. Le Secrétariat a traité au total 223 documents et 6 869 pages (dans les quatre langues officielles de l'Assemblée) en vue de la quinzième session, répartis comme suit :

- a) Documentation de pré-session : 178 documents et 4 025 pages ;
- b) Documentation de session : 32 documents et 232 pages ; et
- c) Documentation d'après-session : 13 documents et 2 612 pages.

197. En vue des vingt-sixième et vingt-septième sessions du Comité du budget et des finances, le Secrétariat a traité un total de 109 documents (ou 1 060 pages), dans chacune des langues de travail.

198. Le Secrétariat a également traité un total de 76 documents (ou 824 pages) dans chacune des langues de travail, en vue des première, deuxième et troisième sessions du Comité d'audit.

### E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

199. De manière générale, la réactivité et la capacité opérationnelle du Fonds au profit des victimes ont été infléchies par les événements suivants en 2016 :

a) Alors que le Conseil de direction du Fonds arrêta la nouvelle structure du Secrétariat du Fonds en août 2015, le Comité n'a pas été en mesure d'examiner et d'évaluer les répercussions budgétaires de cette nouvelle structure dans son ensemble à l'appui de ses recommandations budgétaires pour le Grand programme VI pour 2016.

b) En particulier, le budget 2016 prévoyait l'abolition du poste de fonctionnaire hors classe chargé des programmes (P-5) à La Haye, alors que les mesures parallèles de renforcement des postes sur le terrain et de changements dans la structure à La Haye n'ont pas pu être exécutées.

c) Puisque la restructuration du Secrétariat vivait une période de transition, le Fonds n'a pas pu pourvoir les postes qui changeraient de nature ou d'attributions ou qui seraient abolis et a donc dû fonctionner en sous-effectif. Les membres du personnel ont dû couvrir plusieurs postes à la fois, appuyés dans certains cas par des ententes spéciales.

d) En raison de certaines décisions de la Cour concernant les réparations, ainsi que de décisions du Conseil concernant le mandat d'assistance, en 2016, la Cour a connu une importante augmentation de la charge de travail, ce à quoi devait pallier la nouvelle structure. Étant donné sa capacité réduite, le Fonds a dû reporter des activités concernant d'éventuels programmes d'assistance dans de nouveaux pays de situation. Le processus d'appel d'offres concurrentiel international relatif au nouveau cycle de programmes d'assistance en République démocratique du Congo a également été reporté. Le mandat de réparations s'est accompagné d'une forte augmentation des activités liées à la recherche, rédaction et soumission de mémoires et propositions de programmes en procédures de réparations, qui sont passées de deux à quatre affaires dans trois situations différentes. Il a fallu recourir à une entente de prêt pour renforcer la capacité de recherche et de rédaction judiciaires du Secrétariat.

e) Le report de la mise en œuvre intégrale de la nouvelle structure du Fonds a également compromis sa capacité à maintenir et multiplier ses activités de financement, notamment au regard des dons privés.

200. Les indicateurs de performance pour le Grand programme VI, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, sont présentés à l'annexe VIII. Une analyse détaillée du Fonds se trouve dans le Rapport Annuel (Résumé) pour 2016, Fonds au profit des victimes<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> [http://www.trustfundforvictims.org/sites/default/files/imce/summary\\_FR\\_ONLINE.pdf](http://www.trustfundforvictims.org/sites/default/files/imce/summary_FR_ONLINE.pdf)

## **F. Grand programme VII-1 – Bureau du directeur de projet (locaux permanents)**

201. L'année 2016 aura été la première année complète d'activités de la Cour dans ses locaux permanents, qui ont été officiellement inaugurés le 19 avril 2016.

202. En 2016, le Commissaire aux comptes a contrôlé la performance, l'information financière et la gestion du Projet des locaux permanents de la Cour.

203. L'ancien Directeur de projet a démissionné à la fin de février et, le 21 mars, un nouveau Directeur de projet a été nommé, restant en fonctions jusqu'au 15 décembre 2016, à la fermeture officielle du Bureau du directeur de projet. Diverses activités ont eu lieu en décembre pour préparer la fermeture du Bureau, dont la signature de la lettre de règlement définitif par la Cour, Brink, le Bureau du directeur de projet et Courtys ; l'émission du certificat des défauts à Courtys ; et la dernière réunion du Comité de contrôle.

## **G. Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant**

204. Le Mécanisme de contrôle indépendant (ci-après « MCI ») est devenu pleinement opérationnel en 2016. Tous les postes approuvés ont été pourvus avant la fin de l'année. Les activités d'élaboration de normes et procédures internes transparentes et du manuel opérationnel pour les fonctions d'inspection et d'enquête du MCI ont été terminées, les activités concernant les procédures d'évaluation étant toujours en cours.

205. Douze signalements d'inconduite possible ont fait l'objet d'examens préliminaires, deux desquels sont passés au stade d'enquête. L'ensemble de la Cour a bénéficié d'une campagne de communication sur le rôle du MCI relativement aux dénonciations et à la protection des dénonciateurs contre les représailles. À la demande d'un chef d'organe, des travaux préliminaires ont été menés relativement à une série de cinq activités d'inspection interreliées et une activité d'évaluation à part.

206. Les indicateurs de performance pour le Grand programme VII-5, Mécanisme de contrôle indépendant, figurent à l'annexe X.

## **H. Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne**

207. Les indicateurs de performance pour le Grand programme VII-6, Bureau de l'audit interne, figurent à l'annexe IX.

208. En 2016, le Bureau de l'audit interne :

e) a effectué six audits, à savoir : planification des missions ; processus budgétaire ; gestion des risques afférents aux devises ; sécurité des bureaux extérieurs ; gestion de crise ; et gouvernance et stratégie des activités TI. Deux audits incluaient l'examen des activités de bureaux extérieurs visités par les auditeurs ;

f) a élaboré un plan d'audit axé sur l'évaluation des risques pour 2017 et 2018 ; et élaboré un plan d'audit axé sur l'évaluation des risques pour la période 2017-2019. Le Comité d'audit a examiné et réagi à ces plans avant leur validation ;

g) a assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations : diverses réunions ont été organisées avec les responsables de la mise en œuvre des recommandations partout à la Cour sur plusieurs mois, et des rapports produits pour documenter l'état d'avancement des recommandations ;

h) a contribué aux deux réunions du Comité d'audit par la production de rapports sur la gestion des risques et participé activement aux réunions ;

i) a examiné et mis à jour diverses procédures d'audit.

## **III. Questions intéressant l'ensemble des programmes**

209. L'annexe XIV fournit de l'information sur la réalisation des hypothèses de la Cour pour la période 2005-2016.

## A. Virements de fonds

210. Huit virements d'un montant supérieur à 200 000 euros ont été effectués en 2016.
211. Une réaffectation de 242 902 euros a été effectuée au sein de la Section des services du Bureau du Procureur, du poste « Personnel temporaire » au poste « aide à court terme », pour couvrir les coûts des vacataires.
212. Une réaffectation de 200 000 euros a été effectuée au sein de la Division des enquêtes du Bureau du Procureur, du poste « Dépenses de personnel » au poste « Voyages », pour couvrir les déplacements opérationnels de mission dans le cadre du plan de voyages sur deux mois fourni par la Division des enquêtes.
213. En sus de la réaffectation décrite dans le paragraphe précédent, une réaffectation de 200 000 euros a été effectuée du poste « Dépenses de personnel » au poste « Voyages » au sein de la Division des enquêtes.
214. Une réaffectation de 350 000 euros a été effectuée au sein de la Division des enquêtes, du poste « Personnel temporaire » au poste « Dépenses de personnel », pour couvrir le déficit au titre des dépenses de personnel occasionné par la réaffectation de fonds au poste « Voyages » plus tôt dans l'exercice, tel que décrit ci-dessus.
215. Une réaffectation de 352 000 euros a été effectuée au sein de la Section d'appui aux conseils, du poste « Conseils pour les victimes » au poste « Conseils pour la Défense », pour couvrir les frais de missions et voyages, charges professionnelles et frais juridiques des équipes de la Défense.
216. Une réaffectation de 200 000 euros a été effectuée du poste « Dépenses de personnel » au sein de la Section des relations extérieures et de la coopération et du bureau extérieur en Côte d'Ivoire, pour couvrir le déficit au titre des dépenses de personnel au sein de la Section des services d'appui linguistique pour décembre 2016.
217. Une réaffectation de 235 000 euros a été effectuée du poste « Dépenses de personnel » au sein de la Section des relations extérieures et de la coopération, de la Section de l'information et de la sensibilisation, et des bureaux extérieurs en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Kenya, et du poste « Personnel temporaire » au sein de la Section de l'appui aux victimes et aux témoins et du bureau extérieur au Kenya, pour couvrir le déficit du poste « Dépenses de personnel » de la Section des services de gestion de l'information en décembre 2016.
218. Une réaffectation de 300 000 euros a été effectuée au sein de la Section de l'appui aux victimes et aux témoins, du poste « Voyages » au poste « Frais généraux de fonctionnement », pour autoriser l'exécution d'activités confidentielles.

## B. Plan stratégique et gestion des risques

219. En novembre 2015, la Cour a actualisé son registre des risques avec la participation des hauts dirigeants de la Cour. En 2016, la Cour a entamé la préparation d'un cadre de gestion des risques assorti de mandats, de définitions, de rôles et de responsabilités clairement établis.
220. Malgré certains progrès, la pleine mise en œuvre de la gestion des risques dans l'ensemble de la Cour n'a pas été possible en 2016 pour diverses raisons, dont les contraintes budgétaires, l'augmentation de la charge de travail résultant du sous-effectif, les contraintes de ressources humaines et la concurrence d'autres initiatives priorisées par le Conseil de coordination (p. ex., réforme du processus budgétaire, synergies et configuration de base).
221. La Cour a cerné les activités devant se produire pour poursuivre la mise en œuvre de la gestion des risques à l'échelon de la Cour et est déterminée de faire progresser le processus aussi rapidement que possible, dans la limite de ses contraintes en ressources humaines et financières.

222. La Cour a fourni au Comité d'audit de l'information détaillée sur ses travaux de gestion des risques en 2016. Elle a également présenté son plan de mise en œuvre complet à la réunion du Groupe de travail de La Haye sur le processus de planification stratégique.

### C. Gains d'efficacité

223. À sa quatorzième session, l'Assemblée a invité la Cour, dans sa Résolution 1, à recourir plus fréquemment et plus efficacement aux mécanismes de coordination inter-organes, afin de stimuler le processus d'identification des domaines d'optimisation conjointe, et a demandé à la Cour de présenter, dans un rapport sur cette question au Comité du budget et des finances, les résultats tangibles et quantifiables qu'elle aura obtenus en termes de synergies, notamment en matière d'économies<sup>12</sup>. Au cours des sessions suivantes du Comité en 2016, la Cour a déposé des rapports relatifs aux synergies entre organes décrivant les travaux d'un Comité directeur composé des directeurs des différents organes de la Cour créé aux fins de ce projet. Le projet a permis de cerner des doublons et inefficiences et, dans la mesure du possible, de les éliminer. Les efforts de synergies entre organes visaient à améliorer les processus et structures et n'a abouti à des économies directes que dans certains cas<sup>13</sup>.

224. Depuis son dernier rapport au Comité, le Comité directeur a revu son approche à l'exercice de synergies entre organes à la lumière des inquiétudes soulevées par les États Parties, la priorité accordée par l'Assemblée aux efficacités quantifiables et les contraintes de ressources de la Cour. À la dernière session de l'Assemblée, les États Parties ont insisté pour que la Cour renouvelle ses efforts en matière d'efficacités et inclue dans son projet de budget-programme un document sur « les gains d'efficacité identifiés ou les dépenses auxquelles il peut être mis fin en vue de compenser tout coût additionnel<sup>14</sup>. » Étant donné ces circonstances, et ayant examiné les travaux effectués à ce jour sur les synergies, le Comité directeur a conclu qu'une approche plus ciblée s'imposait afin de se concentrer principalement sur les synergies qui produiront des efficacités quantifiables.

225. Le projet de synergies entre organes a conduit plusieurs sections et unités à cerner des améliorations potentielles et à comprendre l'importance des efficacités dans leurs activités quotidiennes. La Cour a cerné les efficacités potentielles qui suivent.

226. Les principales efficacités quantifiables permettant de dégager des économies de 330 400 euros sont décrites dans les rapports de synergies cités précédemment. Elles se résument comme suit :

- j) Meilleure distribution de la fonction d'analyse entre organes ;
- k) Meilleure coordination de la fonction des ressources humaines ;
- l) Processus d'appui linguistique ;
- m) Partage d'information publique, de connaissances et de formation ; et
- n) Meilleure coordination de la gestion de l'information et du soutien à la technologie de l'information.

227. Les autres efficacités cernées tendent à libérer des ressources afin d'en faire plus avec les mêmes ressources. L'examen inter-organe des synergies potentielles s'est avéré un exercice des plus utiles pour confirmer que la plupart des processus inter-organes sont déjà aussi efficaces que possible. En 2017, pour cerner de nouvelles efficacités, l'on passera des examens inter-organes à un exercice coordonné englobant l'ensemble de la Cour.

<sup>12</sup> *Documents officiels ... quatorzième session ... 2015* (ICC-ASP/14/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/14/Res.1, J, par. 4.

<sup>13</sup> Rapport de la Cour relatif aux synergies entre organes, CBF/26/13, Deuxième rapport de la Cour relatif aux synergies entre organes, CBF/27/8.

<sup>14</sup> *Documents officiels ... quatorzième session ... 2015* (ICC-ASP/14/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/14/Res.1, J, par. 4d).

## IV. Exécution du budget de l'exercice 2016

### A. Aperçu de l'exécution du budget de la Cour

228. Le taux global d'exécution du budget-programme de la Cour est de 96,1 pour cent, soit 134,21 millions d'euros, sur un budget approuvé de 139,59 millions d'euros, pour un solde résiduel de 5,38 millions d'euros. Le taux d'exécution du budget de la Cour a diminué de 1,0 pour cent par rapport au taux de 97,1 pour cent de l'exercice précédent.

229. Conformément à la Résolution 1 qu'a prise l'Assemblée à sa quatorzième session<sup>15</sup>, le dépassement des coûts lié aux locaux permanents, de 1,75 million d'euros, doit être couvert, pour un montant de 0,55 million d'euros, par les intérêts cumulés au fil des ans dans le cadre du financement du projet des locaux permanents, et par tout excédent provenant du budget-programme de la Cour. Aussi, le solde résiduel de 5,38 millions d'euros dans le budget-programme sera réduit à 4,18 millions d'euros du fait du reliquat de 1,20 million d'euros lié au dépassement des coûts des locaux permanents.

230. La Cour a soumis au Comité trois notifications d'éventuels prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus à hauteur de 4,19 millions d'euros. Toutefois, le 10 novembre 2016, la Cour a soumis au Comité une notification révisée concernant la situation en Géorgie, retranchant le montant total de prélèvement à 3,01 millions d'euros, soit une diminution de 1,18 million d'euros. La révision était le résultat du gel du recrutement de plusieurs postes temporaires aux enquêtes, à l'appui linguistique et aux poursuites, et d'une réduction des activités liées aux enquêtes et aux victimes dans la situation en Géorgie. À la fin de l'exercice, les notifications révisées de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus étaient exécutées à 86,4 pour cent, soit un total de 2,60 millions d'euros, contre une notification révisée de 3,01 millions d'euros. Les notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus sont présentées aux paragraphes 261 à 267.

231. Sur une base consolidée, la Cour a affiché un taux d'exécution du budget de 95,9 pour cent, soit 136,82 millions d'euros, contre un montant total au titre du budget consolidé de 142,60 millions d'euros, y compris la notification révisée de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus de 3,01 millions d'euros. Du budget approuvé de 139,59 millions d'euros, la dépense de 136,82 millions d'euros représente un taux d'exécution de 98,0 pour cent, pour un solde résiduel de 2,78 millions d'euros. Conformément à la résolution précitée, le solde résiduel de 2,78 millions d'euros sera réduit à 1,58 million d'euros après application du reliquat du solde des dépassements de coûts des locaux permanents, de 1,20 million d'euros. La Cour prévoit absorber toute dépense supplémentaire liée à la notification révisée de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus et aux dépassements des coûts pour les locaux permanents dans son budget-programme, sous réserve de l'exécution de la certification d'audit externe.

### B. Exécution du budget-programme

232. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les taux d'exécution du budget par grand programme et par programme. Le détail de l'exécution par poste du budget-programme, pour chaque grand programme et programme, figure à l'annexe XVII, comme demandé par l'Assemblée<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> *Documents officiels ... quinzième session ... 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, H, par. 1 et 2.

<sup>16</sup> *Documents officiels ... quinzième session ... 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, M, par. 9.

**Tableau 1 : Exécution du budget de l'exercice 2016 par grand programme et par programme (en milliers d'euros)**

<i>Grand programme / programme</i>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles* 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<i>Grand programme I</i>				
<i>Branche judiciaire</i>	12 430,6	11 121,8	1 308,8	89,5
Présidence	1 267,9	1 204,9	63,0	95,0
Chambres	10 792,8	9 563,2	1 229,6	88,6
Bureaux de liaison	369,9	353,8	16,1	95,6
<i>Grand programme II</i>				
<i>Bureau du Procureur</i>	43 233,7	40 947,6	2 286,1	94,7
Procureur	9 586,9	8 517,3	1 069,6	88,8
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	4 048,0	3 711,9	336,1	91,7
Division des enquêtes	17 873,8	18 352,6	-478,8	102,7
Division des poursuites	11 725,0	10 365,8	1 359,2	88,4
<i>Grand programme III</i>				
<i>Greffes</i>	72 759,2	71 693,5	1 065,7	98,5
Cabinet du Greffier	1 399,6	1 718,1	-318,5	122,8
Direction des services administratifs communs	18 255,2	18 607,7	-352,5	101,9
Direction du service de la Cour	31 517,9	32 720,4	-1 202,5	103,8
Direction des opérations extérieures	21 586,5	18 647,4	2 939,1	86,4
<i>Grand programme IV</i>				
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	2 808,8	2 741,5	67,3	97,6
<i>Grand programme V</i>				
Locaux	2 824,6	2 824,6	0,0	100,0
<i>Grand programme VI</i>				
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	1 884,5	1 640,7	243,8	87,1
<i>Grand programme VII-1</i>				
<i>Bureau du directeur de projet</i>	451,8	264,9	186,9	58,6
<i>Grand programme VII-2</i>				
<i>Projet des locaux permanents – Intérêts</i>	2 200,5	2 185,7	14,8	99,3
<i>Grand programme VII-5</i>				
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	315,1	182,1	133,0	57,8
<i>Grand programme VII-6</i>				
<i>Bureau de l'audit interne</i>	681,8	611,2	70,6	89,6
<b>Total CPI</b>	<b>139 590,6</b>	<b>134 213,6</b>	<b>5 377,0</b>	<b>96,1</b>
<i>Dépassement des coûts lié aux locaux permanents</i>			-1 200,0	
<b>Total CPI moins dépassement des coûts lié aux locaux permanents</b>			<b>4 177,0</b>	

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

233. Le taux d'exécution pour la Branche judiciaire était de 89,5 pour cent, soit 11,12 millions d'euros, sur un budget approuvé de 12,43 millions d'euros, donc une diminution de 1,1 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent, qui s'élevait à 90,6 pour cent. Ce sont surtout les Chambres qui ont sous-utilisé leurs crédits en raison i) des retards pris dans le recrutement de personnel, ainsi que le grand nombre de



demandes en attente d'approbation ; et ii) du départ de titulaires de poste en congé spécial sans traitement ou à d'autres organes.

234. Le Bureau du Procureur a exécuté son budget approuvé à 94,7 pour cent, soit une diminution de 2,2 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent qui s'élevait à 96,9 pour cent. Les dépenses réelles correspondantes ont totalisé 40,95 millions d'euros, sur un budget approuvé de 43,23 millions d'euros. Les économies dégagées sur les postes du personnel permanent et temporaire, exécutés respectivement à 94,8 pour cent et 90,5 pour cent, ont été partiellement réaffectées pour couvrir une partie des dépenses hors personnel, à savoir : i) les voyages de mission liés aux activités en République centrafricaine, les coûts de transfert et de logement ayant été bien supérieurs aux prévisions budgétaires de la Division des enquêtes ; ii) les frais généraux de fonctionnement engagés au titre des activités opérationnelles sur le terrain liées aux missions et aux entretiens avec les témoins ; et iii) les dépenses de matériel (dont mobilier) ainsi que les fournitures et licences et renouvellements de licence pour la Section de l'analyse, les équipes d'enquête et la Section d'analyse criminalistique, conformément à la stratégie de la Division des enquêtes pour équiper le personnel d'un matériel d'enquête à jour et fiable afin de faciliter les enquêtes.

235. Le Greffe a exécuté son budget à 98,5 pour cent, soit 71,69 millions d'euros, sur un budget approuvé de 72,76 millions d'euros. Il s'agit donc d'une diminution de 1,4 pour cent par rapport au taux de l'exercice précédent, qui était de 99,9 pour cent. Les économies dégagées par la Direction des opérations extérieures sont attribuables à i) des retards pris dans le recrutement de personnel pour les activités de protection des victimes et des témoins, et le très petit nombre de renvois du Bureau du Procureur ; ii) l'importante réduction des activités de la Cour dans le bureau extérieur au Kenya suite aux décisions judiciaires dans l'affaire *Ruto et Sang* ; et iii) des retards pris dans les processus de recrutement qui ont touché les activités de sensibilisation, ainsi que les changements aux activités d'appui sur le terrain dues aux circonstances politiques et aux changements des hypothèses dans le bureau extérieur en Côte d'Ivoire. Les économies ont été réaffectées pour couvrir i) le recrutement de personnel temporaire et à court terme à l'appui des activités ; ii) les dépenses liées aux projets SAP du système commun des Nations Unies ; iii) le recrutement, par la Section des ressources humaines, d'un employé à court terme pour appuyer l'augmentation des activités de recrutement ; iv) l'organisation de formations supplémentaires en gestion et leadership ; v) le nouveau site Web et la diffusion Web des procès simultanés de la Cour ; vi) la migration des infrastructures post-déménagement et l'achat d'équipement TIC supplémentaire pour les salles d'audience et bureaux extérieurs ; et vii) le recrutement d'interprètes indépendants pour les procès simultanés.

236. Le taux d'exécution pour le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties était de 97,6 pour cent, soit 2,74 millions d'euros, sur un budget approuvé de 2,81 millions d'euros. Les économies dégagées par le retard pris dans le recrutement à des postes permanents et temporaires, qui se sont traduits par des taux d'exécution de 79,5 pour cent et 65,0 pour cent respectivement, ont été redéployées au poste « Personnel temporaire pour les réunions » pour l'embauche de traducteurs indépendants et au poste « Services contractuels » pour couvrir la nécessité d'externaliser les services de traduction relatifs à une augmentation des volumes de travail dus à l'Assemblée en session.

237. Grand programme V – Locaux : ce poste inclut les paiements liés à la location de locaux provisoires et à l'entretien des locaux permanents. Le budget a été pleinement exécuté, à 2,82 millions d'euros.

238. Le taux d'exécution pour le Secrétariat du Fonds au profit des victimes s'est élevé à 87,1 pour cent, ou 1,64 million d'euros, sur un budget approuvé de 1,88 million d'euros, soit une augmentation de 2,1 pour cent par rapport au taux d'exécution de 85,0 pour cent en 2015. Le faible taux d'exécution est attribuable à une sous-utilisation des crédits aux titres suivants : i) les postes temporaires non encore pourvus dans le cadre du processus *ReVision* en cours, devant être pourvus en février 2017 ; ii) l'élaboration de l'ordonnance de réparations dans l'affaire *Lubanga* et d'autres ordonnances de réparations ; iii) la suspension de plusieurs activités et missions sur le terrain, qui s'est traduite par une sous-utilisation du budget des voyages ; iv) le moindre recours à des services de consultation occasionné par des retards dans l'évaluation de situations et le changement dans les priorités du Secrétariat du Fonds au profit des victimes comme résultat de plusieurs

ordonnances de réparations, y compris les retards pris dans l'embauche de consultants pour les activités de visibilité et de communication liées aux collectes de fonds privés et publics ; et v) l'inutilisation des fonds réservés aux frais généraux de fonctionnement en raison de la priorisation des activités de réparations.

239. Le Projet des locaux permanents étant terminé, et le nouvel immeuble étant en pleine activité dès janvier 2016, le Bureau du directeur de projet s'est concentré sur la finalisation des activités d'administration et de gestion du contrat de l'entrepreneur général et autres tâches liées au projet de construction. À la fin de l'exercice, le Bureau avait exécuté son budget à 58,6 pour cent, soit 0,26 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,45 million d'euros. Les principaux coûts prévus sous le poste « Services contractuels », comme la gestion de projet et la préparation d'appels d'offres pour les contrats de gestion des installations par l'entreprise générale au titre du Coût total de propriété, et les crédits pour les autres coûts liés aux locaux et non couverts par les budgets de construction ou de transition, n'ont pas été utilisés en 2016. La plupart des appels d'offres seront finalisés en 2017, et la Section des services généraux assumera la gestion des locaux après la fermeture du Bureau du directeur de projet à la fin de 2016.

240. Projet des locaux permanents – Intérêts : compte pour le paiement des intérêts courus dans le cadre du projet des locaux permanents. Le paiement été réglé en totalité en février 2016. Le budget est exécuté à 99,3 pour cent, soit 2,19 millions d'euros, sur un budget approuvé de 2,20 millions d'euros.

241. Le Chef du Mécanisme de contrôle indépendant était en processus de dotation de postes vacants permanents depuis son arrivée à la Cour en octobre 2015. Toutefois, d'importants retards ont été pris dans le processus de recrutement et trois postes sont demeurés vacants tout au long de 2016 et jusqu'en 2017. Aussi, toutes les activités prévues n'ont pas pu être exécutées, pour une importante sous-utilisation du poste « Dépenses hors personnel ». En fin d'exercice, le budget avait été exécuté à 57,8 pour cent, soit 0,18 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,32 million d'euros.

242. Le Bureau de l'audit interne a exécuté son budget approuvé à 89,6 pour cent, soit 0,61 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,68 million d'euros. À la suite du départ de l'auditeur informaticien à la fin août 2015, le Bureau de l'audit interne a dû trouver un remplacement de toute urgence. Toutefois, alors que le poste de personnel temporaire était financé pour 12 mois, il n'a été pourvu qu'en août 2016, d'où la sous-utilisation du budget.

243. Le tableau 2 ci-dessous présente un résumé de l'exécution du budget de la Cour, par poste de dépense.

**Tableau 2 : Exécution du budget de l'exercice 2016 par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Postes	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles* 2016	Écart	Taux d'exécution en %
	[1]	[2] [3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]	
Juges	5 369,1	5 265,5	103,6	98,1
Total partiel, juges	5 369,1	5 265,5	103,6	98,1
Dépenses de personnel	74 232,4	70 756,2	3 476,2	95,3
Personnel temporaire	19 919,6	17 305,0	2 614,6	86,9
Personnel temporaire pour les réunions	1 156,5	1 639,0	-482,5	141,7
Heures supplémentaires	412,9	512,7	-99,8	124,2
Total partiel, dépenses de personnel	95 721,4	90 212,9	5 508,5	94,2
Voyages	5 097,2	5 035,6	61,6	98,8
Représentation	31,1	44,1	-13,0	141,9
Services contractuels	4 078,5	3 670,6	407,9	90,0
Formation	749,2	873,2	-124,0	116,5

<i>Postes</i>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles* 2016</i>	<i>Taux d'exécution Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Consultants	441,5	679,5	-238,0	153,9
Conseils pour la Défense	4 521,4	4 950,0	-428,6	109,5
Conseils pour les victimes	1 963,2	1 344,6	618,6	68,5
Frais généraux de fonctionnement	19 761,2	18 104,2	1 657,0	91,6
Fournitures et accessoires	844,8	1 249,6	-404,8	147,9
Matériel, dont mobilier	1 012,0	2 783,6	-1 771,6	275,1
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	<i>38 500,1</i>	<i>38 735,2</i>	<i>-235,1</i>	<i>100,6</i>
<b>Total</b>	<b>139 590,6</b>	<b>134 213,6</b>	<b>5 377,0</b>	<b>96,1</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

244. Le budget des juges a été exécuté à 98,1 pour cent, soit 5,27 millions d'euros, sur un budget approuvé de 5,37 millions d'euros.

245. Les dépenses de personnel de la Cour pour les postes permanents ont été exécutées à 95,3 pour cent, soit 70,76 millions d'euros, sur un budget approuvé de 74,23 millions d'euros, une diminution de 2,8 pour cent par rapport à 98,1 pour cent en 2015. Pour la Cour, le taux annuel moyen de vacance de postes est passé à 19,7 pour cent, ce qui est semblable au taux de vacance annuel moyen de 19,3 pour cent de l'exercice précédent, en raison principalement du taux très élevé de vacance de postes du Greffe. Pour la Branche judiciaire, le taux annuel moyen de vacance de postes a augmenté à 13,5 pour cent par rapport à 4,2 pour cent en 2015, tandis que le taux d'exécution des dépenses de personnel est passé à 86,0 pour cent, soit une diminution de 6,3 pour cent par rapport à 92,3 pour cent l'exercice précédent. Le taux annuel moyen de vacance de postes pour le Bureau du Procureur a augmenté de 12,7 pour cent, par rapport à 8,3 pour cent en 2015. Le taux de vacance élevé se doit aux conversions de postes de personnel temporaire à des postes permanents, qui sont devenus effectifs en juillet 2016. À la fin de l'exercice, le taux de vacance a chuté à 9,6 pour cent. Le taux d'exécution du poste des dépenses de personnel a chuté à 94,8 pour cent, soit une diminution de 3,0 pour cent par rapport à 97,8 pour cent en 2015. À la suite d'intensives activités de recrutement, le taux annuel moyen de vacance de postes du Greffe est passé à 22,0 pour cent, par rapport au taux de l'exercice précédent de 23,9 pour cent, pour un taux de vacance ponctuel de 12,3 pour cent au 31 décembre 2016. Les dépenses de personnel ont été exécutées à 97,0 pour cent, soit une diminution de 3,0 pour cent par rapport au taux d'exécution de 100,0 pour cent de l'exercice précédent.

246. Le taux d'exécution du budget pour le personnel temporaire était de 86,9 pour cent, soit 17,31 millions d'euros, sur un budget approuvé de 19,92 millions d'euros, soit une diminution de 10,6 pour cent par rapport à 97,5 pour cent en 2015. La Branche judiciaire a exécuté son budget à 72,1 pour cent, soit une diminution de 22,0 pour cent par rapport au taux de l'exercice précédent de 94,1 pour cent, en raison de retards dans le recrutement. Malgré ces retards dans le recrutement, le taux d'exécution pour le Bureau du Procureur s'est élevé à 90,5 pour cent, une augmentation de 3,0 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent de 87,5 pour cent. Des retards de recrutement expliquent également le taux d'exécution des budgets du Greffe, de 86,8 pour cent (129,4 pour cent en 2015), du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (65,0 pour cent) et du Bureau de l'audit interne (47,7 pour cent). Le Secrétariat a sous-exécuté son budget, à 44,3 pour cent, en raison des retards dans la mise en œuvre de la nouvelle structure.

247. L'exécution du poste « Personnel temporaire pour les réunions » était de 141,7 pour cent, soit 1,64 million d'euros, sur un budget approuvé de 1,16 million d'euros, essentiellement attribuable au recrutement d'interprètes indépendants pour renforcer les équipes d'interprétation internes anglais/français pour deux procès simultanés, et au recrutement d'interprètes indépendants de langues de situation (anglais libérien, arabe et sango). Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a sur-utilisé son budget à raison de

221,8 pour cent comme résultat de l'embauche de traducteurs indépendants pour faire face à une augmentation de la charge de travail liée à la session de l'Assemblée.

248. Le budget « Heures supplémentaires » a été dépassé, avec un taux d'exécution de 124,2 pour cent, soit 0,51 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,41 million d'euros. Bien que le Bureau du Procureur n'ait pas de budget d'heures supplémentaires, grâce à un accord de l'ensemble de la Cour, le personnel de la Division des enquêtes qui a accumulé des jours de récupération du fait de la lourde charge de travail liée aux enquêtes actives ont été indemnisés. Au sein du Greffe, le dépassement s'imposait pour couvrir : i) le manque d'agents de sécurité dans la Section de la sécurité au cours du premier semestre pour la deuxième salle d'audience, comme résultat de retards de recrutement ; ii) la lourde charge de travail en 2015 dans le bureau extérieur en Ouganda ; et iii) l'appui de missions internes et externes par la fourniture de chauffeurs et d'assistants administratifs en attendant la dotation de postes vacants au bureau extérieur en République démocratique du Congo. Au sein du Secrétariat du Fonds au profit des victimes, des fonds ont été réaffectés du poste « Dépenses de personnel » pour couvrir les heures supplémentaires résultant de l'augmentation de la charge de travail liée aux activités d'ordonnance de réparations.

249. Le taux d'exécution du poste « Voyages » est de 98,8 pour cent, soit 5,04 millions d'euros, sur un budget approuvé de 5,10 millions d'euros. Cette sous-exécution se doit à des retards de recrutement qui se sont soldés par la réduction du nombre d'activités de protection des témoins, et à l'annulation de missions aux bureaux extérieurs et pays de situation en raison de problèmes de sécurité et de changements des priorités opérationnelles. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes ont affiché respectivement des taux d'économies de 89,3 pour cent et 76,5 pour cent. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a sous-exécuté son budget en raison de l'annulation de visites d'inspection aux bureaux extérieurs, tandis qu'au Secrétariat du Fonds au profit des victimes, plusieurs missions sur le terrain n'ont pas eu lieu en raison de la priorisation des activités liées aux ordonnances de réparations. En revanche, en raison de la tenue de missions d'enquête en République centrafricaine, le Bureau du Procureur a exécuté son budget de voyages à 125,5 pour cent, une tendance qui se confirme au fil des ans à cause de l'augmentation des activités d'enquête en République centrafricaine.

250. Les crédits alloués au poste « Représentation » ont été dépassés, le taux d'exécution s'élevant à 141,9 pour cent, soit 0,04 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,03 million d'euros. Le Bureau du Procureur a employé ces fonds au service de visites spéciales de fonctionnaires de haut niveau à la Cour. Le Greffe a servi l'ensemble des événements de la Cour, comme le lancement officiel du site Web de la Cour et la conférence de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale.

251. Les crédits alloués au poste « Services contractuels » ont été exécutés à 90,0 pour cent, soit 3,67 millions d'euros, sur un budget approuvé de 4,08 millions d'euros. Le taux d'exécution du Greffe, de 91,5 pour cent, est attribuable à ce qui suit : i) la négociation de cotisations d'assurance commerciale plus faibles pour l'immeuble des locaux permanents et pour les biens et véhicules, qui tombent sous les frais généraux de fonctionnement de la Section des services généraux ; ii) la réduction du niveau d'impartition des services de transcription en anglais et en français à la Section de l'administration judiciaire en raison du changement du nombre de jours de procès ; iii) l'annulation d'activités de sensibilisation et d'impartition de services aux bureaux extérieurs en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire ; et iv) une importante réduction des activités dans le bureau extérieur au Kenya à la suite de décisions judiciaires dans l'affaire *Ruto et Sang*. Le Bureau du Procureur a affiché un taux d'exécution de 44,1 pour cent alors que les ressources d'impartition de transcription et traduction n'ont pas été dépensées, puisque les besoins des équipes ont pu être satisfaits grâce aux ressources à l'interne. Le Bureau du directeur de projet a sous-utilisé son budget, à 34,3 pour cent, puisque l'essentiel du contrat de gestion des installations par l'entreprise générale au titre du Coût total de propriété sera exécuté et signé en 2017.

252. Le budget « Formation » a été exécuté à 116,5 pour cent, soit 0,87 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,75 million d'euros, notamment à cause de formations supplémentaires en gestion et leadership organisées par le Greffe pour l'ensemble de la Cour. La sur-utilisation a été compensée par les économies dégagées au titre d'autres grands programmes comme le Bureau du Procureur, avec un taux d'exécution de 78,8 pour

cent, où des contraintes opérationnelles ont entravé les plans de formation, et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes, avec un taux d'exécution de 33,0 pour cent en raison de la priorisation des activités d'ordonnance de réparations.

253. Le budget « Consultants » a été exécuté à 153,9 pour cent, soit 0,68 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,44 million d'euros. Des économies ont été dégagées au Bureau du Procureur, avec un taux d'exécution de 57,1 pour cent, grâce à des services de consultants offerts pro bono, et au Secrétariat du Fonds au profit des victimes, avec un taux d'exécution de 45,2 pour cent, grâce à une moindre utilisation de services de consultants. Ces économies ont atténué le dépassement au Greffe, dont le taux d'exécution était de 272,1 pour cent, pour les raisons suivantes : i) les frais liés aux projets comme le *SAP Success Factors Implementation* à la Section des ressources humaines et le projet *Business Control System* à la Section du budget ; ii) la réévaluation du système d'aide judiciaire de la Cour ; et iii) les cachets des représentants légaux au Bureau du conseil public pour les victimes en application de décisions des Chambres.

254. Globalement, le budget alloué à l'aide judiciaire affichait un taux d'exécution de 97,1 pour cent, soit 6,29 millions d'euros, sur un budget approuvé de 6,48 millions d'euros. Le budget des Conseils pour la Défense a été dépassé, le taux d'exécution en étant de 109,5 pour cent, mais celui des Conseils pour les victimes a été sous-utilisé, avec un taux d'exécution de 68,5 pour cent. Le redéploiement des ressources des Conseils pour les victimes aux Conseils pour la Défense se doit à l'octroi de ressources supplémentaires aux équipes de défense dans les affaires *Ongwen*, *Ntaganda* et *Gbagbo*. L'aide judiciaire nécessaire pour les équipes des victimes s'est révélée inférieure aux prévisions dans les affaires *Banda* dans la situation au Soudan, *Bemba* dans la situation en République centrafricaine, et *Sang* dans la situation au Kenya.

255. Le budget des frais généraux de fonctionnement a été exécuté à 91,6 pour cent, soit 18,10 millions d'euros, sur un budget approuvé de 19,76 millions d'euros, laissant un solde résiduel de 1,66 million d'euros. Des économies ont été réalisées par le Greffe, le taux d'exécution s'étant élevé à 88,3 pour cent, laissant un solde résiduel de 1,66 million d'euros, issu d'une moindre utilisation des ressources opérationnelles dans les nouveaux locaux et de la diminution des activités de protection des victimes et des témoins comme résultat du moindre nombre que prévu de renvois par le Bureau du Procureur. Ces économies ont atténué les dépassements de la Section des services de gestion de l'information attribuables à la migration d'infrastructures TIC à la suite du déménagement aux locaux permanents. Le Bureau du Procureur a surutilisé ce poste budgétaire à hauteur de 117,5 pour cent, soit 0,51 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,43 million d'euros, pour appuyer les activités hors Siège liées aux missions et pour couvrir les dépenses liées aux témoins comme la location de salles de réunion, le transport de témoins et l'entretien des Bureaux extérieurs du Bureau du Procureur.

256. Le taux d'exécution pour le budget « Fournitures et accessoires » est de 147,9 pour cent, soit 1,25 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,84 million d'euros. Les dépenses au sein du Greffe, dont le taux d'exécution était de 156,0 pour cent, soit 1,15 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,74 million d'euros, se doivent aux besoins exceptionnels en fournitures des salles d'audience et au remplacement des radios VHF aux bureaux extérieurs. Le Bureau du Procureur affiche un léger dépassement avec un taux d'exécution de 110,9 pour cent en raison de l'achat de fournitures médico-légales consommables, du remplacement de cartes de communications, de batteries pour drones, etc.

257. Le poste « Matériel, dont mobilier » a dépassé le budget prévu, avec un taux d'exécution s'élevant à 275,1 pour cent, soit 2,78 millions d'euros, sur un budget approuvé de 1,01 million d'euros. En raison de besoins opérationnels, le Greffe, avec un taux d'exécution de 295,7 pour cent, soit 2,56 millions d'euros, sur un budget approuvé de 0,87 million d'euros, a acheté des véhicules en remplacement des véhicules vieillissants au Siège et aux bureaux extérieurs ; mis à niveau l'équipement TIC et de vidéoconférence aux bureaux extérieurs pour la comparution de témoins ; mis à niveau le lien satellitaire pour les bureaux extérieurs en République démocratique du Congo ; acheté de l'espace de stockage ; et remplacé du matériel obsolète. Le Bureau du Procureur affichait un dépassement, avec un taux d'exécution de 182,5 pour cent, pour l'achat d'équipement de sécurité employé par les enquêteurs sur le terrain, de systèmes d'enregistrement numérique d'entrevues à distance, et de points d'accès Wi-Fi.

258. Le tableau 5 ci-après présente une ventilation des dépenses liées au budget-programme selon qu'il s'agit de dépenses de base ou de dépenses liées aux situations. Le taux d'exécution a été de 102,8 pour cent pour les dépenses de base, et de 91,2 pour cent pour les dépenses liées aux situations. À compter du budget-programme 2017, le budget ne sera plus ventilé par dépenses de base et dépenses liées aux situations, puisque les deux types de dépense seront fusionnés sous un seul budget de base.

**Tableau 5 : Exécution du budget de l'exercice 2016 ventilé en dépenses de base et dépenses liées aux situations (en milliers d'euros)**

Grand programme / programme	Dépenses de base			Dépenses liées aux situations		
	Budget de base approuvé pour 2016	Dépenses de base réelles* 2016	Taux d'exécution en %	Budget approuvé lié aux situations 2016	Dépenses réelles liées aux situations* 2016	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]	[4]	[5]	[6]=[5]/[4]
<i>Grand programme I</i>						
<i>Branche judiciaire</i>	9 934,9	9 439,2	95,0	2 495,7	1 682,6	67,4
Présidence	1 267,9	1 204,9	95,0			
Chambres	8 297,1	7 880,6	95,0	2 495,7	1 682,6	67,4
Bureaux de liaison	369,9	353,8	95,6			
<i>Grand programme II</i>						
<i>Bureau du Procureur</i>	6 801,0	6 193,2	91,1	36 432,7	34 754,4	95,4
Procureur	3 808,7	3 320,0	87,2	5 778,2	5 197,3	89,9
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	1 216,9	1 055,9	86,8	2 831,1	2 656,0	93,8
Division des enquêtes	510,8	663,3	129,9	17 363,0	17 689,3	101,9
Division des poursuites	1 264,6	1 153,9	91,2	10 460,4	9 211,9	88,1
<i>Grand programme III</i>						
<i>Greffé</i>	32 730,4	35 882,5	109,6	40 028,8	35 811,0	89,5
Cabinet du Greffier	1 370,2	1 718,1	125,4	29,4		
Direction des services administratifs communs	16 571,2	17 497,2	105,6	1 684,0	1 110,5	65,9
Direction du service de la Cour	12 162,8	13 737,1	112,9	19 355,1	18 983,3	98,1
Direction des opérations extérieures	2 626,2	2 930,2	111,6	18 960,3	15 717,2	82,9
<i>Grand programme IV</i>						
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	2 808,8	2 741,5	97,6			
<i>Grand programme V</i>						
<i>Locaux</i>	2 824,6	2 824,6	100,0			
<i>Grand programme VI</i>						
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	808,0	921,0	114,0	1 076,5	719,7	66,9
<i>Grand programme VII-1</i>						
<i>Bureau du directeur de projet</i>	451,8	264,9	58,6			
<i>Grand programme VII-2</i>						
<i>Projet des locaux permanents – Intérêts</i>	2 200,5	2 185,7	99,3			
<i>Grand programme VII-5</i>						
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	315,1	182,1	57,8			
<i>Grand programme VII-6</i>						
<i>Bureau de l'audit interne</i>	681,8	611,2	89,6			
<b>Total</b>	<b>59 556,9</b>	<b>61 245,9</b>	<b>102,8</b>	<b>80 033,7</b>	<b>72 967,7</b>	<b>91,2</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

## 1. Opérations hors siège

259. Le tableau 6 ci-après présente un récapitulatif des dépenses engagées au titre des opérations hors siège, par situation. En 2016, la Cour menait des enquêtes dans le cadre de neuf situations, à savoir en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Soudan, en République centrafricaine, au Kenya, en Libye, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Géorgie. Le soutien opérationnel concerne l'ensemble des situations plutôt que des situations spécifiques. Au total, les dépenses réelles pour l'ensemble des situations s'élèvent à 72,97 millions d'euros, ce qui représente 91,2 pour cent du budget approuvé lié aux situations, lequel s'élève à 80,03 millions d'euros. Les dépenses engagées, d'un montant total de 72,97 millions d'euros, se ventilent comme suit : 34,75 millions d'euros pour le Bureau du Procureur, 35,81 millions d'euros pour le Greffé et 2,40 millions d'euros pour les autres programmes : Branche judiciaire, 1,68 million d'euros, et Secrétariat du Fonds au profit des victimes, 0,72 million d'euros.

**Tableau 6 : Dépenses au titre des opérations hors siège pour l'exercice 2016, par situation (en milliers d'euros)**

	Ouganda	RDC	Soudan	RCA	Kenya	Libye	Côte d'Ivoire	Mali	Géorgie	Soutien opérationnel	Total
Chambres										1 682,6	
<i>Branche judiciaire</i>										1 682,6	1 682,6
Cabinet du Procureur			12,7			7,0			0,2		98,6
Section des services	378,8	433,7	22,3	293,4	113,7	52,9	67,4	84,9	47,2		5 098,7
Procureur	378,8	433,7	35,0	293,4	113,7	59,9	67,4	84,9	47,4	3 683,3	
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	109,4	121,4	10,0	128,0	92,5	75,9	34,6	121,9			2 656,0
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	109,4	121,4	10,0	128,0	92,5	75,9	34,6	121,9		1 962,4	
Division des enquêtes	1 201,7	1 832,5	161,7	3 604,5	622,1	276,5	2 414,6	1 775,5	16,2		17 689,3
Division des enquêtes	1 201,7	1 832,5	161,7	3 604,5	622,1	276,5	2 414,6	1 775,5	16,2	5 784,0	
Division des poursuites	621,1	1 485,5	394,9	1 947,2	1 135,1	109,8	1 462,6	506,1			9 211,9
Division des poursuites	621,1	1 485,5	394,9	1 947,2	1 135,1	109,8	1 462,6	506,1		1 549,6	
<i>Bureau du Procureur</i>	2 311,0	3 873,1	601,5	5 973,2	1 963,3	522,1	3 979,2	2 488,3	63,6	12 979,3	34 754,4
Section des services généraux				9,7							453,9
Section de la sécurité	3,5	1,7		44,2	1,9						656,6
Direction des services administratifs communs	3,5	1,7		53,8	1,9					1 049,6	
Bureau du Directeur											227,6
Section de l'administration judiciaire		2,9		3,5			9,4				2 378,9
Section des services de gestion de l'information	9,9	66,3		9,3	0,9		10,3	16,3	7,1		2 878,5
Section de la détention											211,6
Section des services d'appui linguistique	93,7	1 770,9	10,5	241,2	1,2		221,2	79,0	11,0		4 232,7
Section partic. victimes et réparations	16,1	5,0		16,4	1,2		7,5	15,7	0,2		858,9
Conseil pour la Défense								9,1			297,7
Conseil pour les victimes	6,6	504,6					72,5				1 374,4
Section d'appui aux conseils	667,0	1 715,0	123,2	2 019,7	266,9	8,4	1 080,3	414,6			6 523,6
Direction du service de la Cour	793,3	4 064,7	133,7	2 290,1	270,1	8,4	1 401,2	534,7	18,2	9 469,4	
Bureau du Directeur					5,0						15,7

	Ouganda	RDC	Soudan	RCA	Kenya	Libye	Côte d'Ivoire	Mali	Géorgie	Soutien opérationnel	Total
Section des relations extérieures et de la coopération	21,1	155,9		169,7	4,9		59,4				1,976,7
Section victimes et témoins	313,2	1 421,0	32,9	124,9	1 314,3	56,3	485,2	206,2	7,1		7,203,9
Section information du public et sensibilisation	0,1	9,0		116,1	142,9		156,1	27,6	0,4		643,4
Bureaux extérieurs	1 009,6	2 083,9		771,1	781,0		565,3	567,9			5,876,8
Direction des opérations extérieures	1 344,1	3 669,8	32,9	1 181,9	2 248,1	56,3	1 266,0	801,7	7,5	5 108,2	
<i>Greffe</i>	<i>2 140,9</i>	<i>7 736,2</i>	<i>166,6</i>	<i>3 525,8</i>	<i>2 520,2</i>	<i>64,8</i>	<i>2 667,2</i>	<i>1 336,4</i>	<i>25,7</i>	<i>15 627,2</i>	<i>35 811,0</i>
Secrétariat Fonds au profit des victimes	178,2	30,4								511,1	
<i>Secrétariat Fonds au profit des victimes</i>	<i>178,2</i>	<i>30,4</i>								<i>511,1</i>	<i>719,7</i>
<b>Total</b>	<b>4 630,1</b>	<b>11 639,7</b>	<b>768,1</b>	<b>9 499,0</b>	<b>4 483,4</b>	<b>586,8</b>	<b>6 646,4</b>	<b>3 824,7</b>	<b>89,3</b>	<b>30 800,2</b>	<b>72 967,7</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

## 2. Engagements non acquittés

260. Conformément à la demande du Comité<sup>17</sup>, l'annexe XV présente le nombre total d'engagements non acquittés, le montant total des engagements dus au 31 décembre de l'exercice 2016, et les chiffres mis à jour pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015.

## 3. Recrutement

261. Le tableau 7 présente un récapitulatif des données concernant l'occupation des postes par grand programme. Au 31 décembre 2016, un total de 783<sup>18</sup> postes, soit 87,3 pour cent, étaient pourvus, sur 897 postes approuvés, en excluant les trois postes de fonctionnaires élus.

**Tableau 7 : Effectifs, postes approuvés c. postes pourvus, par catégorie (professionnels et administrateurs)**

	Postes approuvés	Postes pourvus	Postes pour lesquels le recrutement est terminé	Postes pour lesquels le recrutement est en cours	Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance et pour lesquels le recrutement n'est pas en cours	Postes n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]
Branche judiciaire						
Grand programme I	52	45	1	5		1
Bureau du Procureur						
Grand programme II	237	214	1	10	4	8
Greffe						
Grand programme III	578	507	6	46	4	15
Secrétariat de l'Assemblée						
Grand programme IV	10	5		5		
Secrétariat du Fonds au profit des victimes						
Grand programme VI	9	6				3

<sup>17</sup> Documents officiels ... douzième session ... 2013 (ICC-ASP/12/20), vol. II, partie B.2, par. 111.

<sup>18</sup> Sept postes du Grand programme III sont réputés pourvus en décembre puisqu'il s'agit de postes vacants dans le bureau extérieur au Kenya qui seront abolis en 2017 et qui sont bloqués aux fins du recrutement. Le nombre de postes pourvus et vacants au Grand programme III et à la Cour a été actualisé en conséquence.



	Postes approuvés	Postes pourvus	Postes pour lesquels le recrutement est terminé	Postes pour lesquels le recrutement est en cours	Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance et pour lesquels le recrutement n'est pas en cours	Postes n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]
Bureau du directeur de projet Grand programme VII-1	3					3
Mécanisme de contrôle indépendant Grand programme VII-5	4	2	1	1		
Bureau de l'audit interne Grand programme VII-6	4	4				
<b>Total</b>	<b>897</b>	<b>783</b>	<b>9</b>	<b>67</b>	<b>8</b>	<b>30</b>

#### 4. Exécution du budget lié aux notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus

262. En 2016, la Cour a soumis au Comité les trois notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus suivantes, pour un montant total de 4 188 400 euros. Le 10 novembre 2016, la Cour a soumis au Comité une notification révisée concernant la situation en Géorgie, retranchant le montant total de prélèvement de 4 188 400 euros à 3 009 900 euros. Au cours de l'année, la Cour a déployé des efforts considérables pour optimiser l'utilisation des ressources existantes et diminuer ainsi les besoins financiers. Les notifications sont les suivantes :

(a) notification du 9 août 2016 pour 1 358 900 euros dans l'affaire *Dominic Ongwen* dans la situation en Ouganda ;

(b) notification du 9 août 2016 pour 313 000 euros dans l'affaire *Lubanga* dans la situation en République démocratique du Congo ;

(c) notification du 20 septembre 2016 pour 2 516 500 euros pour la nouvelle situation en Géorgie, pour laquelle le Bureau du Procureur a ouvert une enquête le 27 janvier 2016. Le 10 novembre 2016, le montant de notification a été réduit à 1 338 000 euros.

#### 5. Exécution de l'ensemble des ressources mises à disposition sur le Fonds en cas d'imprévus

263. Le tableau 8 ci-après présente un récapitulatif de l'exécution de l'ensemble des ressources relatives au total des trois notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus soumises au Comité. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution réel et global s'élève à 86,4 pour cent, soit 2,60 millions d'euros, pour un montant de prélèvement global autorisé sur le Fonds en cas d'imprévus de 3,01 millions d'euros.

**Tableau 8 : Exécution de l'ensemble des ressources relatives aux trois notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus en 2016, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Poste de dépense	Ensemble des notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus	Dépenses réelles totales*	Taux d'exécution total en %
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	1 177,3	899,8	76,4
Personnel temporaire pour les réunions		69,2	
Heures supplémentaires		9,8	
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>1 177,3</i>	<i>978,8</i>	<i>83,1</i>
Voyages	386,4	302,7	78,3
Services contractuels	394,8	332,6	84,2

<i>Poste de dépense</i>	<i>Ensemble des notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévu</i>	<i>Dépenses réelles totales*</i>	<i>Taux d'exécution total en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Formation	8,0	13,7	171,7
Consultants	110,0	100,7	91,5
Frais généraux de fonctionnement	148,1	138,5	93,5
Fournitures et accessoires		6,9	
Matériel, dont mobilier	785,3	727,8	92,7
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	<i>1 832,6</i>	<i>1 622,9</i>	<i>88,6</i>
<b>Total</b>	<b>3 009,9</b>	<b>2 601,7</b>	<b>86,4</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

264. L'exécution de chaque demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu est détaillée ci-dessous dans l'ordre chronologique des notifications soumises au Comité.

265. Le tableau 9 ci-dessous présente l'exécution du budget liée à la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour l'affaire *Dominic Ongwen* dans la situation en Ouganda. Les fonds ont été exécutés à 88,8 pour cent, soit 1,21 million d'euros, pour un montant de notification de 1,36 million d'euros. Des économies ont été dégagées dans la catégorie du personnel temporaire puisque deux des quatre interprètes para-professionnels en langue acholi ont commencé en août plutôt qu'en juillet. Des fonds ont été réaffectés du poste « Personnel temporaire » au poste « Personnel temporaire pour les réunions » pour l'embauche d'interprètes indépendants en acholi, puisqu'ils étaient nécessaires immédiatement. De plus, en raison de retards pris dans le recrutement de postes de personnel temporaire au sein de la Section de la participation des victimes et des réparations, la catégorie du personnel temporaire a exécuté son budget à 55,9 pour cent. Il y a eu dépassement des frais généraux de fonctionnement comme résultat de l'appui à plus de 150 missions au bureau extérieur en Ouganda ; les fonds ont été réaffectés du poste « Voyages » au poste « Services contractuels » au sein du bureau extérieur en Ouganda.

**Tableau 9 : Exécution de la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour l'affaire *Dominic Ongwen* dans la situation en Ouganda, en 2016, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

<i>Poste de dépense</i>	<i>Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu</i>	<i>Dépenses réelles*</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	498,5	278,6	55,9
Personnel temporaire pour les réunions		69,2	
Heures supplémentaires		9,1	
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>498,5</i>	<i>356,9</i>	<i>71,6</i>
Voyages	230,9	211,5	91,6
Services contractuels	303,0	276,0	91,1
Consultants	33,0	31,4	95,1
Frais généraux de fonctionnement	75,5	110,7	146,6
Fournitures et accessoires		3,5	
Matériel, dont mobilier	218,0	216,2	99,2
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	<i>860,4</i>	<i>849,2</i>	<i>98,7</i>
<b>Total</b>	<b>1 358,9</b>	<b>1 206,1</b>	<b>88,8</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

266. Le tableau 10 ci-dessous présente l'exécution du budget liée à la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour l'affaire *Thomas Lubanga Dyilo* dans la situation en République démocratique du Congo. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution était de 53,8 pour cent, soit 0,17 million d'euros, pour un montant de notification de 0,31 million d'euros. Des économies ont été dégagées dans la catégorie du personnel temporaire en raison de retards pris dans le recrutement à la Section de la participation des victimes et des réparations, et du fait qu'il n'a pas été nécessaire de recruter deux assistants sur le terrain comme résultat de la tournure de la situation au bureau extérieur en République démocratique du Congo. Des économies ont été dégagées dans la catégorie des dépenses hors personnel par le Bureau du conseil public pour les victimes puisque son mandat n'a été confirmé par la Chambre de première instance qu'en octobre plutôt qu'en juillet, et certaines missions ont été annulées à cause de la situation de sécurité et logistique sur le terrain.

**Tableau 10 : Exécution de la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour l'affaire *Thomas Lubanga Dyilo* dans la situation en République démocratique du Congo, en 2016, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

<i>Poste de dépense</i>	<i>Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu</i>	<i>Dépenses réelles*</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	164,2	67,1	40,9
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>164,2</i>	<i>67,1</i>	<i>40,9</i>
Voyages	44,3	30,0	67,7
Services contractuels	12,5	6,9	55,4
Consultants	77,0	58,0	75,3
Frais généraux de fonctionnement	15,0	6,2	41,5
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	<i>148,8</i>	<i>101,1</i>	<i>68,0</i>
<b>Total</b>	<b>313,0</b>	<b>168,2</b>	<b>53,8</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

267. Le tableau 11 ci-dessous présente l'exécution du budget liée à la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour la nouvelle situation en Géorgie, pour laquelle le Bureau du Procureur a ouvert une enquête le 27 janvier 2016. Le 10 novembre 2016, une notification révisée a été soumise au Comité comme résultat du gel d'un certain nombre de postes de personnel temporaire et de la réduction du nombre de missions d'enquête du Bureau du Procureur, réduisant du coup le niveau de ressources consacrées aux activités liées aux témoins au sein du Greffe. Tout ceci a réduit le montant de notification révisé à 1,34 million d'euros, soit une diminution de 1,18 million d'euros par rapport au montant de notification original, de 2,52 millions d'euros.

268. Le budget a été exécuté à 91,7 pour cent, soit 1,23 million d'euros, pour un montant de notification révisé de 1,34 million d'euros. La notification révisée de prélèvement du Bureau du Procureur a été exécutée presque entièrement, à 95,0 pour cent, soit 0,72 million d'euros, pour un montant de notification révisé de 0,76 million d'euros. Le taux d'exécution du Greffe de 87,4 pour cent est attribuable à la réduction des activités liées aux demandes des victimes et des témoins prévues sous les postes « Voyages » et « Frais généraux de fonctionnement », comme résultat d'une réduction des activités du Bureau du Procureur.

**Tableau 11 : Exécution de la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus pour la nouvelle situation en Géorgie, en 2016, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Poste de dépense	Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus		Dépenses réelles*	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]		
Personnel temporaire	514,6		554,1	107,7
Heures supplémentaires			0,6	
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>514,6</i>		<i>554,7</i>	<i>107,8</i>
Voyages	111,2		61,2	55,0
Services contractuels	79,3		49,7	62,7
Formation	8,0		13,7	171,7
Consultants			11,3	
Frais généraux de fonctionnement	57,6		21,6	37,5
Fournitures et accessoires			3,5	
Matériel, dont mobilier	567,3		511,7	90,2
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	<i>823,4</i>		<i>672,6</i>	<i>81,7</i>
<b>Total</b>	<b>1 338,0</b>		<b>1 227,4</b>	<b>91,7</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

## 6. Exécution du budget consolidé de la Cour – Budget-programme et utilisation du Fonds en cas d'imprévus

269. Le tableau 12 ci-dessous présente l'exécution du budget consolidé de la Cour, correspondant au budget-programme et au total des notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus. Si l'on tient compte des sommes prélevées sur ce Fonds, l'ensemble des dépenses réelles de la Cour atteint 136,82 millions d'euros, sur un budget consolidé de 142,60 millions d'euros incluant les prélèvements de 3,01 millions d'euros sur le Fonds en cas d'imprévus. Cela représente un taux d'exécution de 98,0 pour cent, et 95,9 pour cent du budget approuvé de 139,59 millions d'euros, pour un solde résiduel de 2,78 millions d'euros. Le solde résiduel final sera donc de 1,58 million d'euros après défalquement du dépassement des coûts des locaux permanents, d'un montant de 1,20 million d'euros, que la Cour doit absorber dans son budget-programme 2016.

**Tableau 12 : Exécution du budget consolidé de la Cour pour l'exercice 2016, par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Poste	Budget consolidé (budget ordinaire et notification de prélèvement)			Dépenses réelles* 2016	Dépenses réelles* sur le Fonds en cas d'imprévus 2016	Dépenses totales, dont dépenses sur le Fonds en cas d'imprévus 2016	Taux d'exécution 2016, dont Fonds en cas d'imprévus, par rapport au budget approuvé (en %)	Taux d'exécution 2016, dont Fonds en cas d'imprévus, par rapport au budget consolidé et aux notifications de prélèvements sur le Fonds (en %)
	Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus 2016	ordinaire et notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus 2016	Dépenses réelles* 2016					
	[1]	[2]	[3]=[1]+[2]					
Juges	5 369,1	-	5 369,1	5 265,5	-	5 265,5	98,1	98,1
<i>Total partiel, juges</i>	<i>5 369,1</i>	<i>-</i>	<i>5 369,1</i>	<i>5 265,5</i>	<i>-</i>	<i>5 265,5</i>	<i>98,1</i>	<i>98,1</i>
Dépenses de personnel	74 232,4	-	74 232,4	70 756,2	-	70 756,2	95,3	95,3
Personnel temporaire	19 919,6	569,9	20 489,5	17 305,0	530,6	17 835,6	89,5	87,0
Personnel temporaire pour les réunions	1 156,5	-	1 156,5	1 639,0	69,2	1 708,3	147,7	147,7
Heures supplémentaires	412,9	-	412,9	512,7	9,8	522,5	126,5	126,5
Assistance temporaire	-	607,4	607,4	-	369,2	369,2	-	60,8
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>95 721,4</i>	<i>1 177,3</i>	<i>96 898,7</i>	<i>90 212,9</i>	<i>978,8</i>	<i>91 191,7</i>	<i>95,3</i>	<i>94,1</i>

Poste	Budget consolidé (budget ordinaire et notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu)			Dépenses réelles* 2016	Dépenses réelles* sur le Fonds en cas d'imprévu 2016	Dépenses réelles totales, dont dépenses sur le Fonds en cas d'imprévu 2016	Taux d'exécution 2016, dont Fonds en cas d'imprévu, par rapport au budget approuvé (en %)	Taux d'exécution 2016, dont Fonds en cas d'imprévu, par rapport au budget consolidé et aux notifications de prélèvements sur le Fonds (en %)
	Budget approuvé pour 2016	Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu 2016	notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu 2016					
	[1]	[2]	[3]=[1]+[2]	[4]	[5]	[6]=[4]+[5]	[7]=[6]/[1]	[8]=[6]/[3]
Voyages	5 097,2	386,4	5 483,6	5 035,6	302,7	5 338,3	104,7	97,4
Représentation	31,1	-	31,1	44,1	-	44,1	141,9	141,9
Services contractuels	4 078,5	394,8	4 473,3	3 670,6	332,6	4 003,2	98,2	89,5
Formation	749,2	8,0	757,2	873,2	13,7	886,9	118,4	117,1
Consultants	441,5	110,0	551,5	679,5	100,7	780,2	176,7	141,5
Conseils pour la Défense	4 521,4	-	4 521,4	4 950,0	-	4 950,0	109,5	109,5
Conseils pour les victimes	1 963,2	-	1 963,2	1 344,6	-	1 344,6	68,5	68,5
Frais généraux de fonctionnement	19 761,2	148,1	19 909,3	18 104,2	138,5	18 242,7	92,3	91,6
Fournitures et accessoires	844,8	-	844,8	1 249,6	6,9	1 256,5	148,7	148,7
Matériel, dont mobilier	1 012,0	785,3	1 797,3	2 783,6	727,8	3 511,4	347,0	195,4
Total partiel, dépenses hors personnel	38 500,1	1 832,6	40 332,7	38 735,2	1 622,9	40 358,1	104,8	100,1
<b>Total</b>	<b>139 590,6</b>	<b>3 009,9</b>	<b>142 600,5</b>	<b>134 213,6</b>	<b>2 601,7</b>	<b>136 815,3</b>	<b>98,0</b>	<b>95,9</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

270. Le tableau 13 ci-après récapitule l'état des fonds d'affectation spéciale à la fin de l'exercice 2016. Vient ensuite une brève description de chaque fonds. Les états de la performance financière par secteur pour les fonds d'affectation spéciale pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 devant être divulgués dans les états financiers sont exposés dans les tableaux 13 et 14 ci-dessous.

**Tableau 13 : État de la performance financière des fonds d'affectation spéciale 2016**

Fonds d'affectation spéciale	Soldes reportés	Contributions	Transferts de contributions entre projets	Recettes financières/ autres	Dépenses totales*	Solde reporté
Fonds d'affectation spéciale général	100 670	-	(40 641)	55	-	60 084
Cérémonie d'ouverture officielle des nouveaux locaux, 2016	-	27 000	-	-	27 000	-
Concours de procès simulé, 2016	-	-	1 144	-	1 144	-
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération, 2015-2016	346 514	-	-	1 113	347 627	-
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération, 2016-2017	-	508 790	-	593	509 383	-
Événement de lancement, Politique relative aux enfants, Bureau du Procureur, 2016	-	13 500	-	-	13 133	367
Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités, 2016-2018	-	138 037	39 497	36	-	177 570
Réinstallations	980 405	254 545	-	981	13 499	1 222 432
Séminaires régionaux	62 445	-	-	56	26 039	36 462
Séminaire des points focaux, 2014	2 361	-	-	-	2 361	-
Visites familiales à des détenus indigents	9 873	34 750	-	9	11 555	33 077
Pays les moins avancés	16 261	5 000	-	14	15 989	5 286
Appui aux programmes	43 701	-	-	211	(44 122)	88 034
<b>Total</b>	<b>1 562 230</b>	<b>981 622</b>	<b>-</b>	<b>3 068</b>	<b>923 608</b>	<b>1 623 312</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2016 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

**Tableau 14 : État de la performance financière des fonds d'affectation spéciale de 2016 pour l'année se terminant le 31 décembre 2015 (en euros)**

	Fonds d'affectation spéciale général	Cérémonie d'ouverture officielle des nouveaux locaux, 2016	Concours de procès simulé, 2016	Renforcement des compétences juridiques et de la coopération, 2015-2016	Renforcement des compétences juridiques et de la coopération, 2016-2017	Événement de lancement, Politique relative aux enfants, Bureau du Procureur, 2016	Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités, 2016-2018	Réinstallations	Séminaires régionaux	Visites familiales des points focaux, 2014	Visites à des détenus indigents	Pays les moins avancés	Appui aux programmes	Total
<b>Recettes</b>														
Contributions	-	27 000	-	-	508 790	13 500	138 037	254 545	-	-	34 750	5 000	-	981 622
Transferts de contributions entre projets	(40 641)	-	1 144	-	-	-	39 497	-	-	-	-	-	-	-
Recettes financières/ autres	55	-	-	1 113	593	-	36	981	56	-	9	14	211	3 068
<b>Total des recettes</b>	<b>(40 586)</b>	<b>27 000</b>	<b>1 144</b>	<b>1 113</b>	<b>509 383</b>	<b>13 500</b>	<b>177 570</b>	<b>255 526</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>34 759</b>	<b>5 014</b>	<b>211</b>	<b>984 690</b>
<b>Dépenses</b>														
Traitements et autres dépenses de personnel	-	-	1 144	119 326	127 872	-	-	-	-	-	-	-	21 989	270 331
Voyages et frais de représentation	-	-	-	89 789	218 707	-	-	-	-	-	11 555	11 738	-	331 789
Services contractuels	-	26 272	-	40 151	129 195	13 133	-	-	-	-	-	-	-	208 751
Charges de fonctionnement	-	728	-	98 311	33 549	-	-	13 499	26 039	2 361	-	3 989	(67 872)	110 604
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	.....50	.....60	-	-	-	-	-	-	262	1 761	2 133
<b>Total des dépenses</b>	<b>-</b>	<b>27 000</b>	<b>1 144</b>	<b>347 627</b>	<b>509 383</b>	<b>13 133</b>	<b>-</b>	<b>13 499</b>	<b>26 039</b>	<b>2 361</b>	<b>11 555</b>	<b>15 989</b>	<b>(44 122)</b>	<b>923 608</b>
<b>Excédent/ (déficit) pour l'exercice</b>	<b>(40 586)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(346 514)</b>	<b>-</b>	<b>367</b>	<b>177 570</b>	<b>242 027</b>	<b>(25 983)</b>	<b>(2 361)</b>	<b>23 204</b>	<b>(10 975)</b>	<b>44 333</b>	<b>61 082</b>

271. Le *Fonds d'affectation spéciale général* représente les projets en suspens.

272. La *Cérémonie d'ouverture officielle des nouveaux locaux* a eu lieu le 19 avril 2016 ; y ont assisté 350 invités représentant les États, des ONG, les milieux universitaires et des journalistes. Les invités de premier plan incluaient le Secrétaire général des Nations Unies, la Présidente de l'Assemblée des États Parties ainsi que plusieurs ministres d'États Parties et le maire de La Haye. L'événement a été financé en grande partie par le Gouvernement des Pays-Bas.

273. *Concours de procès simulé* : en 2016, la municipalité de La Haye, ville internationale de justice et de paix, a continué d'appuyer le concours de procès simulé de la Cour et a mis des fonds à sa disposition pour couvrir les coûts d'interprètes du russe pour la phase finale du concours.

274. *Renforcement des compétences juridiques et de la coopération 2015-2016* : la Commission européenne et d'autres donateurs financent le site Web des Outils juridiques, le séminaire et la formation des conseils ainsi que les séminaires de renforcement de la coopération. La période d'exécution de projet court de janvier 2015 à mars 2016.

275. *Renforcement des compétences juridiques et de la coopération 2016-2017* : la Commission européenne et d'autres donateurs financent le site Web des Outils juridiques, le séminaire et la formation des conseils ainsi que les séminaires de renforcement de la coopération. La période d'exécution de projet court d'avril 2016 à mars 2017.

276. L'événement officiel du fonds intitulé *Événement de lancement, Politique relative aux enfants du Bureau du Procureur*, a eu lieu le 16 novembre 2016 et marquait le

lancement officiel de la Politique relative aux enfants du Bureau du Procureur. La Politique vise à guider le Bureau du Procureur dans ses efforts liés aux crimes internationaux relevant du Statut de Rome ciblant et touchant les enfants, ainsi que dans son approche spéciale pour les enfants dans le cadre de ses travaux, gardant à l'esprit leurs droits et meilleur intérêt.

277. Le fonds *Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités* vise à offrir des stages rémunérés et des occasions de visites à des professionnels invités issus de pays en voie de développement et parties au Statut de Rome. Le programme offre aux participants une occasion de croissance intellectuelle, d'acquisition de connaissances et compétences propres à leur carrière ou milieu, et de développement de compétences professionnelles transférables. Le fonds est pourvu par les États Parties intéressés.

278. Le fonds d'affectation spéciale pour les réinstallations assiste les États désireux de conclure des accords de réinstallation avec la Cour, mais qui n'en ont pas les moyens, grâce à des solutions à coût neutre. Il vise à augmenter le nombre de réinstallations effectives, notamment en renforçant les capacités locales en matière de protection des témoins. Le fonds est pourvu par les États Parties intéressés.

279. Le projet des séminaires régionaux, Pacifique et l'Est de l'Asie, prévu à l'origine à Phnom Penh (Cambodge), est actuellement suspendu et pourrait avoir lieu dans un autre pays francophone de la région.

280. Établi au sein du Greffe conformément à la résolution ICC-ASP/8/Res.4<sup>19</sup> de l'Assemblée, le fonds des visites familiales à des détenus indigents a été créé pour financer les visites des familles aux détenus déclarés indigents. Il est pourvu grâce à des contributions volontaires.

281. Créé conformément à la résolution ICC-ASP/2/Res.6<sup>20</sup> et amendé par la résolution ICC-ASP/4/Res.4,<sup>21</sup> le Fonds pour les pays les moins avancés est géré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et promeut la participation de délégués des pays les moins avancés et d'autres pays en voie de développement aux travaux de l'Assemblée des États Parties en couvrant leurs coûts de déplacement à l'Assemblée, à la discrétion du Fonds.

<sup>19</sup> *Documents officiels ... huitième session ... 2009* (ICC-ASP/8/20), vol. I, partie II, Résolution ICC-ASP/8/Res.4.

<sup>20</sup> *Documents officiels ... deuxième session ... 2003* (ICC-ASP/2/10), partie IV, Résolution ICC-ASP/2/Res.6.

<sup>21</sup> *Documents officiels ... huitième session ... 2009* (ICC-ASP/8/20), vol. I, partie II, Résolution ICC-ASP/8/Res.4.

## Annexe I

## Grand programme I – Branche judiciaire

## A. Programme 1100 : Présidence

Réalisations escomptées	Indicateurs de performance	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectifs 1- 3 (objectifs prioritaires 1.1.1, 1.1.2 et 2.6.3)</b>			
1. Offrir des services efficaces de planification et de soutien à la Présidence afin de gérer efficacement les procédures judiciaires, en optimisant l'utilisation des nouvelles installations des locaux permanents	• Problèmes éventuels détectés et efficacement gérés	• 100 %	• 100 %
	• Qualité de la préparation et de l'appui apportés aux réunions des juges et de la Présidence	• Pleinement satisfaisante	• Mise en œuvre intégrale
	• Efficacité de la gestion des requêtes/documents déposés devant la Présidence	• Décisions toutes prises dans les délais impartis	• Mise en œuvre intégrale
	• Opportunité et qualité des conseils fournis au Président et aux vice-présidents sur des questions administratives et de gestion	• Pleinement satisfaisantes	• Mise en œuvre intégrale
2. Poursuivre l'examen des « leçons à tirer » des processus judiciaires, en consultation, le cas échéant, avec les parties prenantes, en mettant l'accent sur les changements qui ne nécessitent pas d'amendement du Règlement de procédure et de preuve	• Nombre de domaines dans lesquels des améliorations ont été trouvées	• 5	• 5
3. Élaborer des indicateurs de résultats appropriés pour les processus judiciaires et le soutien judiciaire nécessaire	• Mise en œuvre de nouveaux indicateurs de résultats pour la Cour dans son ensemble et pour la Branche judiciaire	• Avant fin 2016	• Publication en novembre 2016 d'un rapport de l'Assemblée dans lequel figurent de nouveaux indicateurs de résultats et quelques résultats
<b>Objectif 4 (objectif prioritaire 2.1.2)</b>			
1. Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures permettant des gains d'efficacité supplémentaires	• Influence/efficacité des changements d'effectifs des Chambres prévus dans le budget pour 2016	• 100 %	• 90 %
	• Procédures judiciaires respectant mieux les délais grâce à la mise en œuvre des « leçons à tirer »	• Améliorations mesurables	• Mise en œuvre intégrale
	• Nombre de domaines récents où des gains d'efficacité supplémentaires peuvent être réalisés	• 1	• Mise en œuvre intégrale
<b>Objectif 5 (objectif prioritaire 2.6.1)</b>			
1. Amélioration du système existant de prévisions des dépenses	• Prévisions plus précises et rapides	• Premier trimestre 2016	• Mise en œuvre intégrale (mars 2016)
<b>Objectif 6 (objectif prioritaire 2.6.2)</b>			
1. Poursuivre le développement du système de gestion des risques de la Cour, en coopération avec d'autres organes	• Finalisation et mise en œuvre du nouveau processus de gestion des risques dans l'ensemble de la Cour	• Mise en œuvre progressive à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016	• 70 % (léger retard enregistré)
<b>Objectif 7 (objectif prioritaire 2.3.1)</b>			
1. Poursuivre l'amélioration de la gestion du comportement professionnel	• Grand programme I pleinement conforme au système d'évaluation du comportement professionnel de la Cour, notamment grâce à la contribution des juges et des supérieurs hiérarchiques	• 100 % à fin 2016	• 100 %
<b>Objectif 8 (objectif prioritaire 3.1.1)</b>			
1. Mettre en place un système de communication et d'échange d'informations transparent et efficace d'informations entre la Branche judiciaire et les groupes de travail de	• Nombre de réunions du Groupe de travail de La Haye et du Groupe d'étude sur la gouvernance auxquelles a assisté un représentant de la Présidence ou des Chambres	• Représentant présent à chaque réunion	• 100 %
	• Présentation des informations et des rapports	• 100 %	• 100 %



<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
l'Assemblée	demandés de manière rapide et transparente		
<b>Objectif 9 (objectifs prioritaires 3.2.1, 3.5.2)</b>			
1. Renforcer la confiance, l'engagement et l'appui des parties prenantes extérieures de la Cour, par des échanges d'informations lors de séminaires, de conférences et de tout autre événement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions de haut niveau organisées par le Président/la Présidence avec des États, des organisations internationales et la société civile</li> <li>• Participation de la Présidence aux réunions de l'Assemblée, du Groupe de travail de La Haye, du Groupe d'étude sur la gouvernance et des Comités, ainsi qu'aux séances d'information à l'intention du corps diplomatique et des organisations non gouvernementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 réunions</li> <li>• S'il y a lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 130 réunions</li> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
2. Favoriser de nouvelles adhésions au Statut de Rome/ratifications du Statut et améliorer la communication et de la coopération des États non Parties avec la Cour		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 1 nouvelle adhésion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non atteint</li> </ul>
3. Conclure de nouveaux accords avec les États en matière de réinstallation, d'exécution des peines et de libération provisoire/d'acquiescement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 (conclusion d'un accord d'exécution de peine supplémentaire)</li> </ul>

## B. Programme 1200 : Chambres

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
<b>Objectifs 1-3 (objectifs prioritaires 1.1.1, 1.1.2, 2.6.3, 2.7.2)</b>			
1. Gérer efficacement les phases préliminaires, de première instance et d'appel de la procédure judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des délais entre les phases de la procédure</li> <li>• Justification objective grâce aux archives internes des retards dans la procédure</li> <li>• Plein usage des nouvelles installations des locaux permanents, notamment de la plus grande disponibilité des salles d'audience</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesurable par comparaison avec des affaires antérieures</li> <li>• 100 %</li> <li>• Utilisation la plus efficace possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> <li>• 100 %</li> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
2. Impliquer activement les juges et le personnel juridique pertinent dans l'examen des « leçons à tirer » des processus judiciaires, en mettant l'accent sur les changements qui ne nécessitent pas d'amendement du Règlement de procédure et de preuve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et accord sur des propositions concrètes visant à améliorer la procédure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 domaines</li> </ul>
3. Élaborer des indicateurs de résultats appropriés pour les processus judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution opportune lors des travaux interorganes coordonnés par la Présidence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 %</li> </ul>
4. Garder à l'esprit les impacts financiers lors des délibérations et des prises de décision, dans le cadre des travaux des Chambres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils pertinents du Greffe ; décisions concernées reflétant cette responsabilité, sans préjudice de l'indépendance judiciaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
<b>Objectif 4 (objectif prioritaire 1.5.1)</b>			
1. Développer une approche plus cohérente dans le traitement des demandes de participation à la procédure présentées par les victimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des systèmes d'admission actuels des demandes de participation des victimes et application d'une approche plus cohérente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant la mi-2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
<b>Objectif 5 (objectif prioritaire 2.5.1)</b>			
1. Employer efficacement les ressources en personnel des Chambres par un encadrement centralisé et une affectation flexible permettant une adaptation aux charges de travail fluctuantes entre les affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion centralisée via le nouveau responsable des Chambres (P-5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne répartition des charges de travail individuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
<b>Objectif 6 (objectif prioritaire 3.1.1)</b>			
1. Poursuivre l'amélioration de la gestion du comportement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité totale au système d'évaluation du comportement professionnel de la Cour, notamment grâce à la contribution des juges et des supérieurs hiérarchiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % à fin 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 85 %</li> </ul>

### C. Programme 1300 : Bureaux de liaison – Bureau de liaison de New York

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
Objectif 1-3 (objectifs prioritaires 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.5.1, 3.5.2, 3.6.2)			
1. Communiquer et coopérer efficacement avec l'Organisation des Nations Unies et ses agences, avec les délégations nationales (des États Parties et des États non parties) et les représentants de la société civile à New York et apporter un soutien logistique à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	• Suivi de toutes les demandes en matière de coopération de la Cour avec les interlocuteurs pertinents de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à obtention d'une réponse	• 100 %	• 100 %
	• Organisation de réunions d'informations à l'intention des États à New York.	• 5	• 7
	• Appui aux fonctionnaires de la Cour en visite	• Toutes les visites	• Toutes les visites (11 visites officielles, plus de 100 réunions)
	• Suivi des réunions pertinentes de l'ONU et participation aux dites réunions ; suivi des points bilatéraux et comptes rendus réguliers à la Cour	• Rapports hebdomadaires et ad hoc	• 80 %
	• Contribution d'idées pour les rapports et les résolutions de l'ONU sur les questions intéressant la Cour	• 5-8 résolutions	• 4 résolutions, 1 rapport
	• Participation et interventions lors des séminaires et ateliers sur des questions ayant trait à la Cour	• 5 séminaires/ateliers	• 8 séminaires / ateliers
• Appui logistique à l'Assemblée, à son Bureau et au Groupe de travail de New York	• 15-20 réunions	• 100 %	

### D. Location du Bureau de liaison de New York, suite 556, 866 UN Plaza, New York

<i>Durée du bail</i>	<i>Loyer annuel</i>	<i>Loyer mensuel</i>
01/02/2017 – 31/01/2018	96 972,00 \$	8 081,00 \$
01/02/2018 – 31/01/2019	99 881,16 \$	8 323,43 \$
01/02/2019 – 31/01/2020	102 877,56 \$	8 573,13 \$
01/02/2020 – 31/01/2021	105 963,84 \$	8 830,32 \$
01/02/2021 – 31/01/2022	109 142,76 \$	9 095,23 \$
01/02/2022 – 31/01/2023	104 431,60 \$	8 702,63 \$
01/02/2023 – 31/01/2024	107 564,52 \$	8 963,71 \$
01/02/2024 – 31/01/2025	110 791,44 \$	9 232,62 \$
01/02/2025 – 31/01/2026	114 115,20 \$	9 509,60 \$
01/02/2026 – 31/01/2027	117 538,68 \$	9 794,89 \$

## Annexe II

## Grand programme II – Bureau du Procureur

Objectif stratégique	Objectifs visés en 2016	Indicateurs de résultats	Réalisations
Objectif stratégique 1 : Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité, en toute impartialité et en toute indépendance			
1. Conduire les examens préliminaires, les enquêtes, les procès et les appels prévus	1. Réaliser le niveau annuel d'activités escompté compte tenu du budget alloué	• Comparaison des résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 examens préliminaires menés contre 8 escomptés</li> <li>• 5 enquêtes actives ; appui à 4 procès ; maintien de 8 affaires en attente d'arrestations</li> <li>• 7 affaires plaidées en première instance contre 5 escomptées (<i>Ruto et Sang</i> (Kenya), <i>Bemba</i> (RCA), <i>Bemba et al.</i> (RCA article 70), <i>Al Mahdi</i> (Mali), <i>Ntaganda</i> (RDC), <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (CIV), <i>Ongwen</i> (Ouganda))</li> <li>• 2 affaires en phase d'appel (affaire principale <i>Bemba et Bemba et al.</i>) et 4 à la phase des réparations (<i>Lubanga, Katanga, Al Mahdi, Bemba</i>)</li> </ul>
		• Modèle de conclusions judiciaires sur la façon dont les examens préliminaires, les enquêtes et les poursuites sont conduits	• Cet indicateur sera évalué à la fin du cycle du plan stratégique
		• Conformité avec les politiques et les normes du Bureau du Procureur	• Mise en œuvre intégrale. Par exemple, les plans d'enquête, les affaires de première instance et les normes de sécurité font l'objet d'examen réguliers
		• Qualité des interactions avec le Bureau du Procureur	• Mise en œuvre de la formation au modèle PEACE pour l'interrogatoire des témoins vulnérables ; organisation d'un système visant à répondre rapidement aux demandes des victimes
		• Mise en œuvre des leçons à tirer	• Mise en œuvre intégrale
		• Résultats en matière de poursuites des auteurs de crimes	• 100 %
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mandats d'arrêt/convocations à comparaître accordés/demandés :</li> <li>• Nombre de personnes accusées/faisant l'objet d'une confirmation des charges</li> <li>• Nombre de personnes déclarées coupables/accusées</li> <li>• Nombre de chefs d'accusation accordés/portés au stade du mandat d'arrêt, de la confirmation et du procès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 %</li> <li>• 100 %</li> <li>• Mandat d'arrêt : n/a</li> <li>• Audience de confirmation de charges : 100 %</li> <li>• Procès : 75 %</li> </ul>
Objectif stratégique 2 : Continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects de ses activités et de mettre en œuvre des politiques en matière de crimes sexuels et à motivation sexiste et de crimes contre les enfants			
2. . Continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects de ses activités et de mettre en œuvre des politiques en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes contre les enfants	1. Mettre en œuvre la politique prévue en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste	• Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la politique en cours. Une stratégie spécifique de collecte d'éléments de preuve de crimes sexuels et à caractère sexiste a été définie pour toutes les enquêtes actives et fait l'objet d'un examen régulier. Sur les 23 mesures envisagées, 18 ont été mises en œuvre, 2 sont en cours de mise en œuvre et 3 doivent l'être.</li> <li>• Chefs d'accusation concernant des crimes sexuels et à caractère sexiste inclus dans 4 affaires faisant l'objet d'enquêtes</li> <li>• Chefs d'accusation concernant des crimes sexuels et à caractère sexiste inclus dans 3 procès actifs, y</li> </ul>

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
			<p>compris des témoignages d'experts et de victimes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication des Directives relatives à l'analyse des violences à caractère sexiste en octobre 2016 pour application obligatoire au sein des directions et dans le cadre des situations</li> <li>• Élaboration d'un système d'analyse des crimes sexuels et à caractère sexiste dans 3 enquêtes actives</li> </ul>
	2. Fournir une formation spécialisée au personnel concerné sur la façon d'interroger des témoins vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale : formation de tout le personnel concerné</li> </ul>
	3. Adoption de la politique sur les enfants et du plan de mise en œuvre		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la politique sur les enfants en novembre</li> </ul>
<b>Objectif stratégique 3 : Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites</b>			
3. Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examens préliminaires : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir les possibilités d'intégrer plus avant les besoins en matière d'enquête et d'initier la phase des examens préliminaires</li> <li>2. Renforcer la communication relative aux examens préliminaires</li> <li>3. Permettre au Bureau d'intervenir rapidement face à la recrudescence ou aux risques élevés d'actes de violence</li> </ol> </li> <li>• Enquêtes <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les projets de perfectionnement liés aux priorités : réduction des délais, recours à la science et aux technologies, analyse, normes en matière d'enquête, enquêtes financières et présence sur le terrain</li> </ol> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 examens préliminaires menés contre 8 prévus</li> <li>• Publication du rapport annuel sur les examens préliminaires le 14 novembre 2016</li> <li>• 18 entretiens accordés à la presse sur les activités liées aux examens préliminaires</li> <li>• 5 déclarations préventives publiées</li> <li>• Comme indiqué dans le document politique du Bureau du Procureur sur la sélection et la hiérarchisation des affaires, dans la mesure où chaque situation peut faire l'objet d'une ouverture d'enquête, le Bureau élaborera un Document relatif à la sélection des affaires sur la base des conclusions émises à partir de la phase de l'examen préliminaire, y compris les affaires possibles qui ont été alors identifiées</li> <li>• La Division des enquêtes a 24 projets et initiatives d'amélioration au sein de ses 4 sections, axés sur les objectifs stratégiques du Bureau du Procureur. Par exemple, la formation aux normes en matière d'enquête a été menée, des lignes directrices et des procédures de fonctionnement standard ont été établies pour des politiques ou des activités spécifiques et le portail en ligne du Bureau du Procureur a été créé. D'autres projets et initiatives de développement impliquent l'élaboration d'un nouveau modèle de présence sur le terrain, en définissant une réponse à une variété de problématiques en matière de sécurité et en mettant en œuvre de nouvelles solutions technologiques pour ses activités analytiques et médico-légales et en matière d'enquête. La qualité, la souplesse et la rapidité avec lesquelles la Division des enquêtes a mené ses travaux ont été confirmés par 1) les résultats devant la Cour, 2) le modèle de constatations judiciaires, 3) des données objectives et 4) l'enquête sur les résultats de la Division des enquêtes.</li> <li>• Formation des équipes de la Division des enquêtes sur les normes en matière d'enquête réalisée ; plusieurs procédures de fonctionnement standards en cours d'élaboration</li> <li>• Création d'une base de données factuelles et analytiques pour toutes les enquêtes en cours</li> <li>• Mise en œuvre des Directives sur l'évaluation des sources</li> <li>• Création d'un portail en ligne pour les affaires en RCA (projet pilote)</li> <li>• Mise en œuvre, dans la mesure du possible, du nouveau modèle de présence sur le terrain (100 %)</li> </ul>

Objectif stratégique	Objectifs visés en 2016	Indicateurs de résultats	Réalisations
	Poursuites en première instance et appel 1. Mettre en œuvre les projets de perfectionnement liés aux priorités : procédés internes, compétences en matière d'encadrement, conception des affaires, procédure d'examen des affaires, technologies, compétences essentielles Coopération 1. Évaluer la qualité du volet interne en matière de coopération et mettre en œuvre les projets de perfectionnement sélectionnés	en	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de normes pour les enquêtes en ligne. Mise en œuvre, le cas échéant (100 %)</li> </ul> Poursuites : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des membres de la Division des poursuites ont participé aux groupes de travail du Bureau du Procureur et de la Cour sur l'amélioration des processus et des thématiques sélectionnées. La Division a constitué des groupes de travail internes.</li> <li>• La Division des poursuites a poursuivi le programme de formation des cadres en 2016, incluant un processus d'évaluation à 360°. Le programme se poursuivra en 2017.</li> <li>• La Division a organisé des sessions de formation continue aux nouveaux outils informatiques et à ceux déjà en place. En outre, l'utilisation des technologies dans les salles d'audience est renforcée grâce la visualisation immersive des scènes de crime à 360°, les liaisons vidéo, la présentation numérique interactive des éléments de preuve et à une licence d'entreprise pour le logiciel Trial Director.</li> </ul>
Objectif stratégique 4 : Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue			
4. Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue	1. Former tout le personnel concerné aux fondamentaux des enquêtes en ligne et au traitement des éléments de preuve électronique 2. Renforcer la capacité d'utilisation de la technologie pour présenter les éléments de preuve devant la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une formation aux enquêtes en ligne en distanciel, disponible en janvier 2017</li> <li>• Mise en œuvre intégrale. En 2016, une licence d'entreprise pour le logiciel Trial Director a été acquise ; la plupart des affaires en première instance ont utilisé des présentations immersives à 360° des scènes de crime et des liaisons vidéo pour les dépositions de témoins se trouvant à un autre endroit. En outre, pour une affaire plus précisément, une plateforme numérique interactive pour la présentation des éléments de preuve a été créée.</li> </ul>
Objectif stratégique 5 : Parvenir à une configuration de base lui permettant de répondre aux sollicitations afin d'exercer efficacement ses fonctions sans sacrifier pour autant la qualité			
5. Parvenir à une configuration de base lui permettant de répondre aux sollicitations afin d'exercer efficacement ses fonctions sans sacrifier pour autant la qualité	1. Mettre en œuvre la stratégie approuvée pour les ressources et l'adapter aux résultats en conséquence 2. Présenter l'incidence des gains d'efficacité identifiés dans la proposition budgétaire pour 2017 3. Examiner l'éventail complet des services ainsi que les synergies et les gains d'efficacité possibles entre le Greffe et le Bureau du Procureur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> <li>• Gains d'efficacité réalisés annuellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de mise en œuvre : les ressources sont inférieures à ce que prévoit le modèle de configuration de base</li> <li>• Mise en œuvre intégrale : les gains d'efficacité identifiés en 2016 ont été intégrés dans le projet de budget pour 2017. Un exercice est en cours au sein du Bureau pour identifier les gains d'efficacité.</li> <li>• Mise en œuvre partielle : le Bureau du Procureur a contribué à deux rapports du Comité sur les synergies et les gains d'efficacité. L'exercice s'achèvera en 2017.</li> </ul>
Objectif stratégique 6 : Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau			
6. Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau	1. Mettre en œuvre comme prévu des plans de coopération portant sur les appuis essentiels aux enquêtes 2. Étendre le réseau des coordonnateurs opérationnels à trois partenaires 3. Mettre en œuvre comme prévu la communication auprès des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les plans de coopération ont été élaborés et soumis au Comité exécutif.</li> <li>• Le réseau a été étendu comme prévu.</li> <li>• La communication auprès des parties prenantes a été mise en œuvre comme prévu.</li> </ul>

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<b>Objectif stratégique 7 : Adapter les stratégies du Bureau en matière de protection aux nouveaux problèmes qui se posent en matière de sécurité</b>			
7. Adapter les stratégies du Bureau en matière de protection aux nouveaux problèmes qui se posent en matière de sécurité	1. Établir un partenariat avec deux partenaires clés au sujet de la cybersécurité et de la sécurité de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
	2. Mettre en place un dispositif coordonné de renseignements liés à la sécurité avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de la Cour		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
	3. Mettre à jour des obligations relatives aux tâches de terrain		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
	4. Examiner des protocoles existants avec les entités responsables de la sécurité du Greffe		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre retardée : 1) recrutement en cours au sein de la Section d'aide aux victimes et aux témoins et 2) charge de travail imprévu</li> </ul>
<b>Objectif stratégique 8 : Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité</b>			
8. . Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité	1. Améliorer l'équilibre entre les sexes et les nationalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution annuelle de l'équilibre entre les sexes et les nationalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre partielle : dans l'ensemble, la parité hommes-femmes au sein du Bureau du Procureur est atteinte. La représentation géographique s'est améliorée mais les objectifs n'ont pas été atteints.</li> </ul>
	2. Mettre en œuvre l'ensemble des évaluations concernant les formations et les performances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du programme annuel de formation : résultats par rapport au prévision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre en cours : la formation est mise en œuvre et les exercices de sensibilisation sont en cours d'organisation</li> </ul>
	3. Mettre en œuvre le programme sur l'intégration des valeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête sur l'ambiance de travail (incluant les valeurs)</li> </ul>	
	4. Mettre en œuvre les recommandations sur l'ambiance de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête sur l'ambiance de travail (incluant les valeurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enquête menée dans la Division des enquêtes et dans la Division des poursuites indique qu'il existe une ambiance de travail satisfaisante.</li> </ul>
	5. Procéder à l'examen des risques professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de l'examen des risques professionnels</li> <li>• Évolution de l'aptitude à remplir ses fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de mise en œuvre</li> <li>• Le groupe de travail a procédé à un premier examen. Un Coordinonateur chargé de la gestion de l'information a été recruté pour finaliser l'exercice.</li> </ul>
	6. Examiner la stratégie et la structure de gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 94 % (voir détails au titre du programme 2120)</li> </ul>
	7. Mettre en place les systèmes applicables aux indicateurs de résultats, à la gestion du risque et aux enseignements tirés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création des systèmes applicables aux indicateurs de résultats, à la gestion du risque et aux enseignements tirés</li> <li>• Taux d'exécution annuel du budget</li> <li>• Taux d'exécution des mesures visant à contrôler les risques prioritaires qui figurent sur le registre des risques du Bureau du Procureur</li> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre partielle : le système applicable aux indicateurs de résultats a été mis en place au sein du Bureau ; le système de gestion des risques y a été partiellement mis en place ; le système applicable aux enseignements tirés a été mis en place.</li> </ul>
<b>Objectif stratégique 9 : Développer une stratégie coordonnée avec des partenaires en matière d'enquêtes et de poursuites</b>			
9. Développer une stratégie coordonnée avec des partenaires en matière d'enquêtes et de poursuites	1. Évaluation des consultations sur le contenu, les conditions et les implications d'une stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites et identifier la contribution du Bureau du Procureur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>

## A. Cabinet du Procureur et Section des avis juridiques

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.2</b>			
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer aux recherches et avis juridiques fournis à la Section de l'analyse des situations qui préconisent des examens préliminaires, et à ceux fournis par la Section des appels pour les situations et les affaires</li> <li>Expliquer et accroître la sensibilisation pour les activités du Bureau dans le cadre d'actions informatives</li> <li>Fréquence des réunions et décisions du Comité exécutif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir les recherches et les avis juridiques qui lui sont demandés</li> <li>Accorder des entretiens, rédiger des avis d'opinion, des communiqués de presse, des déclarations, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours</li> <li>En cours</li> </ul>
Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur Continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects de ses activités et de mettre en œuvre des politiques en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du plan d'exécution de la politique contre les crimes sexuels et à caractère sexiste</li> <li>Élaboration de la politique pour les enfants</li> <li>Amélioration de la sensibilisation du public aux crimes sexuels et à caractère sexistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan d'exécution est finalisé afin d'être mis en œuvre par les équipes.</li> <li>Mener des entretiens, rédiger des avis d'opinion, des communiqués de presse, des déclarations, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours de finalisation</li> <li>En cours</li> </ul>
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contributions aux recherches et aux avis juridiques fournis à la Section de l'analyse des situations durant les examens préliminaires, et à ceux fournis par la Section des appels pour les situations et les affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La politique est finalisée, adoptée et présentée.</li> <li>Fournir les recherches et les avis juridiques qui lui sont demandés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre intégrale : lancement de la politique pour les enfants le 11 novembre 2016</li> <li>En cours</li> </ul>
<b>Fonctions de coopération et de soutien : objectifs 3.2,3.3</b>			
Objectif stratégique 6 du Bureau du Procureur Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expliquer, améliorer la sensibilisation et encourager les appuis et la coopération pour les activités du Bureau dans le cadre des missions effectuées par le Procureur et d'actions informatives</li> <li>Mise en œuvre comme prévu de la communication auprès des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un soutien aux missions du Procureur, accorder des entretiens, rédiger des avis d'opinion, des communiqués de presse, des déclarations, etc.</li> <li>Développer davantage le réseau universitaire, notamment par l'organisation de conférences données par des spécialistes invités</li> <li>Contribution aux actions informatives et à la représentation extérieure du Bureau</li> <li>Développer davantage et gérer le Projet d'outils juridiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours</li> <li>En cours</li> <li>En cours</li> <li>En cours</li> </ul>
<b>Fonctions de gestion : objectifs 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4</b>			
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture d'avis juridiques et rédaction de documents sur des cas administratifs individuels</li> <li>Élaboration du cadre réglementaire interne du Bureau</li> <li>Contribution à l'élaboration du cadre réglementaire interne de la Cour</li> <li>Élaboration de politiques stratégiques pour le Bureau</li> <li>Mise en œuvre du Projet sur les enseignements tirés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter autant que possible les cas de procédure et obtenir une issue satisfaisante lorsque la procédure est inévitable</li> <li>Le Manuel opérationnel est révisé et mis à jour ainsi qu'il convient.</li> <li>Les contributions sont fournies en temps voulu et les vus et intérêts du Bureau sont représentés de manière satisfaisante.</li> <li>Le plan d'exécution de la politique contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et la politique concernant les crimes contre les enfants sont adoptés.</li> <li>Le projet est mis en œuvre, les systèmes électroniques sont opérationnels et les enseignements tirés sont introduits dans la pratique générale du Bureau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours</li> <li>En cours</li> <li>En cours</li> <li>En cours de finalisation</li> <li>Mise en œuvre intégrale : lancement le 11 novembre 2016</li> </ul>

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'un système d'assurance pour le suivi de la conformité</li> <li>En liaison avec les fonctionnaires chargés des ressources humaines, établir le plan de formation annuel du Bureau du Procureur pour son personnel</li> <li>Assumer la liaison avec la Section des ressources humaines et finaliser les politiques portant sur le travail à distance et les autres politiques concernant le personnel</li> <li>Améliorer la parité hommes-femmes et la représentation géographique au sein des effectifs du Bureau du Procureur</li> <li>Régler les principales questions concernant l'ambiance de travail au Bureau du Procureur</li> <li>Finaliser et mettre en œuvre le projet sur les valeurs essentielles du Bureau</li> <li>Examiner la structure interne du Bureau du Procureur en vue d'accroître son efficacité et son efficacité et d'améliorer son assurance-qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le cadre du système d'assurance du Bureau du Procureur est défini et mis en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours</li> </ul>

## B. Section des services

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Fonctions de gestion : objectifs 2.1, 2.4 et 2.6</b>			
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'exécution du budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % &lt;taux &lt; 98 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mise en œuvre intégrale. Le taux d'exécution inférieur s'explique par les demandes visant à dégager des excédents budgétaires afin d'absorber des dépenses ne figurant pas au budget, ainsi que par des retards de recrutement et d'achats. Des développements judiciaires, comme la procédure accélérée dans l'affaire Kenya II et le plaider coupable dans le procès du Mali, ont permis de libérer des ressources qui ont pu être redéployées vers d'autres situations et ont réduit l'urgence de devoir pourvoir des postes vacants. En outre, certains postes vacants ont été pourvus en interne. Cela a entraîné un effet domino – un poste a été pourvu, mais un autre a été libéré – et suscité d'autres besoins de recrutement. Dans la mesure où 90 % des ressources correspondent à des frais de personnel, le Bureau doit renforcer ses efforts en matière de recrutement et il convient de fournir des estimations plus précises s'agissant des dates d'entrée en fonction. Un exercice visant à collecter les enseignements tirés sur l'exécution budgétaire en 2016 a été lancé.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux &gt; 75 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre partielle. Le taux d'exécution des crédits issus du Fonds en cas d'imprévu et alloués à l'Ouganda s'élève à 99 %. Les crédits du Fonds en cas d'imprévu alloués à la Géorgie ont été révisés à la baisse, suite aux réductions recommandées par le Comité pour le budget de 2017. Le recrutement des ressources humaines, dont le déploiement était prévu en 2016 et devait se poursuivre en 2017, a été reporté et devrait se produire progressivement en 2017. Cela a eu un impact sur la mise en œuvre du recrutement prévu avec les crédits alloués à la Géorgie dans le cadre du Fonds en cas d'imprévu.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapprochement (pourcentage et délais)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandes de remboursement des frais de voyage (95 % dans un délai de 60 jours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre partielle. Sur la base des données collectées, toutes les demandes soumises ont été traitées dans les délais impartis. Toutefois, le nombre total de demandes de remboursement des frais de voyage soumises dans un délai de 60 jours suivant le déplacement, n'est que de 77 %. La Section des services/l'Unité de l'administration générale collabore actuellement avec les responsables d'équipe afin que les demandes de remboursement soient soumises en temps voulu.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses des bureaux extérieurs, 100 % dans un délai de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la fin de l'année, tous les montants ont fait l'objet d'un rapprochement. 87 % des fonds avancés pour les dépenses de fonctionnement sur le terrain et des activités liées aux témoins ont</li> </ul>



	30 jours	été réglés dans les délais impartis, alors que 13 % des dépenses ont été réglés dans un délai de 60 jours.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures/processus (actualisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de l'analyse des procédures, travaux et processus de la Section avec l'aide du Bureau de l'audit interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures internes ont été rédigées et/ou mises à jour, comme celles concernant l'administration des ressources humaines, les crédits de fonctionnement du Bureau du Procureur, les achats et les voyages. Compte tenu de ses ressources limitées, le Bureau de l'audit interne n'a pu prêter assistance à la section pour la deuxième phase de l'analyse. Elle sera réalisée grâce à des ressources internes en 2017</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du système des ressources humaines en vue d'inclure la répartition des coûts par affaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La base de données pour la gestion des postes utilisée actuellement a fait l'objet d'une mise à jour afin d'y intégrer les informations souhaitées. Toutefois, d'autres améliorations du projet ont été ensuite mises en suspens, car, après consultation avec le Greffe, il a été considéré que le projet de contrôle et de planification budgétaire portant sur l'ensemble de la Cour reprenait les données relatives aux ressources humaines et fournira, par conséquent, les informations nécessaires de façon plus structurée et cohérente.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des services rapides et efficaces au Bureau du Procureur (variation par rapport aux délais prévus et aux efforts attendus dans les processus et procédures convenus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de l'examen de l'organisation des unités, afin de s'assurer que les structures sont en mesure de fournir des services au Bureau du Procureur d'une manière rapide et efficace (réduire les variations : &lt; 5 %)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'examen de l'organisation de la section, ainsi que l'analyse de l'augmentation de la charge de travail liée aux nouvelles affaires, a été réalisé. Des contraintes budgétaires ont entraîné une limitation maximum des demandes d'ajout. En 2016, priorité a été donnée à l'Unité des informations et des éléments de preuve et à l'Unité de la base des connaissances. L'examen indique, toutefois, que l'Unité de l'administration générale exige plus de ressources pour pouvoir faire face aux besoins croissants du Bureau.</li> <li>• Mise en œuvre intégrale. Toutes les demandes ont été traitées et sont conformes au cadre réglementaire interne de la Cour.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer le comportement professionnel (résultats par rapport aux prévisions). Discuter des cas de recrutement compliqués ainsi que du calendrier qui a été fixé afin de décider des étapes suivantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des formulaires d'évaluation du comportement professionnel complétés dans les temps impartis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'exécution élevé mais inférieur à l'objectif (87 %)</li> </ul>
<b>Fonction de gestion : objectif 2.3</b>		
<p>Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur</p> <p>- Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites</p> <p>* fournir un soutien efficace et opportun pour l'enregistrement des éléments de preuve</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95 % au moins des éléments de preuve sont enregistrés dans un délai de deux jours (éléments non électroniques) ou de trois jours (éléments électroniques)</li> </ul>
<p>* fournir un soutien efficace et opportun pour la communication des pièces</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreurs dans la communication des pièces &lt; 3 %</li> </ul>
<p>* fournir des orientations efficaces et opportunes pour la gestion de l'information au niveau du Bureau</p> <p>* fournir des orientations efficaces et opportunes pour la gestion des données au niveau du Bureau</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du projet de conception pour la gestion de l'information au Comité exécutif d'ici à fin juin 2016</li> </ul>
<p>* fournir un soutien linguistique efficace et opportun aux équipes intégrées effectuant des missions sur le terrain</p> <p>* fournir un soutien linguistique efficace et</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité exécutif a confié le projet au Coordonnateur chargé de la gestion de l'information.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien linguistique fourni dans 98 % des cas conformément au calendrier convenu</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>

opportun aux équipes intégrées pour la transcription et la traduction des éléments de preuve et des documents relatifs aux opérations et aux activités du Bureau

## C. Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.2</b>			
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité, en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener neuf examens préliminaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 examens préliminaires menés contre 8 prévus</li> </ul>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 1.2,1.3</b>			
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<p><i>Examens préliminaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les possibilités d'intégrer davantage les besoins en matière d'enquête et d'initier rapidement la phase des examens préliminaires</li> <li>• Accroître davantage la communication relative aux examens préliminaires</li> <li>• Développer davantage les fonctions d'intervention rapide en cas de soulèvement ou de risques d'actes de violence</li> </ul> <p><i>Coopération</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la qualité et mise en œuvre des projets d'amélioration retenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication du rapport annuel sur les activités relatives aux examens préliminaires, le 14 novembre 2016</li> <li>• 18 entretiens relatifs aux activités liées aux examens préliminaires accordés à la presse</li> <li>• 5 déclarations à caractère préventif publiées</li> <li>• Comme le stipule le document d'orientation du Bureau du Procureur sur la sélection et la hiérarchisation des affaires, à chaque ouverture d'enquête dans le cadre d'une situation, le Bureau a élaboré un document relatif à la sélection des affaires sur la base des conclusions tirées à partir du stade de l'examen préliminaire, y compris des affaires potentielles qui y sont recensées.</li> <li>• L'évaluation de la qualité des projets d'amélioration ainsi que leur mise en œuvre sont en cours et se poursuivront en 2017.</li> </ul>
<b>Fonctions de coopération et de soutien : objectifs 3.2, 3.3, 3.4, 3.6</b>			
Objectif stratégique 6 du Bureau du Procureur Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> <li>• Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre comme convenu des plans de coopération visant les appuis essentiels aux enquêtes</li> <li>• Étendre le réseau des coordonnateurs opérationnels à trois partenaires</li> <li>• Mettre en œuvre comme prévu la communication à l'intention des parties prenantes</li> <li>• Mettre en œuvre les plans de coopération portant sur les appuis essentiels aux enquêtes du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les plans de coopération ont été élaborés et soumis au Comité exécutif.</li> <li>• Le réseau de coopération a été étendu comme prévu.</li> <li>• La communication à l'intention des parties prenantes a été mise en œuvre comme prévu.</li> <li>• Les plans de coopération ont été mis en œuvre.</li> </ul>
Objectif stratégique 9 du Bureau du Procureur Élaborer et gérer, en collaboration avec la Division des enquêtes, une	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider et étendre davantage le réseau du Bureau qui regroupe les coordonnateurs généraux et opérationnels ainsi que les professions judiciaires, et simplifier et normaliser les processus et les interactions avec les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau de coopération a été étendu.</li> </ul>

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites pour mettre fin au fléau de l'impunité pour les crimes relevant de la compétence de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	partenaires (États, organisations internationales et régionales, ONG)	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la qualité des demandes d'aide judiciaire adressées aux États et aux organisations internationales, afin d'accroître l'efficacité des enquêtes et des poursuites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets d'amélioration sont en cours et se poursuivront en 2017.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargissement de l'éventail des mesures d'aide judiciaire demandées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nouvelles mesures d'aide judiciaire concernant des formes alternatives d'éléments de preuve conformes au plan stratégique du Bureau du Procureur ont été demandées.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des taux de réponse et des résultats des demandes d'assistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux de réponse est demeuré au même niveau.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>En appui aux autres divisions, concourir à la mise en œuvre de nouvelles consultations portant sur les contenus, les conditions et les implications de la stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites ; évaluer les conclusions établies ; et identifier les contributions du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution aux efforts du Bureau visant à développer des contenus, des conditions et un appui pour atteindre l'objectif stratégique 9, lors de réunions avec des partenaires, les forces de l'ordre et d'autres réseaux connexes, l'Assemblée et d'autres parties prenantes</li> </ul>

## D. Division des enquêtes

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3</b>			
Objectif 1 du Bureau du Procureur Conduire à leur terme cinq enquêtes, fournir un appui aux enquêtes menées dans le cadre de cinq procès et maintenir neuf enquêtes en sommeil jusqu'à l'arrestation des prévenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'enquêtes</li> <li>Mesures d'enquête prévisionnelles contre mesures mises en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5+5+9</li> <li>Mettre en œuvre au moins 80 % des mesures d'enquête relevant de la responsabilité de la Division des enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 enquêtes actives ; appui à 4 procès ; maintien de 8 affaires en attente d'arrestations</li> </ul>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 1.2, 1.3</b>			
Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur Continuer d'intégrer une dimension sur l'égalité des sexes dans tous les domaines de travail et mettre en œuvre des politiques contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer, s'il y a lieu, les charges relevant de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes commis contre des enfants dans les enquêtes, en mettant en œuvre les directives établies par les politiques pertinents du Bureau du Procureur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une stratégie spécifique de collecte d'éléments de preuve de crimes sexuels et à caractère sexiste a été définie pour toutes les enquêtes actives et fait l'objet d'un examen régulier.</li> <li>Chefs d'accusation concernant des crimes sexuels et à caractère sexiste inclus dans 4 affaires faisant l'objet d'enquêtes</li> <li>Publication des Directives relatives à l'analyse des violences à caractère sexiste en octobre 2016 pour application obligatoire au sein des directions et dans le cadre des situations</li> <li>Élaboration d'un système d'analyse des crimes sexuels et à caractère sexiste dans 3 enquêtes actives</li> <li>Coopération avec l'expert des Nations Unies sur les femmes chargé de soutenir la Division des enquêtes pour les crimes sexuels et à caractère sexiste</li> </ul>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3</b>			
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Mettre en œuvre des normes pour les enquêtes et la phase d'élaboration initiale des homologations et assurer des formations à ce sujet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre au moins 80 % des mesures relevant de la responsabilité de la Division des enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les normes pour les enquêtes dans le cadre du plan des enquêtes ont été mises en œuvre au cours de l'année.</li> <li>Les équipes de la Division des enquêtes ont été formés aux normes pour les enquêtes ; plusieurs procédures de fonctionnement</li> </ul>

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
			standard sont en cours d'élaboration.
Améliorer la qualité des analyses en mettant en œuvre une base de données factuelles et analytiques et en mettant en application des directives sur l'évaluation des sources d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer la base de données factuelles et analytiques, mettre en œuvre les directives sur l'évaluation des sources d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La base de données factuelles et analytiques a été créée pour toutes les enquêtes en cours.</li> <li>Les directives sur l'évaluation des sources d'information ont été publiées, les formations assurées, le suivi de leur mise en œuvre organisé.</li> </ul>
Créer un portail en ligne pour le compte du Bureau du Procureur afin de faciliter la notification des crimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un portail en ligne pour les enquêtes actives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le portail en ligne a été créé pour les affaires en RCA (projet pilote).</li> </ul>
Mettre en œuvre le nouveau modèle relatif aux présences sur le terrain dans chacune des nouvelles enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du nouveau modèle dans 80 % des enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nouveau modèle de présence sur le terrain a été mis en œuvre dans la mesure du possible (100 %).</li> </ul>
Améliorer la collecte des autres formes d'éléments de preuve, notamment par l'élaboration de normes sur la conduite des enquêtes en ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du nouveau modèle dans 80 % des enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les normes pour les enquêtes en ligne ont été mises en œuvre, dans la mesure du possible (100 %).</li> </ul>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3</b>			
Objectif stratégique 4 du Bureau du Procureur L'ensemble du personnel pertinent est formé aux fondamentaux des enquêtes en ligne et au traitement des éléments de preuve électroniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation de 80 % du personnel concerné</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours de mise en œuvre : une formation en distanciel a été créée en décembre 2016 et mise à disposition en janvier 2017</li> </ul>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites</b>			
Objectif stratégique 7 du Bureau du Procureur Établir un partenariat avec deux partenaires clés au sujet de la cybersécurité et de la sécurité de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre intégrale : partenariat avec le Berkeley Human Rights Centre sur la cybersécurité ; partenariat avec les acteurs chargés de la sécurité de l'information de l'État hôte</li> </ul>
Mettre en place un dispositif coordonné de renseignements liés à la sécurité avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des cycles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre intégrale : cycle d'examen annuel lié à la sécurité en coordination avec le Greffe</li> </ul>
Finaliser la mise à jour des obligations relatives aux tâches de terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser la mise à jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre intégrale : finalisation de la politique (interne) relative aux tâches de terrain ; formation des enquêteurs</li> </ul>
Examiner les protocoles existants avec les entités responsables de la sécurité du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner les protocoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours de mise en œuvre : finalisation de l'examen des questions relatives aux prises d'otages et aux procès ad hoc</li> </ul>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3</b>			
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur Les gains d'efficacité sont identifiés et réalisés à travers une refonte des processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des gains d'efficacité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les domaines prioritaires pour la réalisation des gains d'efficacité possibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours de mise en œuvre : les gains d'efficacité identifiés en 2016 ont été intégrés dans le projet de budget pour 2017. L'exercice d'identification est en cours.</li> </ul>

## E. Division des poursuites

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3</b>			
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de procès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être en mesure de plaider dans le cadre de cinq procès (le nombre réel dépend de la disponibilité des salles d'audience et des juges)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre intégrale : 7 affaires plaidées dans le cadre d'un procès</li> </ul>

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 1.2, 1.3</b>			
Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur Continuer d'intégrer une dimension sur l'égalité des sexes dans tous les domaines de travail et mettre en œuvre des politiques contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères : résultats par rapport aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer, s'il y a lieu, des chefs d'accusation relevant de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes commis contre des enfants dans les enquêtes concernant les affaires, en mettant en œuvre les directives établies par les politiques pertinentes du Bureau du Procureur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3</b>			
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'acceptation des demandes et des réponses apportées aux demandes par les Chambres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ≥ 80 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 85 %</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'acceptation des chefs d'accusation devant les Chambres dans le cadre de la confirmation des charges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• &gt;90 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale (100 %)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de chaque affaire par un groupe indépendant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de 100 % des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
<b>Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3</b>			
Objectif stratégique 4 du Bureau du Procureur Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen et mise en œuvre du programme des formations destinées aux procureurs, qui est défini dans le plan de formation annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets d'amélioration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des projets d'amélioration choisis pour les domaines prioritaires : processus internes, capacités à encadrer, conception des affaires, processus d'examen des affaires, technologies, compétences essentielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale : des membres de la Division des poursuites ont participé aux groupes de travail du Bureau et de la Cour sur l'amélioration des processus et sur des thématiques choisies, la Division a constitué des groupes de travail internes.</li> <li>• En 2016, la Division des poursuites a poursuivi le programme de formation des cadres, incluant un processus d'évaluation à 360°. Le programme se poursuivra en 2017.</li> <li>• La Division a organisé des sessions de formation continue aux nouveaux outils informatiques et à ceux déjà en place. En outre, l'utilisation des technologies dans les salles d'audience est renforcée grâce la visualisation immersive des scènes de crime à 360°, les liaisons vidéo, la présentation numérique interactive des éléments de preuve et à une licence d'entreprise pour le logiciel Trial Director.</li> </ul>

## Annexe III

### Bureau du Procureur : Synthèse du nombre de missions, de documents et de pages versés aux dossiers en 2016

#### A. Nombre de missions

Au total, 1 200 missions menées par tout le personnel de mission du Bureau du Procureur et par des personnes hors personnel de la Cour ont été financées par le budget ordinaire pour 2016 et par le Fonds en cas d'imprévus pour l'Ouganda et la Géorgie :

- a) Missions relevant du budget lié aux situations : 1 086 (personnel et hors personnel de la Cour) ;
- b) Missions relevant du budget de base (hors situations) : 114 (personnel et hors personnel de la Cour) ;
- c) Cabinet du Procureur : 59 (44 par le personnel et 15 hors personnel) ;
- d) Section des services : 160 (36 par le personnel et 124 hors personnel) ;
- e) Division des enquêtes : 726 (658 par le personnel et 68 hors personnel) ;
- f) Division des poursuites : 93 (91 par le personnel et 2 hors personnel) ;
- g) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 119 (119 par le personnel et 0 hors personnel) ; et
- h) Missions menées par la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération dans le cadre d'examen préliminaires : 43 (43 par le personnel et 0 hors personnel).

#### B. Nombre de documents/pages versés aux dossiers

<i>Numéro de situation/affaire</i>	<i>Situation/affaire</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
ICC-01/04-00/00	Uniquement dossier de la situation en RDC	2	34
ICC-01/04-01/07	<i>Le Procureur c. Germain Katanga</i>	3	21
ICC-01/04-02/06	<i>Le Procureur c. Bosco Ntaganda</i>	308	3 090
ICC-01/05-01/08	<i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo</i>	98	1 491
ICC-01/05-01/13	<i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu and Narcisse Arido</i>	161	1 877
ICC-01/09-01/11	<i>Le Procureur c. William Samoei Ruto and Joshua Arap Sang</i>	12	101
ICC-01/11-01/11	<i>Le Procureur c. Saïf Al-Islam Qadhafi</i>	4	22
ICC-01/12-00/00	Uniquement dossier de la situation en République du Mali	4	47
ICC-01/12-01/15	<i>Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi</i>	81	917
ICC-02/04-01/15	<i>Le Procureur c. Dominic Ongwen</i>	104	1 274
ICC-02/11-01/15	<i>Le Procureur c. Laurent Gbagbo and Charles Blé Goudé</i>	115	963
	<b>Total</b>	<b>892</b>	<b>9 837</b>

### C. Documents déposés par situation

<i>Numéro de situation/affaire</i>	<i>Situation/affaire</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
ICC-01/04-00/00	Situation en RDC	313	3 145
ICC-01/05-00/00	Situation en RCA	259	3 368
ICC-01/09-00/00	Situation au Kenya	12	101
ICC-01/11-00/00	Situation en Libye	4	22
ICC-01/12-00/00	Situation en République du Mali	85	964
ICC-02/04-00/00	Situation en Ouganda	104	1 274
ICC-02/11-00/00	Situation en République de Côte d'Ivoire	115	963
	<b>Total</b>	<b>892</b>	<b>9 837</b>

### D. Activités supplémentaires exercées par le Bureau

En 2016, le Bureau a reçu 47 019 communications réparties comme suit :

a) Nouvelles communications au titre de l'article 15 : 593 nouvelles communications en rapport avec l'article 15 du Statut de Rome, dont 410 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 42 n'avaient aucun rapport avec les situations dont connaît actuellement la Cour et supposaient une analyse plus approfondie ; 98 étaient liées à une situation faisant l'objet d'une analyse ; et 43 étaient liées à une enquête ou à des poursuites ;

b) Informations complémentaires (correspondance traitée et ajoutée aux communications existant déjà en rapport avec l'article 15) : 1 984 ; et

c) Correspondance générale (renseignements qui ne satisfont pas aux exigences minimales pour être enregistrés au titre de communications relevant de l'article 15, ou qui portent sur des sujets différents) : 44 442 (nombre total de courriers électroniques : 42 415 ; nombre d'envois postaux : 2 027).

## Annexe IV

## Grand programme III – Greffe

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectif 2.1.1</b>			
1. Mise en œuvre totale des résultats du projet <i>ReVision</i> du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation du recrutement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation du recrutement externe d'ici juin 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'objectif visé pour 2016 a été atteint. Au 31 décembre 2016, le Greffe avait un taux de vacance (contrôle ponctuel) de 12,3 %.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des recommandations du projet <i>ReVision</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser la mise en œuvre des recommandations section par section et définir une planification à court, moyen et long terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les plans ont été réalisés en décembre 2016, avec des objectifs à court, moyen et long terme, section par section.</li> </ul>
<b>Objectif 2.1.2</b>			
1. Décentralisation d'activités du siège au profit des bureaux extérieurs, afin de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer la coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liens avec le projet <i>ReVision</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation de la partie principale d'ici à fin mars 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre intégrale, avec un certain retard dû au recrutement échelonné. En mars 2017, les chefs des bureaux extérieurs sont en poste dans les quatre bureaux extérieurs, couvrant six pays de situation (RDC, RCA, Côte d'Ivoire, Mali, Ouganda et Kenya). Les chefs des bureaux extérieurs sont en mesure de superviser le fonctionnement efficace et efficient des bureaux extérieurs et du personnel, tout en veillant à une coordination active avec leurs homologues au siège de la Cour.</li> </ul>
2. Mise en place d'une présence sur le terrain à Bamako, au Mali	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopération avec les autorités au Mali</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place complète d'une présence appropriée sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
<b>Objectif 2.1.3</b>			
1. Responsabilisation accrue des directions et des sections en favorisant leur autonomie et en leur déléguant des pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquence des réunions des chefs de section et des directeurs de Greffe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions hebdomadaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
2. Utilisation accrue des espaces de travail, des documents et des bases de données sur plateforme SharePoint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'espaces de travail SharePoint utilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 nouveaux espaces de travail régulièrement utilisés et visités (toutes sections confondues)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
<b>Objectif 2.1.4</b>			
1. Appui au Bureau du Procureur pour la mise en place du plan de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions bihebdomadaires avec le Bureau du Procureur afin de coordonner et suivre les activités de recrutement correspondantes : détermination des besoins du Bureau du Procureur et poursuite/amélioration/ajustement des moyens de lui fournir l'appui requis</li> <li>Discussion des cas de recrutement compliqués et définition des délais pour décider de la marche à suivre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la version finale des indicateurs de résultats et des objectifs fixés pour 2014/2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des réunions régulières entre la Section des ressources humaines et le Bureau du Procureur ont eu lieu en 2016 pour coordonner les activités de recrutement d'autres activités en lien avec les ressources humaines.</li> <li>37 recrutements pour des postes permanents au sein du Bureau du Procureur ont été réalisés en 2017 (objectif de recrutement atteint)</li> <li>En raison du volume important de recrutements en 2016, du personnel a été recruté sur la base de contrats à courte durée pour soutenir le Bureau.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des « enseignements tirés » pour les futurs cas similaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune diffusion des « enseignements tirés »</li> </ul>



## A. Direction des services de gestion

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectif 2.1.2</b>			
1. Perfectionnement du système de comptabilité analytique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'années analysées systématiquement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification et amélioration de l'analyse, y compris des données financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement par la Cour de ses capacités à fournir des informations sur le coût moyen de chaque phase du processus judiciaire des affaires antérieures, comme demandé par le Comité, n'a été possible que par l'intermédiaire de projets transversaux n'ayant pas pour objectif direct de développer le système de comptabilité analytique. En raison des contraintes en matière de ressources, la Cour a concentré ses activités liées à la comptabilité analytique sur l'amélioration du processus budgétaire, sous la direction du Comité, et sur la finalisation de son analyse de l'impact de l'exercice de configuration de base du Bureau du Procureur. Ces deux activités ont permis d'améliorer la visibilité des inducteurs de coûts dans l'ensemble de la Cour. La Cour poursuivra ses efforts en la matière, tout en tenant compte des ressources limitées et des autres priorités.</li> </ul>
<b>Objectif 2.1.3</b>			
1. Responsabilisation accrue des directions et sections en favorisant leur autonomie et en leur déléguant des pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de conformité avec le cadre de responsabilisation dès lors qu'il est opérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95-100 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des réunions régulières avec les chefs et des directeurs du Greffe</li> <li>• Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle architecture de gestion, y compris réunions régulières de l'équipe de direction du Greffe, de l'équipe de gestion de la direction et au niveau des sections.</li> </ul>
<b>Objectif 2.3.1</b>			
1. Contrôle de la conformité avec le système d'évaluation du comportement professionnel de la Cour dans le but d'améliorer l'autonomie et la responsabilisation du personnel et des responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques sur le taux de conformité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la conformité dans l'ensemble de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques sur le taux de conformité dans l'ensemble de la Cour pour le cycle 2015-2016 inclus dans le rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines. Le taux de conformité pour le cycle 2015-2016 s'élève à 65 %, ce qui correspond à une légère amélioration par rapport au cycle précédent (64 %).</li> </ul>
<b>Objectif 2.3.2</b>			
1. Augmentation des candidatures féminines, via la publication d'avis de vacance de poste dénués de connotation sexospécifique et en présélectionnant davantage de candidates	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques sur la parité hommes-femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la parité hommes-femmes à tous les niveaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La parité hommes-femmes au sein de la Cour est, dans l'ensemble, satisfaisante, les femmes représentant 46 % des postes d'administrateurs et des grades supérieurs. Le taux de femmes a légèrement diminué pour passer de 47,9 % au 31 décembre 2015, à 45,6 % au 31 décembre 2016.</li> <li>• L'équilibre hommes-femmes est rompu à partir du grade P-4. Aux grades P-4 et P-5, seuls 35 % des fonctionnaires sont des femmes. Au grade de Directeur, elles ne sont plus que 11 %.</li> </ul>
2. Amélioration de la publicité des avis de vacance de poste et augmentation du recrutement dans les pays moins représentés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives de sensibilisation visées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois campagnes visées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2016, un projet de recrutement visant à une représentation géographique équitable a été lancé. La Cour a utilisé LinkedIn et Indeed pour cibler les pays non ou peu représentés, notamment les cinq pays les moins représentés.</li> <li>• Au cours de l'année 2016, la Cour a pris contact avec les ambassades des cinq pays les moins représentés afin d'affiner les opérations de sensibilisation.</li> <li>• En 2016, la Cour a participé à des salons de l'emploi en Corée et en Allemagne.</li> </ul>
<b>Objectif 2.4.1</b>			
1. Préparation et établissement de politiques prioritaires, essentielles pour donner un cadre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promulgation de politiques essentielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des lacunes en matière de politique</li> </ul>	<p>Les politiques suivantes ont été promulguées en priorité en 2016 :</p>

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
réglementaire approprié aux questions de ressources humaines telles que la sélection du personnel, le reclassement, les consultants et les prestataires de services indépendants, les contrats temporaires et l'assurance-maladie pour les fonctionnaires retraités			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruction administrative : Consultants et prestataires de service</li> <li>• Instruction administrative : Engagements de courte durée</li> <li>• Instruction administrative : Promulgation des amendements provisoires au Règlement du personnel de la Cour pénale internationale</li> <li>• Instruction administrative : Prime de mobilité et de sujétion</li> <li>• Instruction administrative : Droits spéciaux des fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation</li> <li>• Instruction administrative : Statut de fonctionnaire avec charges de famille et indemnité y afférentes</li> <li>• Instruction administrative : Mesures transitoires pour la mise en œuvre du nouveau régime des traitements et salaires du régime commun</li> </ul>
<b>Objectif 2.4.2</b>			
1. Mise en relation du comportement professionnel avec les perspectives d'évolution de carrière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un cadre d'évolution de carrière en lien avec la gestion du comportement professionnel et les programmes de formation et de perfectionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2016, début de l'élaboration et lancement des projets pilotes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan de formation et de perfectionnement a été élaboré et mis en œuvre en 2016 sur la base d'une analyse exhaustive des besoins en matière de formation. Au total, la Cour a proposé, en 2016, 700 jours de formation au personnel, dont près de 20 % ont été fournis en ayant recours à des ressources internes.</li> <li>• Il reste à mettre en place un cadre de développement du parcours professionnel.</li> </ul>
2. Meilleure satisfaction du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes menées auprès du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure satisfaction du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune enquête menée auprès du personnel en 2016</li> </ul>
3. Gestion appropriée des attentes du personnel tout en tenant compte de l'évolution de carrière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarification des possibilités professionnelles au moyen de programmes destinés au personnel entrant en fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début de la refonte du programme destiné au personnel entrant en fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2016, refonte du programme de la Cour destiné au personnel entrant en fonction et en novembre 2016, lancement par la Cour d'un nouveau programme et d'une nouvelle procédure en la matière. En 2016, taux de satisfaction de 4,5 sur 5.</li> </ul>
<b>Objectif 2.5.3</b>			
1. Mise en évidence des objectifs prioritaires concernant SAP, en particulier pour la Section du budget et celle des ressources humaines et résolution de questions de production cruciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation et finalisation des demandes de changement concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 90-100 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de 90 % de l'objectif. Outre le soutien aux opérations courantes, l'équipe SAP a soutenu la Section des ressources humaines dans la mise en œuvre des nouvelles prestations de la CFPI et la Section du budget dans la mise en œuvre du nouvel outil de préparation budgétaire. La réduction du nombre de demandes de changement a été retardée.</li> </ul>
2. Aide à la préparation et mise à disposition de programmes de formation aux processus d'élaboration de budget et de décaissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du personnel SAP et du système de formation pendant les jours de formation prévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95-100 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de 60 % de l'objectif. La préparation du système et des programmes de formation à SAP est en cours. Les premières séances de formation ont été retardées et sont prévus pour avril 2017.</li> </ul>
<b>Objectif 2.6.1</b>			
1. Renforcement de la transparence et de la prévisibilité du processus budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse du nombre de responsables du budget exprimant leur satisfaction avec la qualité des documents budgétaires fournis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95-100 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les changements recommandés par le Comité<sup>1</sup> et l'Assemblée<sup>2</sup> ont été mis en œuvre afin d'améliorer le processus budgétaire.</li> </ul>
2. Programmes réguliers de sensibilisation et de formation aux processus d'élaboration de budget et de décaissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide fournie à des clients pour l'application de règlements, règles, politiques et procédures financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 90 % (pourcentage de représentants de clients exprimant leur satisfaction avec la qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 %. Aucune réclamation à propos de la qualité de l'aide reçue.</li> </ul>

<sup>1</sup> Documents officiels ... quatorzième session ... 2015 (ICC-ASP/14/15), vol. I, partie B.3, par. 27.

<sup>2</sup> Documents officiels ... quatorzième session ... 2015 (ICC-ASP/14/15), vol. I, partie III, ICC-ASP/14/Res.1, J.

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
		de l'aide reçue)	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des connaissances des agents certificateurs en lien avec les processus de décaissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux sessions de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 %. Deux sessions de formation destinées aux agents certificateurs ont été menées en 2016.</li> </ul>
3. Poursuite du développement de systèmes dédiés au suivi des résultats, à la prévision des recettes et dépenses ordinaires, à l'analyse des flux de trésorerie et à la production de rapports ad hoc	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'observations défavorables marquantes dans les rapports d'audit concernant la gestion et le contrôle financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'observations défavorables marquantes dans les rapports d'audit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 %. Aucune observation défavorable marquante concernant la gestion financière n'a été reçue.</li> </ul>
<b>Objectif 2.6.2</b>			
1. Poursuite de la mise en œuvre du système de gestion des risques de haut niveau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de l'intégralité du système de gestion des risques tel que présenté au Comité de coordination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de vérifications spécifiques à chaque organe</li> <li>Mise en œuvre dans l'ensemble de la Cour de la première compilation de vérifications spécifiques à chaque organe à l'aide de normes de gestion des risques formalisées et régulières</li> <li>Mise en œuvre de 50 % des activités visant à remédier à tous les risques et contrôle de 80 % d'entre elles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mise en œuvre. Examen prévu en 2017.</li> <li>Pas de mise en œuvre. Mise en œuvre des normes formalisées prévue en 2017</li> <li>Pas de mise en œuvre. Mise en œuvre prévue en 2017.</li> </ul>
<b>Objectif 2.6.3</b>			
1. Introduction de nouvelles politiques conformes aux normes IPSAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Introduction d'états financiers et d'informations de gestion conformes aux normes IPSAS dans la gestion régulière de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'informations de gestion provenant de dossiers de comptabilité conformes aux normes IPSAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les informations de gestion proviennent de dossiers de comptabilité conformes aux normes IPSAS.</li> </ul>
<b>Objectif 2.7.2</b>			
1. Planification des ajustements requis pour tenir compte des changements de la structure et des activités de la CPI, tels que le projet <i>ReVision</i> du Greffe, la nouvelle stratégie du Bureau du Procureur ou des procès parallèles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de changements nécessaires réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici la fin de l'année 2016, réalisation totale de tous les ajustements mineurs nécessaires dans les nouveaux locaux pour tenir compte des changements dans la structure de la CPI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun changement structurel nécessaire en 2016. Des changements ont été réalisés sur la disposition des places assises afin de s'adapter aux changements dans le Greffe.</li> </ul>
<b>Objectif 2.8.3</b>			
1. Mise à jour de l'évaluation des risques de sécurité et réexamen des mesures chaque année, ou lorsque cela est nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification et mise à jour de l'évaluation des risques de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de la vérification dans l'ensemble de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'évaluation des risques de sécurité pour le siège et les Pays-Bas a été menée dans le cadre de la procédure annuelle relative à la gestion des risques en matière de sécurité de l'ONU.</li> <li>Pour les bureaux extérieurs, la Cour a pris part à l'évaluation par pays. La capacité analytique a été significativement améliorée suite à la définition du mandat de la Cellule conjointe d'analyse et le Groupe interorganes d'évaluation des menaces.</li> </ul>
2. Réalisation d'une autoévaluation au regard des Normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU pour tous les bureaux extérieurs et mise à jour de l'évaluation des risques de sécurité propres à la CPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achèvement de l'autoévaluation et pourcentage de conformité avec les normes locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>90 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les autoévaluations n'ont pas été réalisées compte tenu des informations préoccupantes en matière de sécurité. La Cour a maintenu son taux de conformité à 92-94 % environ (même niveau qu'auparavant sans défauts ou améliorations notables en 2016)</li> </ul>

## B. Direction des services judiciaires

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectif 1.1.2</b>			
1. Élaborer des indicateurs de résultats appropriés pour les processus judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation et contribution à la mise au point de stratégies et d'une vision pour la gestion des résultats globaux du Greffe</li> <li>Suivi de toutes les affaires judiciaires et transmission à l'Équipe de direction du Greffe de toute question qui pourrait avoir une incidence sur les résultats globaux du Greffe afin qu'elle l'examine et propose des solutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un appui judiciaire afin de faciliter des procédures équitables, efficaces et rapides</li> <li>Fournir un conseil stratégique aux sections du Greffe et coordonner leur travail afin de garantir la prestation de services conformes à nos mandats</li> <li>Continuer à assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions/ordonnances judiciaires et veiller au respect des délais de la procédure judiciaire</li> <li>S'efforcer de mener des procédures rapides, notamment en mettant en place un système d'aide judiciaire approprié et en assurant un suivi de la qualité de la représentation assurée par les conseils</li> <li>S'efforcer d'adopter un accord-cadre afin de faciliter le travail du Greffe</li> <li>Organiser la mise en œuvre des recommandations section par section et définir une planification à court, moyen et long terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les Bureaux du conseil public ont participé aux discussions menées par la Présidence sur les indicateurs de résultats avec les équipes chargées de la Défense et des victimes et la société civile.</li> <li>Une évaluation de la politique d'aide judiciaire de la Cour a été menée et une nouvelle politique sera rédigée.</li> </ul>
<b>Objectif 1.4.1-1.4.2</b>			
Objectif 1.4.1 Mettre en place le nouveau système d'aide judiciaire et assurer le suivi de son adéquation et de son efficacité budgétaire, conformément aux décisions judiciaires et aux droits de la Défense	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport au Bureau sur le fonctionnement du système d'aide judiciaire. Sur la base des conclusions du rapport, la Cour peut proposer des modifications du système d'aide judiciaire.</li> <li>Représentation adéquate et durable des accusés indigents d'une manière qui soit économiquement efficiente pour la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation par le Greffe des rapports semestriels à l'Assemblée des États Parties, conformément aux instructions</li> <li>Examen par le Greffe des modifications à apporter au système d'aide judiciaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une évaluation de la politique d'aide judiciaire de la Cour a été menée et une nouvelle politique sera rédigée.</li> <li>Le Bureau du conseil public pour la Défense a participé aux discussions sur l'aide judiciaire avec le consultant.</li> </ul>
Objectif 1.4.2 Assurer une formation ciblée pour les conseils admis sur la liste des conseils de la CPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux services de conseils informés et expérimentés, afin de garantir le droit des suspects et accusés à une procédure équitable et impartiale</li> <li>Mise à disposition de toutes les ressources possibles, y compris un appui juridique et technique, aux équipes de la Défense externes afin de garantir le droit de chaque suspect/accusé de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense</li> <li>Organisation de formations et de séminaires régionaux réusis à l'attention des juristes et conseils</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nomination de 48 personnes afin de proposer conseil ou aide judiciaire, conformément au Statut et au Règlement y afférent.</li> <li>Objectif atteint dans le cadre de la politique relative à l'aide judiciaire et à tout autre forme d'appui, selon les besoins dans chaque affaire</li> <li>Un séminaire régional à l'attention des conseils s'est tenu en Tanzanie en février 2016, et une session de formation a été proposée en juin 2016 aux personnes figurant sur la liste des conseils, l'accent étant particulièrement mis sur l'aide aux suspects et aux témoins.</li> </ul>

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau du conseil public pour la Défense a proposé deux formations consacrées aux questions de la Défense ainsi qu'une demi-journée de débat sur les bureaux de la Défense dans le droit pénal international à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Bureau du conseil public pour la Défense.</li> <li>Le Bureau du conseil public pour la Défense a fourni toutes sortes de ressources, notamment un appui juridique et technique, aux équipes externes de la Défense, afin de garantir le droit de chaque suspect/accusé de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense.</li> </ul>
<b>Objectif 1.5</b>			
1. Assurer aux victimes une participation et une représentation adéquates et significatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilitation par le Greffe du processus de participation des victimes afin d'impliquer le plus grand nombre possible de victimes répondant aux critères</li> <li>Fourniture par le Greffe de rapports neutres et de services aux Chambres, en lien avec les questions liées à la participation des victimes aux procédures</li> <li>Représentation légale des victimes aux procédures de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation par le Greffe d'une participation efficace et significative des victimes aux procédures</li> <li>Organisation par le Greffe des consultations des victimes concernant la représentation légale commune</li> <li>Dépôt par le Greffe en temps utile des rapports de qualité concernant les questions liées à la participation des victimes aux procédures</li> <li>Capacité du Greffe de s'adapter et de respecter le calendrier du Bureau du Procureur</li> <li>Information régulière des victimes</li> <li>Le Bureau du conseil public pour les victimes, agissant en qualité de bureau indépendant, assure une représentation légale interne des victimes dans les différentes situations/affaires lorsqu'il est désigné comme représentant légal.</li> <li>Fourniture par le Greffe d'un appui et d'une assistance aux représentants légaux externes des victimes. Évaluation de la livraison finale d'indicateurs de résultats et d'objectifs visés pour 2014/2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Section pour la participation des victimes et les réparations a mis en application les ordonnances des Chambres concernant le traitement et l'analyse des demandes des victimes dans les délais impartis.</li> <li>Taux de réponse de 100 % aux demandes sur le fond soumises par les représentants légaux</li> <li>Communication en temps utile aux Chambres des documents concernant la représentation légale des victimes</li> <li>Aucun retard dans le dépôt des pièces demandées par les Chambres</li> <li>Le Greffe a fourni des informations concernant les demandes de participation des victimes à leur représentant légal.</li> </ul>
<b>Objectif 1.5.3.</b>			
1. Mettre en place le nouveau système d'aide judiciaire relatif aux victimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture d'une aide judiciaire conformément aux décisions des Chambres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion efficace par le Greffe de l'aide judiciaire pour les victimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une évaluation de la politique d'aide judiciaire de la Cour a été réalisée et une nouvelle politique a été rédigée.</li> </ul>
<b>Objectif 1.6</b>			
1. Veiller à ce que les réparations soient bien adaptées et assurer la bonne exécution des ordonnances de réparation, notamment l'application de principes cohérents en matière de réparations en faveur des victimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilitation par le Greffe du processus relatif aux réparations en faveur des victimes afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre possible de victimes répondant aux critères</li> <li>Fourniture par le Greffe de rapports neutres et de services aux Chambres concernant les questions liées aux réparations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entière coopération du Greffe avec le Fonds au profit des victimes et le représentant légal des victimes afin d'assurer l'identification des victimes susceptibles de répondre aux critères</li> <li>Organisation par le Greffe de consultations des victimes concernant la représentation légale commune lors des procédures en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Section pour la participation des victimes et les réparations, le Fonds au profit des victimes et le représentant légal pour les victimes ont élaboré ensemble un formulaire de demande en réparation dans l'affaire <i>Lubanga</i>.</li> <li>Taux de réponse de 100 % aux demandes soumises par le Fonds au profit des victimes et les représentants légaux</li> </ul>

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
		réparation	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation des intérêts des victimes lors de procédures en réparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt par le Greffe en temps utile des rapports de qualité concernant les questions liées aux réparations</li> <li>• Information régulière des victimes</li> <li>• Le Bureau du conseil public pour les victimes, agissant en qualité de Bureau indépendant, assure une représentation légale interne des victimes lors des procédures en réparation lorsqu'il est désigné comme représentant légal.</li> <li>• Fourniture par le Greffe d'un appui et d'une assistance aux représentants légaux externes des victimes pour la procédure en réparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % de conformité avec les délais impartis par les Chambres s'agissant du dépôt de tous les documents pertinents</li> <li>• Le Greffe a fourni des informations complètes sur les formulaires de demandes des victimes soumises à leurs représentants légaux.</li> <li>• Le Bureau du conseil public pour les victimes a fourni une représentation de qualité pour les personnes ayant soumis une demande en réparation dans les différentes procédures.</li> <li>• Le Bureau du conseil public pour les victimes a été en mesure de recueillir 250 demandes en réparations dans le cadre de la procédure de l'affaire <i>Lubanga</i>.</li> </ul>
<b>Objectifs 1.6.1-1.6.2</b>			
<p>Objectif 1.6.2</p> <p>Appliquer et affiner les principes régissant les réparations en faveur des victimes, tels qu'ils ont été établis lors de la première procédure tenue devant la Cour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité avec l'article 75-1 du Statut au moyen d'un éclaircissement judiciaire des principes établis concernant les réparations</li> <li>• Mise en place d'un régime de coordination entre la Cour et le Fonds au profit des victimes concernant les décisions rendues en application de l'article 75 du Statut.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une coopération totale entre le Fonds au profit des victimes et le Greffe en matière de réparations</li> <li>• Accroître la satisfaction des clients</li> <li>• Fournir aux Chambres en temps utile des informations de qualité, à chaque fois que cela est nécessaire. Mettre en place un réseau efficace de partenaires ad hoc en matière de coopération ; gérer de façon efficace et rapide les demandes nécessitant une coordination avec l'Accusation et la Défense.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Greffe et le Fonds au profit des victimes ont élaboré ensemble un formulaire de demande en réparation utilisé dans le cadre de l'affaire <i>Lubanga</i> et ont partagé avec le Fonds au profit des victimes l'analyse des demandes reçues.</li> <li>• Taux de réponse de 100 % en temps voulu aux demandes d'informations des Chambres sur des questions pertinentes</li> <li>• 100 % de conformité avec les demandes de coordination au niveau interorganes</li> </ul>
<p>Objectif 1.6.2</p> <p>Élaborer des mécanismes de coordination avec le Fonds au profit des victimes pour l'exécution des décisions judiciaires relatives aux réparations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À la lumière des décisions judiciaires rendues dans les affaires <i>Katanga</i> et <i>Lubanga</i>, élaboration d'un cadre pour les travaux du Greffe concernant les réparations et début de sa mise en œuvre, en tenant compte des rôles et des responsabilités distincts du Fonds au profit des victimes et du Greffe</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication entre le Fonds au profit des victimes et le Greffe sur des questions relatives aux réparations (en fonction des affaires)</li> </ul>
<b>Objectif 2.1.2</b>			
<p>1. Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement convenable des audiences</li> <li>• Prévention des incidents entraînant des retards et des annulations d'audiences ; s'ils se produisent, ils sont gérés de façon 100 % professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les incidents entraînant des retards et des annulations d'audiences. S'ils se produisent, veiller à enregistrer, communiquer et résoudre aussitôt le problème, puis à l'éviter par la suite (approche des leçons à tirer de l'expérience acquise)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, le retard accumulé en 2016 lors des audiences pour des raisons techniques ou d'appui au Greffe s'élève à 1 heure (6 interruptions ou retards de 10 minutes en moyenne).</li> </ul>
<b>Objectif 2.1.5</b>			
<p>1. Améliorer les résultats des services judiciaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une base de données regroupant toute la jurisprudence de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer l'élaboration d'une base de données regroupant la jurisprudence de la CPI, la collecte des exigences et, si possible, la mise au point d'une solution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation du Bureau du conseil public pour la Défense aux consultations et aux discussions avec les équipes chargées de la Défense à propos de la base de données regroupant toute la jurisprudence</li> </ul>

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectifs 2.2.1-2.2.2</b>			
Objectif prioritaire 2.2.1 Faire prévaloir des normes élevées en matière de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de moyens permettant d'assurer une meilleure efficacité budgétaire lors du recrutement du personnel (temporaire) nécessaire à la prestation de services d'interprétation et de traduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner les directives relatives au recrutement avec la Section des ressources humaines concernant les besoins spécifiques en matière de services linguistiques, sur le modèle d'autres organisations internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Instruction administrative sur le recrutement du personnel linguistique est en cours d'examen par la Section des ressources humaines.</li> <li>Le Bureau du conseil public pour la Défense a fait prévaloir les normes les plus élevées en matière de recrutement en 2016.</li> </ul>
Objectif prioritaire 2.2.2 Faire respecter le cadre réglementaire de la Cour régissant le comportement du personnel, notamment le Règlement du personnel, le Code de conduite des fonctionnaires de la Cour ainsi que le Code de conduite du Bureau du Procureur, et élaborer d'autres codes de conduite si nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation d'un code de conduite pour les interprètes en mission</li> <li>Consolidation des procédures de fonctionnement standard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer la version finalisée du code aux clients internes pour examen et aux partenaires externes pour observations</li> <li>Mettre à jour les procédures de fonctionnement standard afin d'y intégrer les modifications apportées par le projet <i>ReVision</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de Code de conduite du personnel linguistique a été soumis pour examen à la Section des avis juridiques. L'élaboration du manuel pour les interprètes en mission devrait être terminée en 2017.</li> <li>Toutes les procédures de fonctionnement standard ont été mises à jour afin d'y intégrer les modifications apportées par le projet <i>ReVision</i>.</li> </ul>
<b>Objectif 2.5.1</b>			
1. Réexaminer et mettre à jour le système du prétoire électronique afin d'accroître l'efficacité et la productivité de ses processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité du système de dépôt de documents en ligne</li> <li>Efficacité des systèmes de gestion et de présentation des éléments de preuve</li> <li>Efficacité des forums sur le prétoire électronique dédiés respectivement à la gestion et aux utilisateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que tous les systèmes soient à jour et fonctionnent correctement</li> <li>S'assurer que la majorité des personnes qui déposent des documents utilisent le système de dépôt en ligne</li> <li>Optimiser les processus de gestion et de présentation des éléments de preuve électronique</li> <li>Redéfinir et améliorer le forum de discussion de l'ensemble de la Cour sur les questions concernant le prétoire électronique (notamment en créant un nouveau forum de discussion doté d'un mandat approprié)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle mise à jour du système de dépôt de documents en ligne comportant de notables améliorations (par exemple, simplification du dépôt des annexes)</li> <li>Utilisation du système de dépôt des documents en ligne : 100 % des documents sont déposés en ligne</li> <li>Report de l'examen des systèmes de gestion et de présentation des éléments de preuve (voir ODP – aucune ressource disponible en 2016, ou à la Direction des services judiciaires/Section des services de gestion de l'information)</li> <li>Report de la redéfinition du forum de discussion de l'ensemble de la Cour : l'Instruction administrative : Établissement, composition et mandat du comité de gouvernance pour la gestion de l'information a été promulguée en janvier 2017. Elle régit la nouvelle structure qui doit être mise en place.</li> <li>La Section des services de gestion de l'information a procédé aux améliorations du système de dépôt en ligne.</li> <li>Le Bureau du conseil public pour la Défense a participé aux discussions sur les questions informatiques afin d'améliorer les systèmes et aux consultations avec les équipes chargées de la Défense.</li> </ul>
<b>Objectif 2.5.3</b>			
1. Réaliser des gains d'efficacité au moyen des évolutions technologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi et supervision des services fournis à nos clients par les sections ; encouragement de celles-ci à comprendre les besoins des clients, suivre l'évolution de leur environnement et être en mesure de s'adapter rapidement aux changements afin de protéger et servir leurs intérêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un catalogue des prestations de la Section des services de gestion de l'information</li> <li>Mettre en place un système global de gestion des demandes de changement pour la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Section des services de gestion de l'information a déployé un système de tickets informatiques Solvit en décembre 2016, incluant un catalogue de services à jour avec un routage automatique des demandes.</li> <li>La Section des services de gestion de l'information a mis en œuvre un portail des demandes opérationnelles visant à centraliser les demandes de nouveaux systèmes ou de mise à jour des systèmes en place. La Section des services de gestion de l'information a</li> </ul>

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
			<p>ensuite mis en œuvre un processus interne pour examiner les demandes et évaluer leur impact afin d'y allouer les ressources nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Section a proposé, en 2016, les solutions suivantes aux clients :</li> <li>• Nouveau site internet de la Cour</li> <li>• Améliorations du système de dépôt des documents en ligne pour les participants à la procédure</li> <li>• Améliorations du système de cour électronique pour l'administration judiciaire</li> <li>• Réseau fermé pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins</li> <li>• Streaming en acholi pour l'affaire <i>Ongwen</i></li> <li>• Navigation anonyme sur internet pour le Bureau du Procureur</li> <li>• Mise à niveau des installations de vidéoconférence dans les bureaux extérieurs pour une déposition de témoins à distance</li> <li>• Mise à niveau de l'accès à internet par satellite dans les bureaux extérieurs de Bunia et Kinshasa</li> <li>• Gestion des factures pour la Section des finances</li> <li>• Mise en place d'une télé IP et d'un dispositif de multidiffusion au siège de la Cour</li> <li>• Système de messagerie vocale pour le service d'assistance informatique</li> <li>• Mise à disposition des documents publics sur internet</li> <li>• Titus, système de classement des courriels pour le Bureau du Procureur</li> </ul>
<b>Objectif 2.7.1</b>			
1. Opérer un passage sans heurts des actuels aux nouveaux locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une transition sans heurts vers les nouveaux locaux, sans interrompre les activités essentielles et en veillant à ce que le personnel et les autres occupants bénéficient de conditions optimales</li> <li>• Supervision du programme de transition vers les nouveaux locaux, notamment l'achèvement de la numérisation des archives et la destruction des archives sur support papier – rapport au Greffier sur l'avancement du programme à la fin du troisième trimestre de l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer aux activités judiciaires et administratives un appui technologique adapté et efficace dans les nouveaux locaux de la Cour</li> <li>• Maintenir un temps de marche de 99,2 % pour tous les systèmes informatiques</li> <li>• Fournir un nouveau plan stratégique de la Section des services de gestion de l'information pour la période 2017-2019</li> <li>• Continuer à protéger le réseau informatique des menaces extérieures</li> <li>• Achever l'adaptation de la nouvelle infrastructure afin d'appuyer pleinement tous les processus de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois prétoires sont opérationnels à compter de mars 2016. Les objectifs visés concernant la disponibilité des salles d'audience ont été atteints (99,97 %).</li> <li>• Temps de marche de tous les systèmes informatiques : 99,9 %</li> <li>• Plan stratégique de haut niveau terminé en octobre 2017, stratégie quinquennale finalisée et en attente de l'aval du Comité de gouvernance pour la gestion de l'information en février 2017</li> <li>• Poursuite de la mise à niveau du pare-feu et du réseau afin de réduire les tentatives d'hameçonnages et les courriels indésirables afin de réduire les programmes malveillants et les attaques virales</li> <li>• Lancement du programme de sensibilisation sur la sécurité de l'information</li> <li>• Déploiement et lancement de la nouvelle infrastructure avec une disponibilité en 2016 de 99,97 %. Nouvelle infrastructure optimisée pour fournir des réseaux fermés sécurisés à la Section pour l'aide aux victimes et aux témoins et au Bureau du Procureur.</li> </ul>



## C. Direction des opérations extérieures

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectif 1.1.2</b>			
1 Participer et contribuer à l'élaboration des stratégies et de la vision concernant la gestion de l'ensemble des résultats du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer et contribuer à l'élaboration des stratégies et de la vision concernant la gestion de l'ensemble des résultats du Greffe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la conduite de procès équitables et rapides en garantissant la coopération avec les États, en établissant et/ou développant des partenariats avec des ONG et d'autres parties prenantes externes et en veillant à ce que davantage d'États adoptent une législation pour la mise en œuvre d'une politique de coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission de 266 demandes de coopération primaires aux États et aux organisations internationales au nom des Chambres, de la Défense ou à son propre compte. Poursuite et renforcement des interactions avec les États, notamment en ce qui concerne le défaut de coopération. Par ailleurs, engagement constant avec des ONG et d'autres parties prenantes externes, notamment pour les nouvelles situations et des domaines prioritaires précis, comme la protection des témoins et les enquêtes financières ; engagement et participation aux activités visant à adopter une législation pour la mise en œuvre d'une politique de coopération.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi de tous les dossiers de coopération et répondre à toute question qui pourrait avoir une incidence sur l'ensemble des résultats du Greffe grâce au système de gestion du Greffe et recommander des solutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le développement de synergies avec la Présidence et le Bureau du Procureur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission du rapport de la Cour sur les synergies interorganes (CBF/26/13), le 6 avril 2016, au Comité lors de sa vingt-sixième session</li> </ul>
<b>Objectif 1.7.1</b>			
1. Assurer une sensibilisation et une communication efficace auprès des victimes et des communautés affectées, conformément aux documents stratégiques pertinents de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre avec succès des bonnes pratiques en matière de sensibilisation, ce qui améliore les communications avec les parties concernées, internes et externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du nouveau système de suivi et d'établissement de rapports en matière d'information et de sensibilisation d'ici à la fin de l'année 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la nouvelle base de données pour le suivi et l'évaluation des activités de sensibilisation en 2016</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité égale ou supérieure au sein des populations locales de suivre le déroulement judiciaire des affaires qui les concernent depuis les bureaux extérieurs du Greffe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'émissions radio dans les pays concernés égal ou supérieur à celui de 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion radiophonique de 415 heures de programmes en 2016 (par rapport à 347 heures en 2015)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure compréhension du mandat et des procédures de la Cour parmi les victimes et les communautés affectées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage supérieur de questions montrant que le niveau de compréhension des participants aux sessions de sensibilisation s'est accru depuis 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En RDC : questions liées notamment à la phase des réparations dans l'affaire <i>Lubanga</i></li> <li>• En Ouganda : questions liées notamment au déroulement judiciaire dans l'affaire <i>Ongwen</i></li> <li>• En RCA : questions liées notamment au déroulement judiciaire dans les affaires <i>Bemba et Bemba</i> et al.</li> </ul>
<b>Objectif 2.1.1</b>			
1. Réexaminer et adapter la structure, les effectifs et les ressources de la Cour en fonction de l'expérience acquise et en favorisant l'efficacité et l'efficacités, tout en veillant à ce que les organes de la Cour soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités et mandats respectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ainsi que recommandé par le projet <i>ReVision</i> du Greffe, instauration avec les chefs de section de la Direction des relations extérieures d'une répartition précise des tâches et responsabilités connexes en matière de prise de décisions, ainsi que des obligations en matière d'établissement de rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition des tâches et des responsabilités en matière de prise de décisions instaurée et en vigueur en 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition des tâches et besoins en matière d'établissement de rapports transmis par les directeurs aux chefs de section et mis en œuvre</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de l'efficacité</li> <li>• Responsabilisation accrue des sections en favorisant leur autonomie et en leur déléguant des pouvoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration régulière avec les deux autres directions instaurée à compter de 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration régulière au niveau des directions et des personnels d'appui</li> </ul>

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec les deux autres directions afin de mieux prévoir les besoins budgétaires et déterminer les ressources financières et humaines nécessaires</li> <li>• Mise au point d'un « système de gestion des affaires » fonctionnel pour les témoins, et éventuellement examen des dossiers relevant du programme de protection de la CPI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système de gestion des affaires doit être pleinement fonctionnel et opérationnel d'ici à la fin de l'année 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de gestion des affaires pleinement opérationnel</li> </ul>
<b>Objectif 2.1.2</b>			
1. Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du projet <i>ReVision</i></li> <li>• Mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de l'efficacité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale d'ici la fin de l'année 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la nouvelle structure de la Section d'aide aux victimes et aux témoins. Renforcement de l'efficacité des équipes sur le terrain de la Section d'aide aux victimes et aux témoins, qui a permis une réduction du nombre de missions hors siège, dans la mesure où les évaluations peuvent être directement réalisées sur le terrain.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décentralisation des activités du siège au profit des bureaux extérieurs, afin de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer la coordination</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Unité de la coordination et de la planification a continué à fournir un appui aux bureaux extérieurs au cours de la phase de transition, comme prévu par le projet <i>ReVision</i>. Une série de formations a été organisée dans les bureaux extérieurs et au siège de la Cour afin de renforcer la capacité du personnel affecté sur le terrain de gérer les questions administratives dont le siège se chargeait auparavant, notamment s'agissant de la gestion budgétaire, des procédures financières et des achats.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour des processus de planification des missions, stratégie de sortie, modèle relatif aux capacités sur le terrain et modèle uniformisé pour l'emménagement de nouveaux bureaux extérieurs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux de planification des missions ont été adaptés à la nouvelle structure du Greffe et l'Unité de coordination et de la planification a enregistré et soutenu, le cas échéant, des missions dans des pays de situation ou non, comme le prévoit le projet <i>ReVision</i>. L'Unité de coordination et de la planification travaille également sur une solution informatique pour la planification des missions.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilisation accrue des unités et des équipes en favorisant leur autonomie et en leur déléguant des pouvoirs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Unité de la coordination et de la planification rédige actuellement des directives sur le cycle de vie d'un bureau extérieur.</li> </ul>
<b>Objectifs 2.8.1-2.8.2-2.8.3</b>			
<b>Objectif prioritaire 2.8.1</b> Veiller à ce que les mesures de sécurité soient adaptées aux circonstances et facilitent les opérations que la Cour doit mener, en s'assurant qu'elles sont intégrées d'emblée dans la planification et l'exécution des opérations de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen annuel de l'état de la préparation du personnel et de la protection des témoins</li> <li>• Réexamen approfondi des besoins en matière de protection des témoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen annuel mené à bien à chaque fin d'année. Éviter tout incident, et, s'il se produit, gestion de façon 100 % professionnelle</li> <li>• Respect par 100 % des bureaux extérieurs des normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les bureaux extérieurs opèrent conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU, à l'exception de celui situé en Ouganda, qui fait l'objet d'un examen pour vérifier sa conformité.</li> </ul>
<b>Objectif prioritaire 2.8.2</b> Améliorer la gouvernance ainsi que le mécanisme de gestion des risques en matière de sécurité s'agissant de tous les pays où la CPI mène des	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une procédure systématique de gestion des risques de sécurité pour toutes les activités de la Cour, tant au siège que sur le terrain</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures de prévention et de réduction des risques ont été passées en revue et font l'objet d'une mise à jour régulière et selon que de besoin. Conformément à la politique de l'UNDSS,</li> </ul>

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
opérations, y compris les pays ne faisant pas l'objet d'une situation, ainsi que de tous les stades des enquêtes et des procédures judiciaires			la phase de transition pour le passage de l'ancien au nouveau système de gestion des risques de sécurité, appliqué également à la Cour, s'est déroulée de décembre 2015 à décembre 2016. Toutefois, alors que le nouvel outil électronique est disponible sur le site internet de l'UNDSS, certaines questions relatives à la confidentialité des informations restent encore à éclaircir avant que la Cour puisse à son tour l'utiliser. L'évaluation de la sécurité a, par conséquent, été réalisée sur la base de l'ancien modèle.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de l'évaluation des risques de sécurité et réexamen des mesures chaque année, ou lorsque cela est nécessaire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Unité de la coordination et de la planification et la Section des finances, avec les responsables de la section des opérations sur le terrain, ont procédé à des évaluations ciblées des risques ou ont pris contact avec l'UNDSS concernant certaines activités demandées sur le terrain, aussi bien dans des pays de situation que dans ceux qui ne le sont pas.</li> </ul>
<b>Objectif prioritaire 2.8.3</b> Gérer les risques de sécurité au moyen d'un processus approprié de gestion des risques de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une autoévaluation au regard des normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU pour tous les bureaux extérieurs et mise à jour de l'évaluation des risques de sécurité propres à la CPI</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours d'examen dans le nouveau bureau extérieur en Ouganda</li> </ul>
<b>Objectifs 3.2.1-3.2.2</b>			
<b>Objectif prioritaire 3.2.1</b> Favoriser les échanges d'informations entre la Cour et les États, les organisations internationales et régionales, les ONG et d'autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre en temps opportun aux demandes d'informations et aux préoccupations des parties prenantes, en faisant mieux comprendre le mandat et les processus de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance par le corps diplomatique de La Haye et de New York ainsi que par les points de contact des pays de situation du mandat de la nouvelle Direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation active aux réunions du Groupe de travail de La Haye et de l'Assemblée ; organisation de réunions d'information en fonction des demandes des facilitateurs ; coordination des contributions pour le Bureau de liaison de New York dans le cadre du Groupe de travail de New York ; organisation d'un séminaire pour les coordonnateurs des pays de situation à la Cour en 2016. Prise de contact avec les unités concernées par l'analyse au sein d'organisations internationales ou régionales dans le but de partager les informations.</li> </ul>
<b>Objectif prioritaire 3.2.2</b> S'employer à faire en sorte que les parties prenantes clés aient une meilleure compréhension des réformes entreprises par les organes de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création avec succès de la nouvelle Direction des relations extérieures du Greffe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance par les principales ONG du mandat de la nouvelle Direction</li> <li>• Connaissance par les principaux partenaires issus des Nations Unies du mandat de la nouvelle Direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interaction régulière avec les ONG basées à La Haye et à Bruxelles ; organisation de deux tables rondes CPI-ONG à la Cour en 2016, ainsi que de réunions avec des ONG concernées plus précisément par les situations</li> <li>• Interaction régulière avec les partenaires issus des Nations Unies ; réunions avec des représentants de haut niveau des Nations Unies lors des missions du Greffier à New York, notamment lors de visites dans les pays de situation où les Nations Unies ont des missions</li> </ul>
<b>Objectifs 3.3.1-3.3.2-3.3.4</b>			
<b>Objectif prioritaire 3.3.1</b> Contribuer de façon constructive aux débats de l'Assemblée des États Parties sur les questions de coopération, plus précisément sur l'examen des 66 recommandations en matière de coopération, les stratégies d'arrestation et l'examen des procédures pour défaut de coopération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à toutes les réunions visant à faciliter une coopération et à examiner les cas de défaut de coopération, et collaboration active avec les facilitateurs</li> <li>• Création et mise à jour d'une liste de points de contact auprès des autorités centrales afin de discuter du format des demandes d'assistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % de participation aux réunions de facilitation et de réponses aux questions soulevées pendant ces réunions</li> <li>• Centralisation de tous les points de contact dans un seul et même registre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> <li>• En cours de mise en œuvre, finalisation prévue en 2017</li> </ul>

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
<p><b>Objectif prioritaire 3.3.2</b> Procéder à des échanges constructifs avec les États pour surmonter les obstacles et promouvoir les meilleurs pratiques, notamment en consultant la Cour en temps voulu afin de régler tout problème ayant entravé ou empêché l'exécution de demandes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de manuels sur les procédures en matière de coopération pour faciliter le travail des points de contact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuel de coopération disponible dans les deux langues de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
<p><b>Objectif prioritaire 3.3.4</b> Organiser des séminaires sur la coopération dans différentes régions à l'intention des représentants d'États clés et de la Cour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de systèmes permettant d'assurer un suivi en bonne et due forme des séminaires sur la coopération ainsi que la pérennité du dialogue</li> </ul>		
<p><b>Objectif 3.4.2</b> 1. Étudier les possibilités de partenariats afin d'aider les États à conclure des accords présentant un intérêt capital pour la Cour, y compris des accords de réinstallation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusion de nouveaux accords</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusion de cinq nouveaux accords de coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un séminaire sur la « Protection des témoins issus et vivant dans des environnements hostiles » grâce à une bourse de la Commission européenne en septembre 2016, auquel ont participé des représentants des agences de protection des témoins originaires de 17 pays</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progrès dans les négociations avec les États Parties et les autres États partenaires possibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de quatre négociations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre nouveaux accords de coopération conclus (3 pour la réinstallation de témoins, 1 pour l'exécution des peines) ; ouverture de négociations pour 4 nouveaux accords ; 1 accord de réinstallation en phase finale de négociation</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affinement de la stratégie à employer avec les États auxquels il convient de proposer une coopération ad hoc</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la stratégie en cours, notamment en ce qui concerne la protection des témoins par l'organisation de séminaires dans des pays identifiés au préalable comme étant des pays d'intérêt pour la Cour</li> </ul>
<p><b>Objectif 3.4.3</b> 1 Accroître en externe et en interne la coopération en matière de protection des témoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des relations avec l'Accusation et la Défense dans le domaine de la coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement de toutes les demandes en lien avec la conclusion d'un accord dans le mois qui suit leur réception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des demandes en lien avec un accord de réinstallation ont été traitées dans le délai imparti</li> </ul>
<p><b>Objectif 3.6.2</b> 1. Promouvoir la participation aux débats sur la complémentarité des acteurs de l'aide au développement et de la promotion de la primauté du droit Soutenir, selon qu'il convient, les efforts des États et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes afin d'encourager la mise en œuvre du principe de complémentarité à l'échelon national</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusion d'accords avec des partenaires à même de soutenir les activités visant à renforcer les capacités dans les pays cibles</li> <li>• Recensement des nouvelles possibilités de partenariat susceptible de renforcer la capacité de la Cour en matière de coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusion d'un nouvel accord avec une organisation pertinente</li> <li>• Recensement d'un nouveau partenaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Section de l'appui aux opérations extérieures a engagé des discussions avec de nouveaux partenaires, notamment le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dans le cadre de séminaires de coopération régionaux et afin de développer et d'intégrer les questions relatives à la Cour dans leurs programmes de promotion de l'État de droit respectifs.</li> </ul>

## Annexe V

## Greffes : Synthèse du nombre d'accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la Cour

### A. Nombre d'accusés indigents

2016		2015		2014		2013		2012		2011		2010		2009		2008	
Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels
17-16	17	12	12	8	8	7	0 <sup>1</sup>	7	6	3	6	3	4	3	3	3	1

### B. Nouvelles demandes de participation des victimes

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Ouganda	2 017	2 040	60	90	24	27	311	272	216
RDC	0	427	259	1 682	0	1 160	47	331	270
Darfour, Soudan	0	0	0	1	2	5	63	118	0
RCA	0	0	11	64	170	3,065	1 761	34	133
Kenya	0	224	724	416	882	2 513	57	2	0
Libye	0	0	6	0	6	1	-	-	-
Côte d'Ivoire	1 002	257	249	112	203	-	-	-	-
Comores et autres	0	259	92	137	-	-	-	-	-
Mali	19	19	119	-	-	-	-	-	-
Géorgie	93	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 131</b>	<b>3 226</b>	<b>1 520</b>	<b>2 502</b>	<b>1 287</b>	<b>6 771</b>	<b>2 239</b>	<b>757</b>	<b>619</b>

### C. Nouvelles demandes de réparations des victimes

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Ouganda	2 095	2 000	60	9	24	25	381	24	0
RDC	236	442	296	1 593	0	1 160	36	107	4
Darfour, Soudan	0	0	0	1	2	54	76	7	0
RCA	0	0	12	188	206	2 936	321	23	1
Kenya	0	0	0	0	698	2 857	421	116	0
Libye	0	0	6	0	6	0	-	-	-
Côte d'Ivoire	2 153	256	250	113	210	-	-	-	-
Comores et autres	0	260	99	141	-	-	-	-	-
Mali	142	19	212	-	-	-	-	-	-
Géorgie	94	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 720</b>	<b>2 977</b>	<b>935</b>	<b>2 045</b>	<b>1 146</b>	<b>7 032</b>	<b>1 235</b>	<b>277</b>	<b>5</b>

<sup>1</sup> En 2012, aucun accusé n'a été déclaré indigent. Toutefois, la Cour a fourni des services à neuf accusés indigents au cours de cet exercice, dans la mesure où ils avaient été déclarés indigents les années précédentes.

## D. Séjour par témoin au siège de la Cour (durée maximum)

	2016		2015		2014		2013		2012		2011		2010		2009		2008	
	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget	Chiffres réels	Hypothèse budget
RDC I	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	13	15	22	10	39	10	0	7
RDC II	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	25	15	41	10	21	10	0	7
RCA (Bemba et al)	5	15	12	15	15	N/A	14	15	37	15	33	15	19	10	0	10	0	7
Ruto et Sang	N/A	N/A	N/A	15	15	15	18	15	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
RDC VI (Ntaganda)	30	15	24	15	15	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
CIV (Gbagbo et Blé Goudé)	22	15	2	15	15	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

## Annexe VI

### Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectif 1</b>			
Tenue de la conférence comme prévu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les réunions se déroulent sans heurts, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption de rapports.</li> <li>Tous les points de l'ordre du jour sont examinés.</li> <li>Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement, la communication de documents et les services linguistiques.</li> <li>Les participants qui prennent part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des services de conférence et de réunion de haute qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Tous les documents de pré-session, de session et d'après-session ont été édités, traduits et distribués aux États en temps opportun.</li> <li>Les participants se sont dits satisfaits des services fournis.</li> </ul>
<b>Objectif 2</b>			
Édition, traduction et diffusion de documents de qualité pour traitement, production et distribution en temps opportun	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment pour ce qui est de l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans quatre langues officielles<sup>2</sup>, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions.</li> <li>Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents relatifs à l'Assemblée et à la Cour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Secrétariat a, en vue des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions du Comité du budget et des finances, traité 2 120 pages, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Pour les trois sessions du Comité d'audit, le Secrétariat a traité 1 648 pages. En vue de la quinzième session de l'Assemblée, le Secrétariat a traité 6 869 pages de documents de pré-session, de session et d'après-session, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.</li> </ul>

<sup>4</sup> Depuis 2009, les documents officiels de l'Assemblée sont distribués dans quatre langues officielles seulement : anglais, arabe, espagnol et français.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2016</i>	<i>Réalisations</i>
<b>Objectif 3</b>			
Communication d'avis juridiques de qualité à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques sur le fond qui facilitent et appuient leurs travaux.</li> <li>• Les membres de l'Assemblée et des organes concernés sont satisfaits du déroulement des sessions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les informations disponibles et toute la documentation demandée concernant les travaux de l'Assemblée et de la Cour ont été fournies sur demande, ce qui a aidé les États et les membres du Comité à s'acquitter de leur rôle.</li> <li>• Les participants se sont dits satisfaits des services fournis.</li> </ul>
<b>Objectif 4</b>			
Diffusion efficace de documents et d'informations aux États Parties, notamment via Internet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation fréquente du site Internet de la Cour et des réseaux Extranet de l'Assemblée des États Parties, du Comité du budget et des finances, du Bureau et du Comité de contrôle</li> <li>• Accès rapide aux informations et aux documents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les informations utiles et toute la documentation officielle ont été mises en ligne sur le site Web. En outre, un système extranet est disponible en permanence pour les membres de l'Assemblée, du Bureau et du Comité.</li> <li>• À la quinzième session de l'Assemblée, le Secrétariat a distribué aux délégations des clés USB contenant la plupart des documents de pré-session disponibles, réduisant ainsi le volume des 4 025 pages de documents imprimés normalement distribués. Cela a permis de réaliser plus de 40 000 euros d'économies. Le Secrétariat continuera d'adopter toutes les mesures possibles et de rechercher des moyens pour améliorer l'efficacité de la distribution de la documentation.</li> <li>• S'agissant de son nouveau rôle en matière de complémentarité, le Secrétariat a, entre autres, participé à des réunions pertinentes, obtenu l'engagement mutuel des parties prenantes, continué de développer un site extranet et mis en ligne des informations pertinentes.</li> <li>• Les participants se sont dits satisfaits des services fournis.</li> </ul>

## Nombre de documents et de pages produits en 2016

	<i>Anglais</i>		<i>Français</i>		<i>Espagnol</i>		<i>Arabe</i>		<i>Chinois</i>		<i>Russe</i>		<i>Total</i>	
	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
Comité du budget et des finances 26 <sup>e</sup> session	34	435	34	435	0	0	0	0	0	0	0	0	68	870
Comité du budget et des finances 27 <sup>e</sup> session	75	625	75	625	0	0	0	0	0	0	0	0	150	1 250
<i>Total Comité du budget et des finances</i>	<i>109</i>	<i>1 060</i>	<i>109</i>	<i>1 060</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>218</i>	<i>2 120</i>
Comité d'audit 1 <sup>e</sup> session	27	357	27	357	0	0	0	0	0	0	0	0	54	714
Comité d'audit 2 <sup>e</sup> session	36	394	36	394	0	0	0	0	0	0	0	0	72	788
Comité d'audit 3 <sup>e</sup> session	13	73	13	73	0	0	0	0	0	0	0	0	26	146
<i>Total Comité d'audit</i>	<i>76</i>	<i>824</i>	<i>76</i>	<i>824</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>152</i>	<i>1 648</i>
Assemblée 15 <sup>e</sup> session :														
Documents de pré-session	48	1 046	44	995	43	992	43	992	0	0	0	0	178	4 025
Documents de session	8	58	8	58	8	58	8	58	0	0	0	0	32	232
Documents d'après-session	3	664	3	664	3	664	2	618	1	1	1	1	13	2 612
<i>Total Assemblée 15<sup>e</sup> session</i>	<i>59</i>	<i>1 768</i>	<i>55</i>	<i>1 717</i>	<i>54</i>	<i>1 714</i>	<i>53</i>	<i>1 668</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>223</i>	<i>6 869</i>
<b>Total 2016</b>	<b>244</b>	<b>3 652</b>	<b>240</b>	<b>3 601</b>	<b>54</b>	<b>1 714</b>	<b>53</b>	<b>1 668</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>593</b>	<b>10 637</b>

## Annexe VII

### Grand programme VII-1 – Bureau du directeur de projet (locaux permanents)

#### Sous-programme 7110 : Bureau du directeur de projet

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectif 2.7.1</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une transition sans heurts vers les nouveaux locaux, sans interruption des activités essentielles de la Cour et en veillant à ce que le personnel et les autres occupants bénéficient de conditions optimales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'acquitter des formalités administratives et des rapprochements des comptes, et clore le projet de construction et de transition, comme le confirme le rapport du vérificateur aux comptes.</li> <li>Exécuter le contrat avec Courtys jusqu'à son expiration, soit un an après la fin des travaux (septembre 2016).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 %</li> <li>100 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 %</li> <li>100 %</li> </ul>
<b>Objectif 2.7.2</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Anticipation des ajustements nécessaires à une adaptation sans heurts aux changements de structure et de fonctionnement de la Cour, tels que le projet ReVision du Greffe, la nouvelle stratégie du Bureau du Procureur, ou les procès en parallèle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Susciter la participation et aider à la préparation des appels d'offres relatifs aux principaux contrats de gestion des installations, afin d'assurer que la Cour sélectionne un sous-traitant chargé de la gestion des installations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>95-100 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 %</li> </ul>

## Annexe VIII

### Grand programme VI – Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes

Objectifs du Fonds	Résultats escomptés	Réalisations
<p>Objectif 1</p> <p>Fournir un appui à des programmes de qualité destinés à renforcer les capacités locales grâce à une participation significative, des systèmes renforcés, un apprentissage amélioré et des innovations, et ce afin que les victimes et leur famille surmontent les préjudices subis, mènent une vie digne et participent à la réconciliation et à la consolidation de la paix au sein de leur communauté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir une réhabilitation physique, un soutien psychologique et matériel (mandat d'assistance) suffisants aux victimes, à leur famille et à leur communauté en réparation du préjudice subi en conséquence des crimes relevant de la compétence de la Cour</li> </ul>	<p>Dans le cadre du mandat d'assistance, les activités suivantes ont été menées en 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Fonds au profit des victimes a fourni des services de rééducation physique (notamment chirurgie réparatrice, retrait de fragments de bombes et de balles, mise en place de prothèse et d'orthèses ainsi que soins gynécologiques suite à des violences sexuelles) à 3 661 personnes : 54 % en Ouganda et 46 % en RDC.</li> <li>44 368 personnes ont bénéficié d'un suivi psychologique (35 460 en RDC et 8 908 en Ouganda).</li> <li>Parmi les personnes ayant bénéficié d'un soutien et d'un suivi psychologique dans un délai de 6 mois, 98 % d'entre elles ont constaté une amélioration de leur état dépressif, 100 % ont ressenti une réduction du stress post-traumatique, 98 % ont noté une baisse de leur anxiété et 97 % ont vu leurs difficultés comportementales réduites.</li> <li>Le Fonds au profit des victimes a encouragé le dialogue dans 893 communautés, auquel ont participé près de 63 000 personnes, l'objectif étant de promouvoir la culture du pardon, la paix, l'unité et la cohabitation ainsi que de combattre les violences sexuelles.</li> <li>216 663 membres des communautés ont assisté à des discussions publiques pour la promotion de la paix et de la réconciliation.</li> <li>Dans le nord de l'Ouganda et en RDC, 38 programmes radiophoniques dont le thème central « Heal our Wounds » était la promotion des services de soutien psychologique ont été soutenus financièrement. La diffusion radiophonique est un moyen efficace d'atteindre un public plus large dans les communautés affectées et d'encourager les personnes concernées à rechercher un soutien psychologique.</li> <li>585 personnes (travailleurs communautaires, équipes chargées de la santé dans les villages, enseignants) ont été formées à la prise en charge psychosociale (263 en RDC et 322 en Ouganda).</li> <li>6 360 membres des communautés ont bénéficié d'activités de loisirs (théâtre, football, musique et danse) organisées lors d'opérations</li> </ul>



		<p>portés ouvertes visant à renforcer la paix. Ces événements ont été organisés avec les victimes, les autorités locales, les étudiants, les enseignants et les représentants religieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2016, 4 325 bénéficiaires du Fonds au profit des victimes ont reçu un soutien financier sous la forme de micro-crédits pour démarrer leur entreprise. Ce sont, au total, 9 522 personnes qui participent ainsi à des activités générant un revenu.</li> <li>• 2 389 enfants ont bénéficié d'un soutien à leur scolarité, notamment pour les frais de scolarité ou l'achat de fournitures scolaires.</li> <li>• 1 659 adultes ont bénéficié ont suivi des cours d'alphabétisation dans des centres d'apprentissage soutenus par le Fonds au profit des victimes.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et mettre en œuvre les réparations aux victimes ordonnées par la Cour, conformément aux plans de mise en œuvre du Fonds approuvés par la Cour (mandat de réparation)</li> </ul>	<p>Dans le cadre du mandat de réparation :</p> <p><i>Procédure Lubanga :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission à la Chambre de première instance, de rapports sur l'évaluation du préjudice et l'identification des victimes demandant un réexamen de la procédure d'identification</li> <li>• Soumission et approbation du cadre détaillé relatif au projet d'établissement de réparations à titre symbolique ; lancement de la procédure de sélection de partenaires par appel d'offres</li> </ul> <p><i>Procédure Katanga :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission d'observations concernant les coûts potentiels liés au préjudice dus à la clôture du dossier</li> </ul> <p><i>Procédures Bemba et Al-Mahdi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumissions aux Chambres de documents relatifs à la procédure en réparation et aux sujets connexes</li> </ul>
<p>Objectif 2</p> <p>Grâce aux donateurs publics et privés, ainsi qu'au produit des amendes et des biens confisqués, le Fonds dispose de suffisamment de ressources pour mettre en œuvre ses programmes d'assistance et de réparation dans le cadre des situations dont la Cour est saisie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilisation et prévisibilité des contributions volontaires des États Parties</li> <li>• Augmentation du volume de dons privés provenant principalement de donateurs institutionnels</li> <li>• Allocation de contributions et de réparations aux victimes de violences sexuelles ou sexistes ou psychologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse des contributions volontaires des États Parties qui passent de 2,9 millions d'euros en 2015 à 1,7 million d'euros en 2016</li> <li>• Compte tenu des capacités limitées, les dons provenant de particuliers sont demeurés à un niveau extrêmement modeste.</li> <li>• Montant des contributions fléchées : 57 000 euros</li> </ul>
<p>Objectif 3</p> <p>Le Fonds est un ardent défenseur des droits des victimes et de leur famille au sein du système de justice internationale et du secteur humanitaire, en ce qu'il administre les réparations ordonnées par la Cour et apporte une assistance aux victimes concernées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'efficacité des communications visant à assurer la défense des victimes par le Fonds, visibilité institutionnelle accrue du Fonds (y compris pour ce qui concerne la collecte de fonds) et clarification des missions, mandats et résultats du Fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du Conseil de direction et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes ont renforcé leur participation à toute une série de réunions, conférences et discussions publiques internationales, conjointement avec d'autres acteurs de la Cour, en engageant le dialogue avec des ONG et des membres de la société civile, à la fois sur le plan international et dans les pays de situation, ainsi qu'avec les représentants des différents gouvernements.</li> </ul>
<p>Objectif 4</p> <p>Le Fonds, agissant dans un esprit de partenariat avec la Cour, veille à la bonne gouvernance, la responsabilité et la transparence de ses activités tout en répondant aux exigences découlant de ses mandats. Les États Parties assurent un financement suffisant au Secrétariat du Fonds pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions TFV</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat restructuré du Fonds et une collaboration efficace avec le Greffe de la Cour assurent la bonne gouvernance, la responsabilité et la transparence.</li> <li>• Les ressources suffisantes allouées dans le budget du Grand programme VI soutiennent les missions essentielles du Fonds, y compris sur le terrain, aux fins d'exécuter ses obligations aux termes de ses mandats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du Fonds au profit des victimes et financement (majoritaire) par l'Assemblée, permettant de mettre en place des mesures administratives visant à gérer la transition, conformément aux principes définis par le projet <i>ReVision</i>, et à recruter de nouveaux fonctionnaires</li> <li>• Cela ouvre la voie à une mise en œuvre en 2017 des mesures pertinentes visant à améliorer l'efficacité et la responsabilité.</li> <li>• Retard de mise en œuvre de la nouvelle structure en raison du manque de capacité structurelle du Secrétariat du Fonds au profit des victimes qui a, parallèlement à cela, vu sa charge de travail augmenter, notamment dans le domaine des réparations, ce qui a obligé à hiérarchiser les priorités et à reporter certaines activités planifiées</li> </ul>

## Annexe IX

## Grand programme VII-6 – Bureau de l’audit interne

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectif 1</b> • Contribution à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Cour en assurant la direction de l’efficacité et de l’efficacité de la conduite des activités, des cadres de contrôle interne et de la gestion des risques par le biais de travaux d’audit et de conseil	• Nombre d’audits réalisés par rapport au programme d’audits validé	• Minimum 6 audits	Mise en œuvre de 6 audits : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification des missions</li> <li>• Processus budgétaire</li> <li>• Gestion des taux de change</li> <li>• Sécurité dans les bureaux extérieurs</li> <li>• Gestion de crise</li> <li>• Opérations relatives aux technologies de l’information : Gouvernance et Stratégie</li> </ul>

## Annexe X

## Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2016	Réalisations
<b>Objectif 1</b> • Contrôler et contribuer à l’efficacité et à l’efficacité des activités de la Cour	• Examen initial et réponse aux demandes d’inspection et d’évaluation dans un délai de 15 jours ouvrés	• 90 %	• Réponse à toutes les demandes reçues dans les 15 jours ouvrés
	• Mise en œuvre des activités d’inspection et d’évaluation en respectant le calendrier et les budgets fixés	• 90 %	• Aucune activité ne devait être finalisée en 2016.
	• Mise à disposition de documents d’orientation permettant une inspection et une auto-évaluation	• Mise à disposition d’informations de base	• Objectif atteint : informations de base mises à disposition sur l’intranet et communiquées lors d’activités de formation dans l’ensemble de la Cour
<b>Objectif 2</b> • Contrôler le personnel de la Cour avec efficacité et efficacité au moyens d’enquêtes sur les fautes présumées	• Adoption du Manuel de pratiques de référence, du Manuel des opérations d’enquête et de procédures de fonctionnement standard	• Projet de Manuel disponible	Finalisation et mise à disposition du Manuel des opérations à l’ensemble du personnel
	• Réponse aux informateurs ou aux demandes de protection et action dans un délai de 5 jours ouvrés suivant réception	• 90 %	Taux de réponse de 100 % pour les demandes de conseil soumises par les informateurs. Aucune demande officielle de protection à des menaces de représailles reçue.
	• Réception de rapports d’examen préliminaire et d’enquête dans un délai de 15 jours ouvrés	• 90 %	• 85 %. Deux rapports ont nécessité un examen supplémentaire.
	• Conformité avec le Manuel des opérations d’enquête	• 100 %	• 100 %

## Annexe XI

### Achats

#### A. Synthèse des activités d'approvisionnement en 2016

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre d'employés aux Achats	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
<b>Bons de commande</b>													
Nombre de bons de commande en 2016	154	155	144	125	112	126	63	91	101	178	271	207	1 727
Nombre de bons de commande, exercice précédent	213	155	148	112	122	109	114	96	106	123	132	95	1 525
Valeur des bons de commande en 2016	4 907 166	3 067 331	2 265 905	1 391 541	1 389 604	1 917 326	621 303	979 613	4 449 256	3 272 902	3 247 271	6 290 703	33 799 921
Valeur des bons de commande, exercice précédent	5 724 959	8 752 567	17 815 135	13 318 453	11 226 815	3 692 474	9 932 198	7 487 919	2 676 295	3 634 079	3 520 365	3 633 519	91 414 778
<b>Comité d'examen des achats</b>													
Nombre de réunions en 2016	2	1	0	2	3	1	2	3	1	7	12	6	40
Nombre de réunions, exercice précédent	1	1	1	4	1	3	6	6	1	4	5	0	33

#### B. Montant total des achats en 2016 par pays

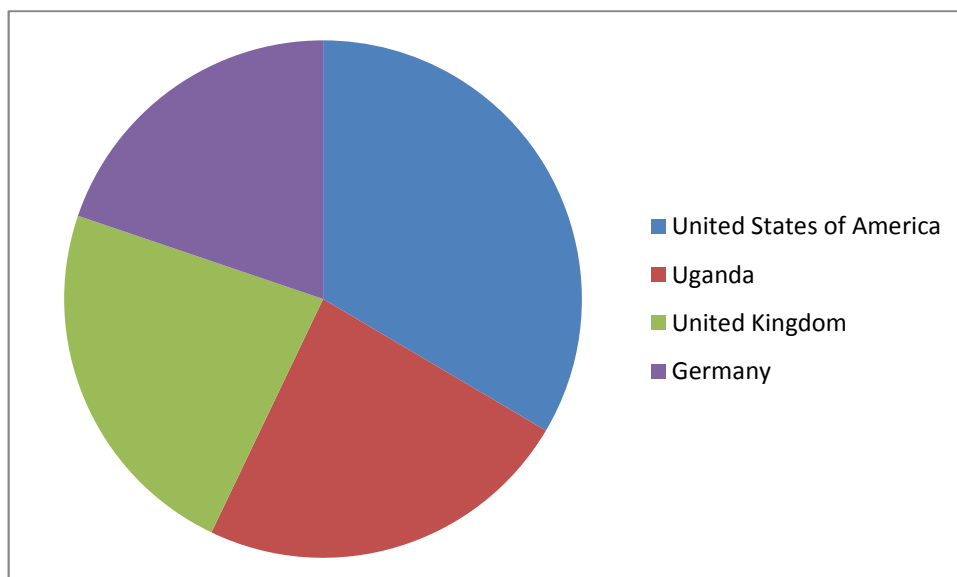
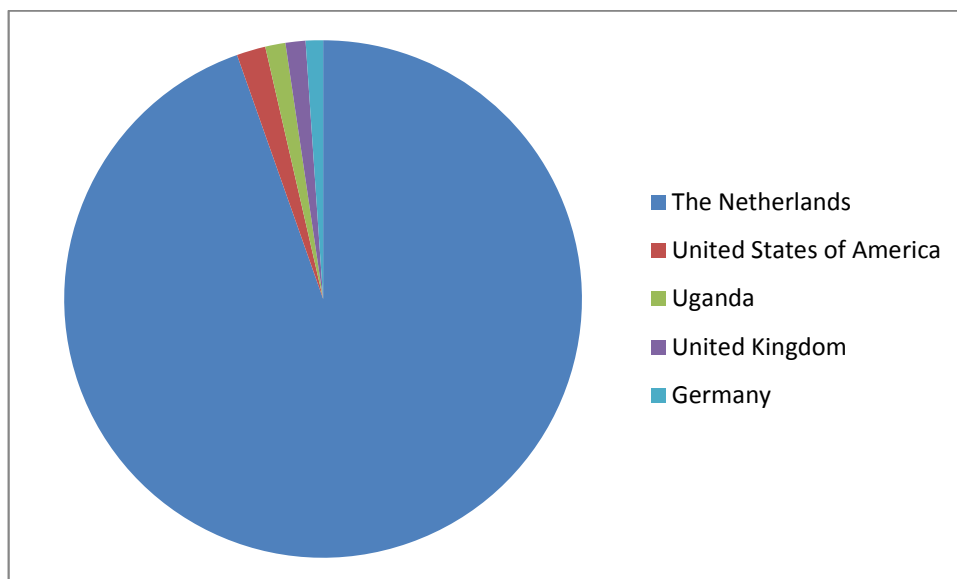
<i>Pays fournisseur</i>	<i>Montant 2016 (en euros)</i>	<i>Pourcentage</i>
Pays-Bas	25 321 708	74,17 %
États-Unis	1 430 476	4,19 %
Ouganda	1 337 299	3,92 %
Royaume-Uni	1 106 546	3,24 %
Belgique	778 339	2,28 %
RDC	750 985	2,20 %
France	589 461	1,73 %
Suisse	417 571	1,22 %
Allemagne	409 936	1,20 %
RCA	281 380	0,82 %
Côte d'Ivoire	225 424	0,66 %
Espagne	206 376	0,60 %
Danemark	153 032	0,45 %
Afrique du Sud	149 393	0,44 %
Canada	140 764	0,41 %
Kenya	121 626	0,36 %
Portugal	114,943	0,34 %
Norvège	81,861	0,24 %
Tanzanie	72,753	0,21 %
Trinité-et-Tobago	48 372	0,14 %
Estonie	48 125	0,14 %
Irlande	48 107	0,14 %
Argentine	36 000	0,11 %
Inde	35 230	0,10 %
Singapour	32 500	0,10 %

Géorgie	32 267	0,09 %
Roumanie	29 284	0,09 %
Chine	20 769	0,06 %
Autriche	17 407	0,05 %
Italie	13 400	0,04 %
Mali	13 264	0,04 %
Luxembourg	12 291	0,04 %
Israël	10 204	0,03 %
Ethiopie	8 793	0,03 %
Uruguay	8 150	0,02 %
Maroc	7 000	0,02 %
Hongrie	5 500	0,02 %
Egypte	3 000	0,01 %
République de Serbie	3 000	0,01 %
Afghanistan	2 944	0,01 %
Cambodge	2 581	0,01 %
Lettonie	2 399	0,01 %
Suède	2 181	0,01 %
Australie	2 036	0,01 %
Fédération de Russie	1 852	0,01 %
Congo	1 645	0,00 %
Algérie	1 500	0,00 %
Cameroun	670	0,00 %
Malte	400	0,00 %
Ukraine	349	0,00 %

### C. Principaux biens et services achetés en 2016, par pays (top 20)

	<i>Description</i>	<i>Valeur</i>	<i>Pays</i>
1	Construction des locaux permanents	9 379 723	Pays-Bas
2	Locaux provisoires – loyer et entretien	1 804 624	Pays-Bas
3	Centre de détention – Location de cellules à La Haye	1 677 000	Pays-Bas
4	Primes des pensions des juges	1 520 000	Pays-Bas
5	Services de nettoyage	780 000	Pays-Bas
6	Matériel informatique	633 291	Pays-Bas
7	Véhicules, transport intérieur	530 535	Pays-Bas
8	Electricité	400 573	Pays-Bas
9	Systèmes de stockage, y compris SAN	399 989	Pays-Bas
10	Services humanitaires	367 380	Etats-Unis
11	Entretien des logiciels	359 007	Pays-Bas
12	Logiciels	342 396	Pays-Bas
13	Services de conseil et gestion des logiciels	337 942	Pays-Bas
14	Chauffage	286 816	Pays-Bas
15	Services de conférence de l'Assemblée des États Parties	266 326	Pays-Bas
16	Services humanitaires	258 870	Ouganda
17	Système audio des prétoires	253 615	Royaume-Uni
18	Entretien des logiciels	250 695	Pays-Bas
19	Entretien du matériel informatique	239 905	Pays-Bas
20	Services médicaux pour les bureaux extérieurs	216 999	Allemagne
	<b>Total</b>	<b>20 305 686</b>	

**D. Représentation graphique des 20 principales dépenses en 2016 par pays (incluant et excluant les Pays-Bas)**



## Annexe XII

### Liquidités

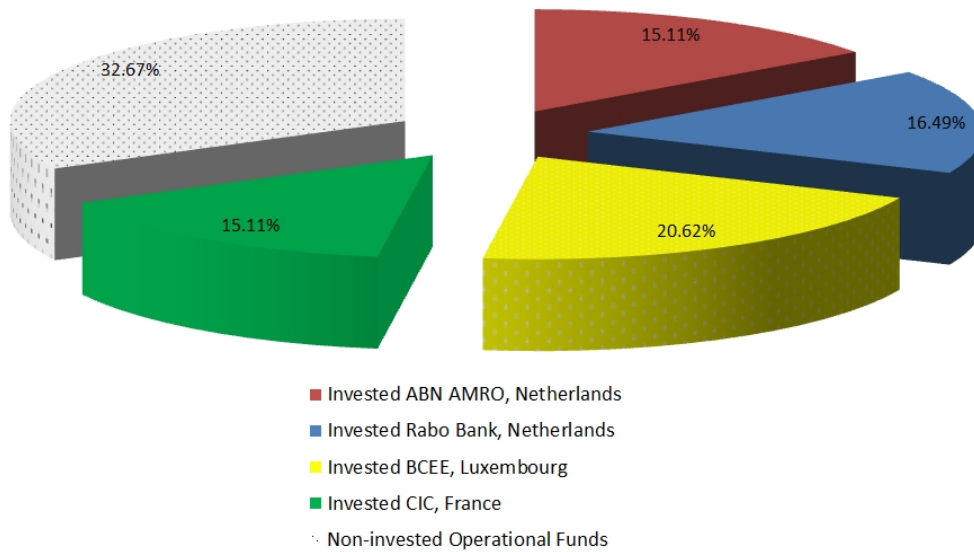
#### A. Risque souverain – Notations

<i>Pays</i>	<i>Moody's</i>	<i>S&amp;P</i>	<i>Fitch</i>
Pays-Bas	AAA	AAA	AAA
Allemagne	AAA	AAA	AAA
France	AA2	AA	AA
Luxembourg	AAA	AAA	AAA

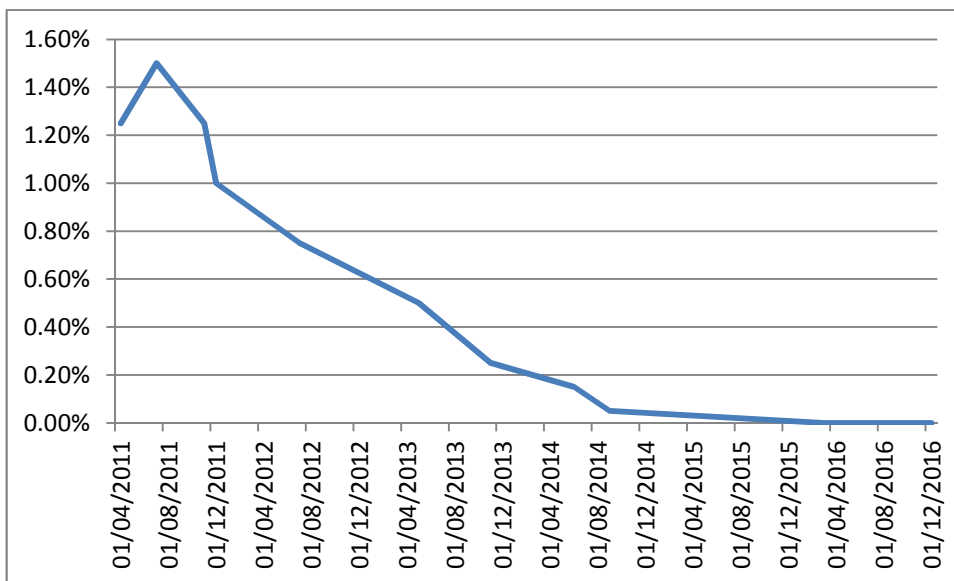
### B. Risque bancaire – Notations

Banque	À court terme			À long terme		
	Moody's	S&P	Fitch	Moody's	S&P	Fitch
ABN AMRO, Pays-Bas	P-1	A-1	F1	A1	A	A
Rabobank, Pays-Bas	P-1	A-1	F1+	Aa2	A+	AA-
BCEE, Luxembourg	P-1	A-1+	-	Aa2	AA+	-
CIC Paris	P-1	A-1	F1	Aa3	A	A+
Société Générale	P-1	A-1	F1	A2	A	A

### C. Liquidités par banque



### D. Taux de base de la Banque centrale européenne (2011-2016)



## Annexe XIII

### État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus au 31 décembre 2016

<i>État du Fonds de roulement</i>	2016	2015
Solde en début d'exercice	1 615 124	7 286 473
Contribution des États Parties	364 492	119 696
Remboursements aux États Parties	(393 293)	(581)
Retraits	(3 873 292) <sup>1</sup>	(5 790 464)
Réapprovisionnementnements	5 885 484 <sup>2</sup>	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>3 634 515</b>	<b>1 615 124</b>
Niveau établi	7 405 983	7 405 983
Sommes dues par États Parties	(29 196)	(395)
Manque de financement	(3 742 272)	(5 790 464)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>3 634 515</b>	<b>1 615 124</b>

<i>État du Fonds en cas d'imprévus</i>	2016	2015
Solde en début d'exercice	5 784 923	7 468 427
Contributions des États Parties	385	25 450
Retraits	-	(1 708 954)
Réapprovisionnementnements	-	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5 785 308</b>	<b>5 784 923</b>
Niveau établi	7 000 000	7 000 000
Moins : Sommes dues par les États Parties	(5 738)	(6 123)
Manque de financement	(1 208 954)	(1 208 954)
<b>Sommes dues par les États Parties</b>	<b>5 785 308</b>	<b>5 784 923</b>

<sup>1</sup> Correspond au financement des dépenses du projet des locaux permanents (ICC-ASP/14/Res.5, par.40).

<sup>2</sup> Dont 95 020 euros provenant de l'excédent budgétaire de 2014 (ICC-ASP/14/Res.5, par. 38-39).

## Annexe XIV

## Réalisation des hypothèses 2005-2016 du Bureau du Procureur

Exercice	Budget approuvé (en millions d'euros)	Taux d'exécution du budget	Hypothèses	Réalisation des hypothèses
2005	66,9	92,9 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de huit situations</li> <li>- Deux situations à chacune des phases : préliminaire, première instance et appel</li> <li>- Deux situations au stade de l'enquête</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi/analyse de huit situations</li> <li>- Procédures préliminaires et appels interlocutoires concernant trois situations</li> <li>- Trois situations au stade de l'enquête : Ouganda, RDC I et Darfour (après renvoi du Conseil de sécurité)</li> </ul>
2006	80,4	80,4 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de huit situations au maximum</li> <li>- Ouverture d'une quatrième enquête</li> <li>- Début de deux procès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi/analyse de cinq situations</li> <li>- Ouverture d'une quatrième enquête – RDC II</li> <li>- Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans l'affaire <i>Lubanga</i> (RDC I)</li> <li>- Procédures préliminaires dans les trois autres enquêtes</li> </ul>
2007	88,9	87,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi d'au moins cinq situations</li> <li>- Pas d'ouverture d'enquête sur de nouvelles situations</li> <li>- Dans le contexte des quatre situations, enquête sur six affaires au moins, y compris les deux affaires dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été émis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse préliminaire/avancée de cinq situations</li> <li>- Ouverture d'une nouvelle enquête sur une nouvelle situation (RCA)</li> <li>- Enquêtes sur sept affaires relevant de quatre situations (RDC I et II, Darfour I et II, Ouganda et RCA)</li> <li>- Poursuite des procédures préliminaires (audience de confirmation des charges) dans l'affaire <i>Lubanga</i> (RDC I)</li> </ul>
2008	90,4	92,6 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi d'au moins cinq situations</li> <li>- Pas d'ouverture d'enquête sur de nouvelles situations</li> <li>- Dans le contexte de quatre situations, poursuite des enquêtes dans cinq affaires au moins, y compris les trois affaires dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été émis</li> <li>- Au moins un procès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse préliminaire/avancée de six situations</li> <li>- La Cour n'est saisie d'aucune nouvelle situation</li> <li>- Enquêtes sur sept affaires relevant de quatre situations (Ouganda, RDC I et II ; Darfour I, II et III ; et RCA)</li> <li>- La Chambre de première instance est saisie de l'affaire <i>Lubanga</i> ; procédure suspendue (RDC I)</li> <li>- Procédures préliminaires (audience de confirmation des charges) dans l'affaire <i>Katanga et Ngudjolo</i> (RDC II)</li> <li>- Audiences préliminaires (conférences de mise en état) dans l'affaire <i>Bemba</i> (RCA)</li> </ul>
2009	101,2	92,7 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq enquêtes dans les trois situations existantes</li> <li>- Pas d'ouverture d'enquête sur de nouvelles situations</li> <li>- Analyse de huit autres situations au maximum</li> <li>- Deux procès. Il n'est pas prévu d'en commencer un troisième en 2009</li> <li>- Procès consécutifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq enquêtes en cours : RDC II (<i>Katanga et Ngudjolo</i>), DRC III (province du Kivu), RCA (<i>Bemba</i>), Darfour II (<i>Al Bashir</i>) et Darfour III (<i>Haskanita</i>)</li> <li>- Une demande aux fins d'autorisation d'ouvrir une enquête sur la situation au Kenya (de la propre initiative du Procureur) a été adressée aux juges</li> <li>- Les situations faisant l'objet d'un examen préliminaire, notamment le Kenya, la Colombie, l'Afghanistan, la Géorgie, la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Palestine, ont été rendues publiques. Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi.</li> <li>- Deux procès : affaire <i>Lubanga</i>, le Bureau du Procureur a terminé la présentation de ses moyens ; affaire <i>Katanga et Ngudjolo</i>, le Bureau du Procureur a commencé la présentation de ses moyens</li> <li>- Fin de deux procédures de confirmation des charges : affaires <i>Bemba</i> et <i>Abu Garda</i></li> </ul>



<i>Exercice</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Taux d'exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisation des hypothèses</i>
2010	103,6	97,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq enquêtes en cours dans trois situations actuellement devant la Cour</li> <li>- Cinq enquêtes résiduelles concernant des affaires soit en première instance, soit dans lesquelles les suspects sont en fuite</li> <li>- Pas d'enquête sur de nouvelles situations</li> <li>- Analyse de huit situations potentielles au maximum</li> <li>- Trois procès consécutifs au maximum (possibilité d'audiences parallèles sur plusieurs semaines)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RDC III, IV et V (province du Kivu) ; Darfour III ; et Kenya I et II</li> <li>- Enquêtes résiduelles/gestion des témoins dans des affaires dans lesquelles les suspects sont en fuite : Ouganda et Darfour I et II. Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en première instance : RDC I et II et RCA</li> <li>- Autorisation d'ouvrir une enquête sur la nouvelle situation au Kenya accordée par la Chambre préliminaire le 31 mars 2010</li> <li>- Enquêtes en cours dans deux affaires : Kenya I et II</li> <li>- Demandes aux fins de délivrance de citations à comparaître déposées le 15 décembre 2010</li> <li>- Neuf situations faisant l'objet d'un examen préliminaire (phase 2b), à savoir l'Afghanistan, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Nigéria, la République de Corée et la Palestine, ont été rendues publiques. Afin de renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi</li> <li>- Fin de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Banda et Jerbo</i> – décision en instance</li> <li>- Poursuite des procès dans l'affaire <i>Lubanga</i> et l'affaire <i>Katanga et Ngudjolo</i>. L'Accusation a fini de présenter ses moyens dans les deux procès.</li> <li>- Ouverture du procès <i>Bemba</i> le 22 novembre 2010</li> <li>- Quatre mois de procès parallèles</li> </ul>
2011	103,6	99,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de quatre ou cinq nouvelles enquêtes concernant des affaires liées à des situations nouvelles ou existantes, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe</li> <li>- Maintien de sept enquêtes au stade résiduel (y compris un appui pour trois procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe)</li> <li>- Analyse de huit situations potentielles au maximum</li> <li>- Au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RDC III et IV, Darfour III, Kenya I et II, Libye et Côte d'Ivoire</li> <li>- Enquêtes résiduelles/gestion des témoins dans des affaires dans lesquelles les suspects sont en fuite : Ouganda, Darfour I et II. Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en première instance : ; RDC I et II, RCA</li> <li>- Dix situations faisant l'objet d'un examen préliminaire (phase 2b au moins), notamment l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Nigéria, la République de Corée et la Palestine, rendues publiques, et deux situations, la Côte d'Ivoire et la Libye ont atteint le stade de l'enquête de 2011</li> <li>- Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi, notamment en publiant en décembre un rapport complet sur les examens préliminaires</li> <li>- Fin des audiences de confirmation des charges dans les affaires <i>Ruto, Kosgey et Sang</i> et <i>Muthaura, Kenyatta et Ali</i></li> <li>- Charges confirmées dans l'affaire <i>Banda et Jerbo</i> – date du procès à fixer</li> <li>- Charges confirmées dans l'affaire <i>Mbarushima</i> – le Bureau du Procureur a interjeté appel</li> <li>- Mandats d'arrêt demandé et délivré, et audience de première comparution terminée dans l'affaire <i>Gbagbo</i></li> <li>- Mandats d'arrêt demandés et délivrés dans l'affaire <i>Muammar Qadhafi, Saif Al-Islam Qadhafi et Abdullah Al Senussi</i> ; clôture de l'affaire <i>Muammar Qadhafi</i></li> <li>- Demande de délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre</li> </ul>

<i>Exercice</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Taux d'exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisation des hypothèses</i>
				d'Abdel Raheem Muhammad Hussein - Poursuite des procès <i>Lubanga, Katanga et Ngudjolo et Bemba</i>
2012	108,8	96,6 %	- Analyse de huit situations potentielles au maximum	- Neuf situations faisaient l'objet d'un examen préliminaire (phase 2 au moins), à savoir l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Mali, le Nigéria, la République de Corée et la Palestine, et pour deux d'entre elles, le Mali et la Palestine, l'examen préliminaire est terminé  - Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a rendu compte au public plus en détail de ses activités de suivi, notamment en publiant un rapport sur les activités en matière d'examen préliminaires et des rapports concernant des situations en particulier (Colombie et Mali)  - Le Bureau du Procureur a mené huit enquêtes en 2012 : RDC IV, V et VI ; Kenya I et II ; Libye I et II ; et Côte d'Ivoire
			- Maintien de neuf enquêtes au stade résiduel (y compris fournir un appui pour trois procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe)	- Enquêtes résiduelles/gestion des témoins dans des affaires dans lesquelles les suspects sont en fuite et dans lesquelles la gestion des témoins pose problème : Ouganda, Darfour I, II, III et IV, RDC III. Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en première instance : RDC I et II, RCA
2013	115,1	95,8 %	- Sept enquêtes dans sept pays de situations dont la Cour est saisie, y compris la situation récente en Côte d'Ivoire	- Après l'ouverture d'une enquête au Mali, le Bureau du Procureur mène des activités dans huit pays de situations dont la Cour est saisie. Le Bureau n'a été en mesure de mener que six enquêtes actives. Toutefois, cela s'explique par le fait que le Bureau menait en outre trois enquêtes supplémentaires dans le cadre des atteintes à l'administration de la justice en application de l'article 70
			- Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles	- Le Bureau a maintenu sept enquêtes au stade résiduel (ce chiffre ne tient pas compte de l'appui en matière d'enquêtes fourni dans le cadre des procès en cours)
			- Examen préliminaire d'au moins huit situations	- Huit situations faisaient l'objet d'un examen préliminaire : l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Nigéria, la République de Corée et les navires battant pavillon comorien, grec et cambodgien  - Le Bureau a publié un rapport sur les activités menées en 2013 en matière d'examen préliminaire, un Document de politique générale relatif aux examens préliminaires, et le rapport relatif à l'article 5 et à la situation au Nigéria. Le Bureau a traité 627 nouvelles communications reçues en application de l'article 15, parmi lesquelles 29 supposaient une analyse approfondie et un rapport analytique spécial
2014	121,7	96,7 %	- Quatre enquêtes dans huit pays de situation, y compris la récente situation au Mali	- Les nouvelles activités dictées par les événements imprévus (p. ex. : article 70 en RCA et au Kenya) ainsi que de nouveaux événements sur le terrain (p. ex. la remise de M. Blé Goudé, des problèmes de sécurité dans le nord du Mali et des risques de santé en Afrique de l'Ouest) ont exigé la modification du plan original. Davantage d'enquêtes ont été effectuées, mais à un rythme différent de celui prévu
			- Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles	- Comme mentionné au point précédent, des événements imprévus ont donné lieu à une modification du programme d'enquêtes en 2014. L'ajout des affaires en vertu de l'article 70, qui nécessitaient une réaction rapide, a exigé le report de certaines activités. Aussi, le nombre d'enquêtes résiduelles a augmenté
			- Examen préliminaire d'au moins huit situations	- Onze situations étaient en examen préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée, Irak, RCA, Ukraine et Comores et autres  - Le Bureau a terminé ses examens préliminaires en RCA et en République de Corée et relativement à l'affaire Comores et autres. Le Bureau du Procureur a publié son rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire le 2 décembre 2014. Le Bureau a reçu 511 communications en vertu de l'article 15 du Statut de Rome, dont 392 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour, 43 justifiaient une analyse plus poussée, 52 semblaient être liées à une situation faisant déjà l'objet d'une

<i>Exercice</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Taux d'exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisation des hypothèses</i>
				analyse, et 24 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une enquête ou de poursuites.
2015	130,7	97,1 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre enquêtes dans huit pays de situation</li> <li>- Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles dans l'attente de l'exécution des mandats d'arrêt</li> <li>- Examen préliminaire de neuf situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des activités d'enquête supplémentaires ont été nécessaires pour achever les affaires <i>Charles Blé Goudé</i> (Côte d'Ivoire I) et <i>Bemba et al.</i> (RCA art.70). La remise de l'ancien commandant de l'ARS Dominic Ongwen a permis de reprendre et d'actualiser les moyens de preuve existants et de mener de nouvelles activités d'enquête dans la situation en Ouganda. La Cour a dû recourir au Fonds en cas d'imprévus pour ces trois affaires.</li> <li>- La remise d'Al Mahdi, le principal suspect dans l'affaire concernant la destruction des tombeaux à Tombouctou (Mali), a intensifié les travaux pour préparer l'audience de confirmation des charges (initialement prévue en janvier 2016). Le travail supplémentaire à la suite de la remise du suspect a été absorbé par le budget ordinaire</li> <li>- La Cour a connu des tentatives de manipulation des témoins dans le procès de <i>Ntaganda</i>, à la suite desquelles des activités imprévues ont été nécessaires dans le cadre des atteintes de l'article 70.</li> <li>- Les Chambres ont demandé au Bureau du Procureur de reconsidérer sa décision concernant l'affaire des navires battant pavillon et le Bureau du Procureur a présenté sa réponse, confirmant sa décision précédente.</li> <li>- Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Gouvernement palestinien a déposé, au titre du paragraphe 3 de l'article 12 du Statut de Rome, une déclaration par laquelle il reconnaissait la compétence de la Cour pénale internationale (CPI) à l'égard des crimes présumés commis « dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, depuis le 13 juin 2014 ». Le 2 janvier 2015, il a adhéré au Statut de Rome en déposant son instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'ONU. Lorsqu'elle reçoit un renvoi ou une déclaration valide déposée en vertu de l'article 12-3 du Statut de Rome, conformément à la norme 25-1-c du Règlement du Bureau du Procureur, Madame le Procureur a pour politique ou habitude d'ouvrir un examen préliminaire de la situation en question. De ce fait, le 16 janvier 2015, elle a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire de la situation en Palestine afin de déterminer si les critères posés par le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête étaient réunis. Neuf situations sont sous examen préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, Iraq, Ukraine et Palestine.</li> <li>- Le Bureau a achevé son examen préliminaire de la situation au Honduras.</li> <li>- Le Bureau a publié son rapport annuel sur les activités menées en 2015 en matière d'examen préliminaire le 12 novembre 2015. Le Bureau a également reçu des nouvelles communications relevant de l'article 15 : 546 nouvelles communications relevant de l'article 15 du Statut de Rome, parmi lesquelles 400 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 47 n'avaient aucun rapport avec les situations dont connaît actuellement la Cour et supposaient une analyse approfondie ; 74 étaient liées à une situation déjà en cours d'examen ; et 25 étaient liées à une enquête ou à des poursuites.</li> </ul>
2016	139,6	96,1 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre équipes intégrées et demie pour mener des enquêtes dans huit pays de situation</li> <li>- Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles dans l'attente de l'exécution des mandats d'arrêt</li> <li>- Cinq procès</li> <li>- Examens préliminaires dans neuf situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RCA : M. Bemba a été déclaré coupable, le 21 mars 2016, de deux chefs de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et de trois chefs de crimes de guerre (meurtre, viol et pillage). M. Bemba faisait effectivement fonction de chef militaire exerçant une autorité et un contrôle effectifs sur les forces qui ont commis ces crimes. Condamné à 18 ans d'emprisonnement le 21 juin 2016.</li> <li>- Mali : Le 24 mars 2016, la Chambre préliminaire I a confirmé la charge de crime de guerre portée à l'encontre d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi à raison d'attaques dirigées contre des monuments à caractère religieux et historique sis à Tombouctou, au Mali, et a renvoyé l'intéressé en jugement devant une chambre de première instance. Le 1er mars 2016, M. Al Mahdi a explicitement exprimé devant les juges de la Cour et en présence de ses conseils, son souhait de plaider coupable. Le procès dans l'affaire Le Procureur</li> </ul>

<i>Exercice</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Taux d'exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisation des hypothèses</i>
				<p>c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi s'est tenu du 22 au 24 août 2016. Le 27 septembre 2016, il a été déclaré coupable, au-delà de tout doute raisonnable, et condamné à neuf ans d'emprisonnement.</p> <p>- RCA article 70 : Le 19 octobre 2016, la Chambre de première instance VII a déclaré Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido coupables de plusieurs atteintes à l'administration de la justice, sur la base des faux témoignages produits dans l'affaire Bemba.</p> <p>- CIV 1 : Le procès de l'affaire Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé s'est ouvert le 28 janvier 2016.</p> <p>- RDC 6 : Ouvert le 2 septembre 2015, le procès de l'affaire Le Procureur c. Bosco Ntaganda s'est poursuivi au cours de l'année 2016.</p> <p>- Ouganda : Le procès de l'affaire Le Procureur c. Dominic Ongwen s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX.</p> <p>- Kenya 2 : Le 5 avril 2016, la Chambre de première instance V(A) a décidé de mettre fin à l'affaire William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang.</p> <p>- Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête en lien avec les affaires suivantes : CIV 2 (anti-Gbagbo), RCA IIa (Séléka), RCA IIb (anti-balaka) et Ouganda (Ongwen). En outre, des activités en matière d'enquête ont été menées en appui de procès en cours et en lien avec d'autres affaires en cours (par exemple, en Libye, au Darfour, au Mali, en RDC).</p> <p>- Burundi : Le 25 avril 2016, le Procureur a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire dans la situation du Burundi. L'examen préliminaire porte essentiellement sur des actes de meurtre, d'emprisonnement, de torture, de viol et d'autres formes de violences sexuelles ainsi que sur des cas de disparitions forcées survenus au Burundi depuis avril 2015.</p> <p>- Le Bureau a publié son rapport annuel sur les activités menées en 2015 en matière d'examen préliminaire le 12 novembre 2016. Le Bureau a également reçu 593 nouvelles communications relevant de l'article 15 du Statut de Rome, dont 410 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour, 42 n'avaient aucun rapport avec les situations suivies actuellement par la Cour, 98 étaient liées à une situation déjà en cours d'examen et 43 étaient liées à une enquête ou à des poursuites.</p> <p>- Lancement de la Politique sur les enfants du Bureau du Procureur, le 16 novembre 2016.</p> <p>- Géorgie : Le 27 janvier 2016, la Chambre préliminaire I a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête concernant la situation en Géorgie. La Chambre a noté, le 4 décembre 2015, que les représentations sur ce sujet provenant de 6 335 victimes ou soumises en leur nom indiquaient l'existence d'une base raisonnable pour l'ouverture d'une enquête. La Cour a alerté, en février 2016, le Comité de la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires et a soumis une demande officielle de recourir au Fonds en cas d'imprévus en septembre 2016.</p>

## Annexe XV

## Engagements non acquittés

Tableau 1 : Engagements non acquittés au 31 décembre 2016 – chiffres non vérifiés (en milliers d'euros)

Grand programme/programme	Commandes en cours		Voyages ouverts		*Total engagements non acquittés
	Nombre de commandes	Montant des commandes	Nombre de voyages	Montant des voyages	
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]
<i>Grand programme I</i>					
<i>Branche judiciaire</i>	7	247,4	8	26,2	273,5
Présidence	2	1,3	3	6,7	7,9
Chambres	3	233,0	5	19,5	252,5
Bureaux de liaison	2	13,1	0	0	13,1
<i>Grand programme II</i>					
<i>Bureau du Procureur</i>	76	422,2	194	389,3	811,5
Procureur	51	204,3	32	34,4	238,7
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	3	89,3	14	8,8	98,3
Division des enquêtes	17	116,0	115	263,6	379,5
Division des poursuites	5	12,5	33	82,5	95,0
<i>Grand programme III</i>					
<i>Greffe</i>	479	5610,5	340	574,8	6185,3
Cabinet du Greffier	9	59,8	1	0,1	59,9
Direction des services administratifs communs	141	1 705,6	16	28,5	1 734,1
Direction du service de la Cour	127	2 154,8	166	241,5	2 396,3
Direction des opérations extérieures	202	1 690,3	157	304,7	1 995,0
<i>Grand programme IV</i>					
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	45	122,4	34	39,1	161,5
<i>Grand programme V</i>					
<i>Locaux provisoires</i>	4	842,3	0	0	842,4
<i>Grand programme VI</i>					
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	16	5,3	6	8,0	13,3
<i>Grand programme VII-1</i>					
<i>Bureau du directeur de projet</i>	0	0	0	0	0
<i>Grand programme VII-5</i>					
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	0	0	3	0,3	0,3
<i>Grand programme VII-6</i>					
<i>Bureau de l'audit interne</i>	0	0	2	1,9	1,9
<b>Total Cour</b>	<b>627</b>	<b>7 250,1</b>	<b>587</b>	<b>1 039,6</b>	<b>8 289,7</b>

\* Au 28/03/2017, le montant total des engagements non acquittés pour 2016 s'élevait à 4 900,00 (en milliers d'euros).

**Tableau 2 : Engagements non acquittés au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)**

Grand programme/programme	Commandes en cours		Voyages ouverts		Total engagements non acquittés	Débours en 2015	Économies, engagements non acquittés
	Nombre de commandes	Montant des commandes	Nombre de voyages	Montant des voyages			
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]	[6]	[7]=[5]-[6]
<i>Grand programme I - Branche judiciaire</i>	5	161,2	16	56,9	218,1	210,8	7,3
Présidence	2	51,0	5	4,5	55,5	51,5	4,0
Chambres	3	110,2	11	52,4	162,6	159,3	3,3
Bureaux de liaison	0	0	0	0	0	0	0
<i>Grand programme II - Bureau du Procureur</i>	55	323,9	206	287,7	611,6	398,4	213,2
Procureur	39	169,9	46	46,8	216,7	187,7	29,0
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	2	59,0	19	28,8	87,7	20,7	67,1
Division des enquêtes	11	77,2	124	190,1	267,3	159,8	107,5
Division des poursuites	3	17,8	17	22,0	39,8	30,2	9,6
<i>Grand programme III - Greffe</i>	265	2 569,1	390	672,8	3241,9	2638,2	603,7
Cabinet du Greffier	5	40,9	4	7,6	48,5	30,0	18,5
Direction des services administratifs communs	92	528,5	30	54,5	583,0	435,0	148,0
Direction du service de la Cour	84	1 008,4	189	324,8	1 333,2	1 130,2	203,0
Direction des opérations extérieures	84	991,3	167	285,9	1 277,2	1 043,0	234,2
<i>Grand programme IV</i>							
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	29	140,6	35	107,5	248,1	184,8	63,3
<i>Grand programme V</i>							
<i>Locaux provisoires</i>	1	40,0	0	0	40,0	40,0	0
<i>Grand programme VI</i>							
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	8	45,3	9	3,8	49,1	32,1	17,0
<i>Grand programme VII-1</i>							
<i>Bureau du directeur de projet</i>	5	21,1	0	0	21,1	13,3	7,8
<i>Grand programme VII-5</i>							
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	0	0	1	9,9	9,9	0	9,9
<i>Grand programme VII-6</i>							
<i>Bureau de l'audit interne</i>	2	0,1	1	1,0	1,1	1,1	0
<b>Total Cour</b>	<b>370</b>	<b>3 301,3</b>	<b>658</b>	<b>1 139,6</b>	<b>4 440,9</b>	<b>3 518,7</b>	<b>922,2</b>

## Annexe XVI

### Décisions judiciaires ayant des incidences financières significatives en 2016

Décision judiciaire	Incidence financière	Commentaires
<i>Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo (ICC-01/04-01/06)</i>		
<b>ICC-01/04-01/06-3252</b>	21 139 €	Dépenses engagées lors des missions visant à recenser les personnes susceptibles de bénéficier de réparations
Ordonnance relative à la requête du Bureau du conseil public pour les victimes du 16 septembre 2016	65 258,78 €	Nomination d'un conseil sur le terrain
Datée du 21 octobre 2016		Missions sur le terrain, nouveau formulaire, traitement des formulaires reçus du Fonds au profit des victimes et du Bureau du conseil public pour les victimes
<b>ICC-01/04-01/06-3198</b>		

<i>Décision judiciaire</i>	<i>Incidence financière</i>	<i>Commentaires</i>
Ordonnance enjoignant au Fonds au profit des victimes de compléter le projet de plan de mise en œuvre Datée du 9 février 2016		
<b><i>Le Procureur c. Dominic Ongwen (ICC-02/04-01/15)</i></b>		
<b>ICC-02/04-01/15-422-Conf</b>	197 684 €	Coût de l'externalisation de la traduction en acholi de la Décision
<i>Decision on the confirmation of charges against Dominic Ongwen</i>	110 042,74 €	Formation des quatre interprètes para-professionnels en langue acholi (Section des services linguistiques)
Datée du 23 mars 2016	112 000 €	
<b>ICC-02/04-01/15-476</b>	30 800 €	Missions sur le terrain, approche pratique des demandes de participation, interrogatoires des victimes menés par le personnel du Greffe, traitement de plus de 2 000 formulaires (Section de la participation des victimes et des réparations)
<i>Decision on Requests Concerning Organisation of Victim Representation</i>	64 399 €	
Datée du 17 juin 2016	46 242 €	Contrat du conseil sur le terrain, mission du conseil sur le terrain à La Haye, missions sur le terrain (Bureau du conseil public pour les victimes)
<b>ICC-02/04-01/15-637-Conf</b>	14 999,50 €	Streaming en acholi streaming (Section des services de gestion de l'information)
<i>Decision on the Defence Request to Order a Medical Examination of Dominic Ongwen</i>		Contrat du conseil adjoint pris en charge par l'aide judiciaire (Section d'appui aux conseils)
Datée du 16 décembre 2016		Dépenses engagées pour des missions visant à recenser les personnes susceptibles de bénéficier des réparations
		Nomination d'un conseil sur le terrain
		Examen psychiatrique et rapport (régulé via le budget de la Section de l'administration judiciaire)
<b><i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo et al. (ICC-01/05-01/13)</i></b>		
ICC-01/05-01/13-1977	86 373 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [...] Le juge unique enjoint par conséquent au Greffe de fournir une aide judiciaire à titre provisoire à la Défense de M. Bemba du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au moment où la Cour aura définitivement déterminé la situation financière de M. Bemba. [...]</li> <li>• Raison de la différence entre la phase où M. Bemba n'a plus été considéré partiellement indigent suite au passage à la phase réservée aux conseils et l'obligation de régler l'aide judiciaire de M. Bemba dans le cadre de l'affaire en lien avec l'article 70</li> <li>• Aide judiciaire de juin au 19 octobre 2016 : 46 143 euros (= 41 105 euros (5x8 221 €) + 5 038 euros (pro rata de 8 221 € jusqu'au 19/10))</li> <li>• Aide judiciaire du 19/10 au 31/12 : 40 230 euros (=34 168 euros (2x17 084 €) + 6 062 euros (pro rata de 17 084 € du 20/10 au 30/10))</li> <li>• [...] « Il est ordonné au Greffe d'allouer des fonds supplémentaires aux cinq équipes de la Défense, proportionnellement à ce qu'elles auraient perçu si les fonds actuellement perçus chaque mois l'avaient été à compter du prononcé du jugement. [...] »</li> <li>• Raison du démarrage prématuré de l'aide judiciaire pour la phase d'appel (17 084 euros/mois), au lieu de poursuivre avec la phase réservée aux conseils (8 221 euros/mois) jusqu'à soumission de la notification interjetant appel</li> <li>• Différence entre les deux enveloppes = 8 863 euros = 295 €/jour (mois de 30 jours)</li> <li>• Nombre de jours entre la date de prononcé du jugement RS74 (19/10) et la date à laquelle la notification interjetant appel est déposée (le plus souvent) : 18 jours</li> <li>• 18x295 = 5 310 x 5 (équipes de l'aide judiciaire en lien avec l'article 70) = 26 550 euros</li> </ul>
<i>Decision on Bemba Defence Request for Provisional Legal Assistance</i>	+/-26 550 €	
Datée du 30 août 2016		
ICC-01/05-01/13-2063		
<i>Decision on Defence Request to Review and Vary the Registry's Scope of Legal Assistance</i>		
Datée du 25 novembre 2016		
<b><i>Situation en Géorgie (ICC-01/15)</i></b>		
<b>ICC-01/15-12</b>	5 611 €	Coût de l'externalisation de la traduction en géorgien et en russe de la Décision
<i>Decision on the Prosecutor's request for authorization of an investigation</i>		
Datée du 27 janvier 2016		
Total	781 099,02 €	

## Annexe XVII

## Exécution du budget en 2016 par sous-programme, programme et Grand programme et par poste budgétaire

Tableau 1 : CPI

<b>La Cour</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
<i>Juges</i>	5 369,1	5 265,5	103,6	98,1
Administrateurs	50 824,4	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	23 408,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	74 232,4	70 756,2	3 476,2	95,3
Personnel temporaire	19 919,6	17 305,0	2 614,6	86,9
Personnel temporaire pour les réunions	1 156,5	1 639,0	-482,5	141,7
Heures supplémentaires	412,9	512,7	-99,8	124,2
<i>Autres dépenses de personnel</i>	21 489,0	19 456,7	2 032,3	90,5
Voyages	5 097,2	5 035,6	61,6	98,8
Représentation	31,1	44,1	-13,0	141,9
Services contractuels	4 078,5	3 670,6	407,9	90,0
Formation	749,2	873,2	-124,0	116,5
Consultants	441,5	679,5	-238,0	153,9
Conseil pour la défenses	4 521,4	4 950,0	-428,6	109,5
Conseil pour les victimes	1 963,2	1 344,6	618,6	68,5
Frais généraux de fonctionnement	19 761,2	18 104,2	1 657,0	91,6
Fournitures et accessoires	844,8	1 249,6	-404,8	147,9
Matériel, dont mobilier	1 012,0	2 783,6	-1 771,6	275,1
<i>Dépenses hors personnel</i>	38 500,0	38 735,2	-235,1	100,6
<b>Total</b>	<b>139 590,6</b>	<b>134 213,6</b>	<b>5 377,0</b>	<b>96,1</b>



**Tableau 2 : Grand programme I – Branche judiciaire**

<b>Branche judiciaire</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
<i>Juges</i>	5 369,1	5 265,5	103,6	98,1
Administrateurs	4 442,3	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	913,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	5 355,9	4 606,4	749,5	86,0
Personnel temporaire	1 474,6	1 063,1	411,5	72,1
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 474,6	1 063,1	411,5	72,1
Voyages	99,6	90,9	8,7	91,3
Représentation	12,0	10,6	1,4	88,1
Services contractuels	5,0	0,1	4,9	1,0
Formation	22,0	10,3	11,7	46,7
Consultants	10,0		10,0	
Frais généraux de fonctionnement	77,4	73,1	4,3	94,5
Fournitures et accessoires	5,0	1,9	3,1	37,9
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	231,0	186,8	44,2	80,9
<b>Total</b>	<b>12 430,6</b>	<b>11 121,8</b>	<b>1 308,8</b>	<b>89,5</b>

**Tableau 3 : Grand programme I – 1100**

<b>La Présidence</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
<i>Juges</i>	28,0		28,0	
Administrateurs	709,0	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	289,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	998,6	985,6	13,0	98,7
Personnel temporaire	119,6	125,4	-5,8	104,9
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	119,6	125,4	-5,8	104,9
Voyages	95,7	82,7	13,0	86,4
Représentation	10,0	9,7	0,3	96,6
Services contractuels		0,1	-0,1	
Formation	6,0	1,4	4,6	23,5
Consultants	10,0	0,0	10,0	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	121,7	93,8	27,9	77,1
<b>Total</b>	<b>1 267,9</b>	<b>1 204,9</b>	<b>63,0</b>	<b>95,0</b>

**Tableau 4 : Grand programme I – 1200**

<b>Chambres</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
<i>Juges</i>	5 341,1	5 265,5	75,6	98,6
Administrateurs	3 530,6	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	549,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	4 079,7	3 350,2	729,5	82,1
Personnel temporaire	1 355,0	937,7	417,3	69,2
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 355,0	937,7	417,3	69,2
Voyages				
Représentation	1,0	0,9	0,1	91,8
Services contractuels				
Formation	16,0	8,9	7,1	55,4
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	17,0	9,8	7,2	57,6
<b>Total</b>	<b>10 792,8</b>	<b>9 563,2</b>	<b>1 229,6</b>	<b>88,6</b>

**Tableau 5 : Grand programme I – 1310**

<b>Bureau de liaison de New York</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
<i>Juges</i>				
Administrateurs	202,7	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	74,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	277,6	270,6	7,0	97,5
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	3,9	8,2	-4,3	209,8
Représentation	1,0		1,0	
Services contractuels	5,0		5,0	
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	77,4	73,1	4,3	94,5
Fournitures et accessoires	5,0	1,9	3,1	37,9
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	92,3	83,2	9,1	90,1
<b>Total</b>	<b>369,9</b>	<b>353,8</b>	<b>16,1</b>	<b>95,6</b>

**Tableau 6 : Grand programme II – Bureau du Procureur**

<b>Bureau du Procureur</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	19 737,6	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	4 161,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	23 898,8	22 659,5	1 239,3	94,8
Personnel temporaire	15 309,0	13 854,2	1 454,8	90,5
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		17,6	-17,6	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	15 309,0	13 871,7	1 437,3	90,6
Voyages	2 437,3	3 059,8	-622,5	125,5
Représentation	5,0	8,0	-3,0	160,5
Services contractuels	574,5	253,1	321,4	44,1
Formation	300,5	236,8	63,7	78,8
Consultants	77,0	44,0	33,0	57,1
Frais généraux de fonctionnement	430,6	505,9	-75,3	117,5
Fournitures et accessoires	81,0	89,9	-8,9	110,9
Matériel, dont mobilier	120,0	219,1	-99,1	182,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	4 025,9	4 416,4	-390,5	109,7
<b>Total</b>	<b>43 233,7</b>	<b>40 947,6</b>	<b>2 286,1</b>	<b>94,7</b>

**Tableau 7 : Grand programme II – 2100**

<b>Le Procureur</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	3 384,3	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	1 809,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	5 193,5	4 600,1	593,4	88,6
Personnel temporaire	2 727,7	2 709,5	18,2	99,3
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	2 727,7	2 709,5	18,2	99,3
Voyages	507,7	538,7	-31,0	106,1
Représentation	5,0	7,5	-2,5	150,0
Services contractuels	574,5	200,9	373,6	35,0
Formation	300,5	60,1	240,4	20,0
Consultants	77,0	0,8	76,2	1,1
Frais généraux de fonctionnement		90,7	-90,7	
Fournitures et accessoires	81,0	89,9	-8,9	110,9
Matériel, dont mobilier	120,0	219,1	-99,1	182,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	1 665,7	1 207,7	458,0	72,5
<b>Total</b>	<b>9 586,9</b>	<b>8 517,3</b>	<b>1 069,6</b>	<b>88,8</b>

**Tableau 8 : Grand programme II – 2110**

<b>Cabinet du Procureur</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	1 341,8	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	280,4			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 622,2</i>	<i>1 548,7</i>	<i>73,5</i>	<i>95,5</i>
Personnel temporaire	355,9	159,1	196,8	44,7
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>355,9</i>	<i>159,1</i>	<i>196,8</i>	<i>44,7</i>
Voyages	181,6	143,5	38,1	79,0
Représentation	5,0	7,5	-2,5	150,0
Services contractuels	25,0	34,3	-9,3	137,1
Formation	300,5	41,8	258,7	13,9
Consultants	77,0	0,7	76,3	0,9
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>589,1</i>	<i>227,8</i>	<i>361,3</i>	<i>38,7</i>
<b>Total</b>	<b>2 567,2</b>	<b>1 935,7</b>	<b>631,5</b>	<b>75,4</b>

**Tableau 9 : Grand programme II – 2120**

<b>Section des services</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	2 042,5	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	1 528,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>3 571,3</i>	<i>3 051,4</i>	<i>519,9</i>	<i>85,4</i>
Personnel temporaire	2 371,8	2 550,3	-178,5	107,5
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>2 371,8</i>	<i>2 550,3</i>	<i>-178,5</i>	<i>107,5</i>
Voyages	326,1	395,2	-69,1	121,2
Représentation				
Services contractuels	549,5	166,6	382,9	30,3
Formation		18,3	-18,3	
Consultants		0,1	-0,1	
Frais généraux de fonctionnement		90,7	-90,7	
Fournitures et accessoires	81,0	89,9	-8,9	110,9
Matériel, dont mobilier	120,0	219,1	-99,1	182,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>1 076,6</i>	<i>979,8</i>	<i>96,8</i>	<i>91,0</i>
<b>Total</b>	<b>7 019,7</b>	<b>6 581,6</b>	<b>438,1</b>	<b>93,8</b>

**Tableau 10 : Grand programme II – 2200**

<b>Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	2 234,7	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	133,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 367,7</i>	<i>2 125,4</i>	<i>242,3</i>	<i>89,8</i>
Personnel temporaire	1 219,9	1 242,5	-22,6	101,9
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 219,9</i>	<i>1 242,5</i>	<i>-22,6</i>	<i>101,9</i>
Voyages	460,4	333,4	127,0	72,4
Représentation				
Services contractuels		5,3	-5,3	
Formation		5,3	-5,3	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>460,4</i>	<i>344,0</i>	<i>116,4</i>	<i>74,7</i>
<b>Total</b>	<b>4 048,0</b>	<b>3 711,9</b>	<b>336,1</b>	<b>91,7</b>

**Tableau 11 : Grand programme II – 2300**

<b>Division des enquêtes</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	8 669,7	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	1 687,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>10 356,9</i>	<i>10 491,6</i>	<i>-134,7</i>	<i>101,3</i>
Personnel temporaire	5 905,5	5 244,9	660,6	88,8
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		17,6	-17,6	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>5 905,5</i>	<i>5 262,5</i>	<i>643,0</i>	<i>89,1</i>
Voyages	1 180,8	1 995,0	-814,2	169,0
Représentation		0,5	-0,5	
Services contractuels		1,7	-1,7	
Formation		144,9	-144,9	
Consultants		41,3	-41,3	
Frais généraux de fonctionnement	430,6	415,2	15,4	96,4
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>1 611,4</i>	<i>2 598,5</i>	<i>-987,1</i>	<i>161,3</i>
<b>Total</b>	<b>17 873,8</b>	<b>18 352,6</b>	<b>-478,8</b>	<b>102,7</b>

**Tableau 12 : Grand programme II – 2400**

<b>Division des poursuites</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	5 448,9	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	531,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>5 980,7</i>	<i>5 442,4</i>	<i>538,3</i>	<i>91,0</i>
Personnel temporaire	5 455,9	4 657,2	798,7	85,4
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>5 455,9</i>	<i>4 657,2</i>	<i>798,7</i>	<i>85,4</i>
Voyages	288,4	192,7	95,7	66,8
Représentation				
Services contractuels		45,2	-45,2	
Formation		26,4	-26,4	
Consultants		1,8	-1,8	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>288,4</i>	<i>266,2</i>	<i>22,2</i>	<i>92,3</i>
<b>Total</b>	<b>11 725,0</b>	<b>10 365,8</b>	<b>1 359,2</b>	<b>88,4</b>

**Tableau 13 : Grand programme III – Registre**

<b>Registre</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	24 405,7	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	17 663,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>42 069,3</i>	<i>40 813,5</i>	<i>1 255,8</i>	<i>97,0</i>
Personnel temporaire	2 023,9	1 757,1	266,8	86,8
Personnel temporaire pour les réunions	1 016,5	1 328,6	-312,1	130,7
Heures supplémentaires	374,9	449,1	-74,2	119,8
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>3 415,3</i>	<i>3 534,8</i>	<i>-119,5</i>	<i>103,5</i>
Voyages	1 964,6	1 383,4	581,2	70,4
Représentation	4,0	19,7	-15,7	492,4
Services contractuels	2 466,4	2 257,8	208,6	91,5
Formation	367,2	593,5	-226,3	161,6
Consultants	209,5	570,1	-360,6	272,1
Conseil pour la défense	4 521,4	4 950,0	-428,6	109,5
Conseil pour les victimes	1 963,2	1 344,6	618,6	68,5
Frais généraux de fonctionnement	14 171,2	12 507,5	1 663,7	88,3
Fournitures et accessoires	740,1	1 154,8	-414,7	156,0
Matériel, dont mobilier	867,0	2 563,9	-1 696,9	295,7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>27 274,6</i>	<i>27 345,2</i>	<i>-70,6</i>	<i>100,3</i>
<b>Total</b>	<b>72 759,2</b>	<b>71 693,5</b>	<b>1 065,7</b>	<b>98,5</b>

**Tableau 14 : Grand programme III – 3100**

<b>Cabinet du Greffier</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	1 199,3	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	144,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 343,5</i>	<i>1 298,3</i>	<i>45,2</i>	<i>96,6</i>
Personnel temporaire		259,2	-259,2	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>259,2</i>	<i>-259,2</i>	
Voyages	40,7	44,6	-3,9	109,5
Représentation	4,0	19,1	-15,1	477,9
Services contractuels	5,0	55,6	-50,6	1 112,0
Formation	6,4		6,4	
Consultants		40,0	-40,0	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires		1,3	-1,3	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>56,1</i>	<i>160,5</i>	<i>-104,4</i>	<i>286,2</i>
<b>Total</b>	<b>1 399,6</b>	<b>1 718,1</b>	<b>-318,5</b>	<b>122,8</b>

**Tableau 15 : Grand programme III – 3110**

<b>Cabinet du Greffier</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	579,9	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	79,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>659,1</i>	<i>654,4</i>	<i>4,7</i>	<i>99,3</i>
Personnel temporaire		163,7	-163,7	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>163,7</i>	<i>-163,7</i>	
Voyages	34,6	38,6	-4,0	111,6
Représentation	4,0	19,1	-15,1	477,9
Services contractuels		9,8	-9,8	
Formation				
Consultants		40,0	-40,0	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>38,6</i>	<i>107,5</i>	<i>-68,9</i>	<i>278,6</i>
<b>Total</b>	<b>697,7</b>	<b>925,6</b>	<b>-227,9</b>	<b>132,7</b>

**Tableau 16 : Grand programme III – 3130**

<b>Section des avis juridiques</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	619,4	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	65,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>684,4</i>	<i>643,9</i>	<i>40,5</i>	<i>94,1</i>
Personnel temporaire		95,6	-95,6	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>95,6</i>	<i>-95,6</i>	
Voyages	6,1	6,0	0,1	97,6
Représentation				
Services contractuels	5,0	45,8	-40,8	915,5
Formation	6,4	0,0	6,4	0,0
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires		1,3	-1,3	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>17,5</i>	<i>53,0</i>	<i>-35,5</i>	<i>302,9</i>
<b>Total</b>	<b>701,9</b>	<b>792,5</b>	<b>-90,6</b>	<b>112,9</b>

**Tableau 17 : Grand programme III – 3200**

<b>Direction des services de gestion</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	3 484,9	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	8 917,4			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>12 402,3</i>	<i>12 362,0</i>	<i>40,3</i>	<i>99,7</i>
Personnel temporaire	353,6	104,0	249,6	29,4
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	319,9	347,9	-28,0	108,8
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>673,5</i>	<i>451,9</i>	<i>221,6</i>	<i>67,1</i>
Voyages	204,5	121,1	83,4	59,2
Représentation				
Services contractuels	444,6	546,3	-101,7	122,9
Formation	234,6	479,7	-245,1	204,5
Consultants	14,6	264,1	-249,5	1 808,9
Frais généraux de fonctionnement	3 666,3	3 190,1	476,2	87,0
Fournitures et accessoires	335,3	419,2	-83,9	125,0
Matériel, dont mobilier	279,5	773,3	-493,8	276,7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>5 179,4</i>	<i>5 793,8</i>	<i>-614,4</i>	<i>111,9</i>
<b>Total</b>	<b>18 255,2</b>	<b>18 607,7</b>	<b>-352,5</b>	<b>101,9</b>



**Tableau 18 : Grand programme III – 3210**

<b>Bureau du directeur des services de gestion</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	686,0	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	390,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 076,0</i>	<i>1 201,7</i>	<i>-125,7</i>	<i>111,7</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	7,3	3,4	3,9	46,1
Représentation				
Services contractuels		110,3	-110,3	
Formation	5,0	4,1	0,9	82,1
Consultants		0,4	-0,4	
Frais généraux de fonctionnement	301,0	292,3	8,7	97,1
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>313,3</i>	<i>410,4</i>	<i>-97,1</i>	<i>131,0</i>
<b>Total</b>	<b>1 389,3</b>	<b>1 612,1</b>	<b>-222,8</b>	<b>116,0</b>

**Tableau 19 : Grand programme III – 3220**

<b>Section des ressources humaines</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	881,0	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	1 022,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 903,1</i>	<i>2 307,4</i>	<i>-404,3</i>	<i>121,2</i>
Personnel temporaire		2,5	-2,5	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		0,2	-0,2	
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>2,8</i>	<i>-2,8</i>	
Voyages	10,0	6,4	3,6	63,7
Représentation				
Services contractuels	8,0	137,6	-129,6	1 720,0
Formation	94,7	377,3	-282,6	398,4
Consultants	14,6	149,1	-134,5	1 021,4
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>127,3</i>	<i>670,4</i>	<i>-543,1</i>	<i>526,6</i>
<b>Total</b>	<b>2 030,4</b>	<b>2 980,5</b>	<b>-950,1</b>	<b>146,8</b>

Tableau 20 : Grand programme III – 3230

Section du budget	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	368,8	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	195,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	563,9	465,2	98,7	82,5
Personnel temporaire		3,7	-3,7	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	1,5	3,3	-1,8	220,4
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1,5	7,0	-5,5	464,3
Voyages	2,8		2,8	
Représentation				
Services contractuels		46,3	-46,3	
Formation	5,2	0,0	5,2	
Consultants		114,6	-114,6	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires		0,1	-0,1	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	8,0	161,0	-153,0	2 012,6
<b>Total</b>	<b>573,4</b>	<b>633,2</b>	<b>-59,8</b>	<b>110,4</b>

Tableau 21 : Grand programme III – 3240

Section des finances	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	454,1	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	845,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	1 299,4	1 379,2	-79,8	106,1
Personnel temporaire		0,5	-0,5	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	5,0	12,5	-7,5	250,9
<i>Autres dépenses de personnel</i>	5,0	13,1	-8,1	261,8
Voyages	3,4	2,4	1,0	71,5
Représentation				
Services contractuels	77,1	77,8	-0,7	100,9
Formation	5,0	2,7	2,3	54,6
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	62,0	52,9	9,1	85,4
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	147,5	135,9	11,6	92,1
<b>Total</b>	<b>1 451,9</b>	<b>1 528,2</b>	<b>-76,3</b>	<b>105,3</b>

Tableau 22 : Grand programme III – 3250

Section des services généraux	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	727,3	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	2 497,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	3 224,9	2 979,6	245,3	92,4
Personnel temporaire	36,1	65,7	-29,6	182,1
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	120,0	109,4	10,6	91,2
<i>Autres dépenses de personnel</i>	156,1	175,1	-19,0	112,2
Voyages	20,9	28,1	-7,2	134,6
Représentation				
Services contractuels	277,5	96,9	180,6	34,9
Formation	8,0	13,1	-5,1	164,0
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	3 178,3	2 728,4	449,9	85,8
Fournitures et accessoires	229,9	315,6	-85,7	137,3
Matériel, dont mobilier	279,5	770,7	-491,2	275,8
<i>Dépenses hors personnel</i>	3 994,1	3 952,9	41,2	99,0
<b>Total</b>	<b>7 375,1</b>	<b>7 107,6</b>	<b>267,5</b>	<b>96,4</b>

Tableau 23 : Grand programme III – 3290

Section de la sécurité	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	367,7	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	3 967,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	4 335,0	4 028,9	306,1	92,9
Personnel temporaire	317,5	31,5	286,0	9,9
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	193,4	222,4	-29,0	115,0
<i>Autres dépenses de personnel</i>	510,9	254,0	256,9	49,7
Voyages	160,1	80,8	79,3	50,4
Représentation				
Services contractuels	82,0	77,4	4,6	94,4
Formation	116,7	82,5	34,2	70,7
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	125,0	116,6	8,4	93,2
Fournitures et accessoires	105,4	103,5	1,9	98,2
Matériel, dont mobilier		2,6	-2,6	
<i>Dépenses hors personnel</i>	589,2	463,3	125,9	78,6
<b>Total</b>	<b>5 435,1</b>	<b>4 746,1</b>	<b>689,0</b>	<b>87,3</b>

**Tableau 24 : Grand programme III – 3300**

<b>Directions des services judiciaires</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	11 119,4	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	4 851,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>15 970,6</i>	<i>16 001,8</i>	<i>-31,2</i>	<i>100,2</i>
Personnel temporaire	1 041,5	837,2	204,3	80,4
Personnel temporaire pour les réunions	649,8	1 040,1	-390,3	160,1
Heures supplémentaires	25,0	12,7	12,3	50,7
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 716,3</i>	<i>1 889,9</i>	<i>-173,6</i>	<i>110,1</i>
Voyages	407,1	357,9	49,2	87,9
Représentation		0,2	-0,2	
Services contractuels	708,7	507,8	200,9	71,6
Formation	72,2	86,4	-14,2	119,6
Consultants	194,9	263,8	-68,9	135,3
Conseil pour la défense	4 521,4	4 950,0	-428,6	109,5
Conseil pour les victimes	1 963,2	1 344,6	618,6	68,5
Frais généraux de fonctionnement	5 235,4	5 339,2	-103,8	102,0
Fournitures et accessoires	195,1	524,3	-329,2	268,7
Matériel, dont mobilier	533,0	1 455,2	-922,2	273,0
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>13 831,0</i>	<i>14 829,3</i>	<i>-998,3</i>	<i>107,2</i>
<b>Total</b>	<b>31 517,9</b>	<b>32 721,0</b>	<b>-1 203,1</b>	<b>103,8</b>

**Tableau 25 : Grand programme III - 3310**

<b>Bureau du directeur des services judiciaires</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	370,0	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	65,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>435,0</i>	<i>407,9</i>	<i>27,1</i>	<i>93,8</i>
Personnel temporaire		65,5	-65,5	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>65,5</i>	<i>-65,5</i>	
Voyages	19,8	1,8	18,0	9,1
Représentation				
Services contractuels		5,3	-5,3	
Formation				
Consultants	5,0	26,2	-21,2	523,7
Frais généraux de fonctionnement		14,0	-14,0	
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>24,8</i>	<i>47,2</i>	<i>-22,4</i>	<i>190,4</i>
<b>Total</b>	<b>459,8</b>	<b>520,7</b>	<b>-60,9</b>	<b>113,2</b>

**Tableau 26 : Grand programme III – 3320**

<b>Section de l'administration judiciaire</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	1 338,5	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	1 171,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 510,0</i>	<i>2 806,9</i>	<i>-296,9</i>	<i>111,8</i>
Personnel temporaire	314,3	73,2	241,1	23,3
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		1,1	-1,1	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>314,3</i>	<i>74,3</i>	<i>240,0</i>	<i>23,6</i>
Voyages		68,1	-68,1	
Représentation				
Services contractuels	320,0	131,4	188,6	41,1
Formation	5,5		5,5	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement		0,4	-0,4	
Fournitures et accessoires	26,3	28,1	-1,8	106,7
Matériel, dont mobilier		203,0	-203,0	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>351,8</i>	<i>431,0</i>	<i>-79,2</i>	<i>122,5</i>
<b>Total</b>	<b>3 176,1</b>	<b>3 312,2</b>	<b>-136,1</b>	<b>104,3</b>

**Tableau 27 : Grand programme III – 3325**

<b>Section des services de gestion de l'information</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	1 769,1	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	2 200,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>3 969,9</i>	<i>3 733,0</i>	<i>236,9</i>	<i>94,0</i>
Personnel temporaire		-2,5	2,5	
Personnel temporaire pour les réunions	10,0		10,0	
Heures supplémentaires	25,0	11,6	13,4	46,3
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>35,0</i>	<i>9,1</i>	<i>25,9</i>	<i>26,0</i>
Voyages	24,8	71,9	-47,1	290,1
Représentation				
Services contractuels	205,6	288,3	-82,7	140,2
Formation	60,7	82,6	-21,9	136,1
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	3 478,4	3 608,5	-130,1	103,7
Fournitures et accessoires	152,6	487,5	-334,9	319,4
Matériel, dont mobilier	533,0	1 246,0	-713,0	233,8
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>4 455,1</i>	<i>5 784,9</i>	<i>-1 329,8</i>	<i>129,8</i>
<b>Total</b>	<b>8 460,0</b>	<b>9 527,0</b>	<b>-1 067,0</b>	<b>112,6</b>

Tableau 28 : Grand programme III – 3330

Section de la détention	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	305,2	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	130,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	435,2	401,5	33,7	92,3
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages		1,1	-1,1	
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants	6,0	13,3	-7,3	221,6
Frais généraux de fonctionnement	1 744,0	1 687,9	56,1	96,8
Fournitures et accessoires	6,0	3,5	2,5	57,9
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	1 756,0	1 705,8	50,2	97,1
<b>Total</b>	<b>2 191,2</b>	<b>2 107,3</b>	<b>83,9</b>	<b>96,2</b>

Tableau 29 : Grand programme III – 3340

Section des services linguistiques	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	4 391,4	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	503,7			
<i>Dépenses de personnel</i>	4 895,1	5 066,4	-171,3	103,5
Personnel temporaire	560,0	604,6	-44,6	108,0
Personnel temporaire pour les réunions	639,8	1 040,1	-400,3	162,6
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 199,8	1 644,7	-444,9	137,1
Voyages	132,9	76,0	56,9	57,2
Représentation		0,2	-0,2	
Services contractuels	75,6	62,2	13,4	82,3
Formation	2,7	3,3	-0,6	122,1
Consultants		6,7	-6,7	
Frais généraux de fonctionnement		1,0	-1,0	
Fournitures et accessoires	7,2	5,2	2,0	72,1
Matériel, dont mobilier		1,4	-1,4	
<i>Dépenses hors personnel</i>	218,4	155,9	62,5	71,4
<b>Total</b>	<b>6 313,3</b>	<b>6 867,0</b>	<b>-553,7</b>	<b>108,8</b>

**Tableau 30 : Grand programme III – 3360**

<b>Section de la participation des victimes et des réparations</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	845,9	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	390,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 236,0</i>	<i>1 104,3</i>	<i>131,7</i>	<i>89,3</i>
Personnel temporaire		18,7	-18,7	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>18,7</i>	<i>-18,7</i>	
Voyages	119,8	61,6	58,2	51,4
Représentation				
Services contractuels	57,5	15,3	42,2	26,6
Formation	2,8	0,4	2,4	16,0
Consultants	10,0	22,4	-12,4	224,3
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	3,0	0,1	2,9	4,1
Matériel, dont mobilier		4,6	-4,6	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>193,1</i>	<i>104,5</i>	<i>88,6</i>	<i>54,1</i>
<b>Total</b>	<b>1 429,1</b>	<b>1 227,5</b>	<b>201,6</b>	<b>85,9</b>

**Tableau 31 : Grand programme III – 3370**

<b>Bureau du conseil public pour la Défense</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	456,5	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	65,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>521,5</i>	<i>519,1</i>	<i>2,4</i>	<i>99,5</i>
Personnel temporaire	69,8	24,5	45,3	35,0
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>69,8</i>	<i>24,5</i>	<i>45,3</i>	<i>35,0</i>
Voyages	3,0	6,6	-3,6	220,3
Représentation				
Services contractuels	20,0	5,3	14,7	26,6
Formation	0,5		0,5	
Consultants		8,8	-8,8	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>23,5</i>	<i>20,7</i>	<i>2,8</i>	<i>88,1</i>
<b>Total</b>	<b>614,8</b>	<b>564,3</b>	<b>50,5</b>	<b>91,8</b>

Tableau 32 : Grand programme III – 3380

Bureau du conseil public pour les victimes	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	1 128,5	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	65,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 193,5</i>	<i>1 257,8</i>	<i>-64,3</i>	<i>105,4</i>
Personnel temporaire	97,4	53,1	44,3	54,5
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>97,4</i>	<i>53,1</i>	<i>44,3</i>	<i>54,5</i>
Voyages	96,5	66,6	29,9	69,0
Représentation				
Services contractuels	30,0		30,0	
Formation				
Consultants	153,9	186,4	-32,5	121,1
Frais généraux de fonctionnement	11,0	27,4	-16,4	248,9
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>291,4</i>	<i>280,4</i>	<i>11,0</i>	<i>96,2</i>
<b>Total</b>	<b>1 582,3</b>	<b>1 591,3</b>	<b>-9,0</b>	<b>100,6</b>

Tableau 33 : Grand programme III – 3390

Section d'appui aux conseils	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	514,3	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	260,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>774,4</i>	<i>704,9</i>	<i>69,5</i>	<i>91,0</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	10,3	4,2	6,1	40,6
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants	20,0		20,0	
Conseil pour la Défense	4 521,4	4 950,0	-428,6	109,5
Conseil pour les victimes	1 963,2	1 344,6	618,6	68,5
Frais généraux de fonctionnement	2,0		2,0	
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>6 516,9</i>	<i>6 298,8</i>	<i>218,1</i>	<i>96,7</i>
<b>Total</b>	<b>7 291,3</b>	<b>7 003,7</b>	<b>287,6</b>	<b>96,1</b>



Tableau 34 : Grand programme III – 3800

<b>Direction des opérations extérieures</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	8 602,1	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	3 750,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>12 352,9</i>	<i>11 151,4</i>	<i>1 201,5</i>	<i>90,3</i>
Personnel temporaire	628,8	556,8	72,0	88,5
Personnel temporaire pour les réunions	366,7	288,5	78,2	78,7
Heures supplémentaires	30,0	88,5	-58,5	294,9
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 025,5</i>	<i>933,7</i>	<i>91,8</i>	<i>91,1</i>
Voyages	1 312,3	859,9	452,4	65,5
Représentation		0,4	-0,4	
Services contractuels	1 308,1	1 148,1	160,0	87,8
Formation	54,0	27,4	26,6	50,8
Consultants		2,2	-2,2	
Frais généraux de fonctionnement	5 269,5	3 978,2	1 291,3	75,5
Fournitures et accessoires	209,7	210,0	-0,3	100,1
Matériel, dont mobilier	54,5	335,4	-280,9	615,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>8 208,1</i>	<i>6 561,6</i>	<i>1 646,5</i>	<i>79,9</i>
<b>Total</b>	<b>21 586,5</b>	<b>18 646,8</b>	<b>2 939,7</b>	<b>86,4</b>

Tableau 35 : Grand programme III – 3810

<b>Bureau du directeur des opérations extérieures</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	238,7	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	65,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>303,7</i>	<i>453,6</i>	<i>-149,9</i>	<i>149,3</i>
Personnel temporaire		10,0	-10,0	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>10,0</i>	<i>-10,0</i>	
Voyages	20,3	40,7	-20,4	200,6
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	97,3	15,7	81,6	16,1
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>117,6</i>	<i>56,4</i>	<i>61,2</i>	<i>48,0</i>
<b>Total</b>	<b>421,3</b>	<b>519,9</b>	<b>-98,6</b>	<b>123,4</b>

Tableau 36 : Grand programme III – 3820

Section de l'appui aux opérations extérieures	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	1 485,4	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	422,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 908,0</i>	<i>1 756,9</i>	<i>151,1</i>	<i>92,1</i>
Personnel temporaire		35,3	-35,3	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>35,3</i>	<i>-35,3</i>	
Voyages	52,0	52,7	-0,7	101,3
Représentation				
Services contractuels	65,0	135,6	-70,6	208,6
Formation		3,7	-3,7	
Consultants		1,9	-1,9	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	3,0	3,5	-0,5	115,6
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>120,0</i>	<i>197,4</i>	<i>-77,4</i>	<i>164,5</i>
<b>Total</b>	<b>2 028,0</b>	<b>1 989,5</b>	<b>38,5</b>	<b>98,1</b>

Tableau 37 : Grand programme III – 3830

Section de l'aide aux victimes	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	3 013,6	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	1 249,7			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 263,3</i>	<i>3 890,9</i>	<i>372,4</i>	<i>91,3</i>
Personnel temporaire	377,3	268,0	109,3	71,0
Personnel temporaire pour les réunions	366,7	288,5	78,2	78,7
Heures supplémentaires		6,9	-6,9	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>744,0</i>	<i>563,5</i>	<i>180,5</i>	<i>75,7</i>
Voyages	1 086,1	477,2	608,9	43,9
Représentation		0,4	-0,4	
Services contractuels		28,4	-28,4	
Formation	47,0	23,7	23,3	50,4
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	4 111,0	3 013,0	1 098,0	73,3
Fournitures et accessoires	5,0	22,7	-17,7	454,6
Matériel, dont mobilier		119,4	-119,4	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>5 249,1</i>	<i>3 684,9</i>	<i>1 564,2</i>	<i>70,2</i>
<b>Total</b>	<b>10 256,4</b>	<b>8 139,3</b>	<b>2 117,1</b>	<b>79,4</b>

**Tableau 38 : Grand programme III – 3840**

<b>Section de l'information et de la sensibilisation</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	999,2	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	899,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 898,8</i>	<i>1 514,7</i>	<i>384,1</i>	<i>79,8</i>
Personnel temporaire		-0,4	0,4	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>-0,4</i>	<i>0,4</i>	
Voyages	33,9	27,8	6,1	82,1
Représentation				
Services contractuels	222,8	445,5	-222,7	199,9
Formation	7,0		7,0	
Consultants		0,2	-0,2	
Frais généraux de fonctionnement	75,8	10,0	65,8	13,1
Fournitures et accessoires		6,4	-6,4	
Matériel, dont mobilier		117,0	-117,0	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>339,5</i>	<i>606,9</i>	<i>-267,4</i>	<i>178,8</i>
<b>Total</b>	<b>2 238,3</b>	<b>2 121,2</b>	<b>117,1</b>	<b>94,8</b>

**Tableau 39 : Grand programme III – 3850**

<b>Bureaux extérieurs</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	2 865,2	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	1 113,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>3 979,1</i>	<i>3 535,4</i>	<i>443,7</i>	<i>88,8</i>
Personnel temporaire	251,5	243,9	7,6	97,0
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	30,0	81,5	-51,5	271,8
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>281,5</i>	<i>325,4</i>	<i>-43,9</i>	<i>115,6</i>
Voyages	120,0	261,4	-141,4	217,9
Représentation				
Services contractuels	1 020,3	538,7	481,6	52,8
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	985,4	939,5	45,9	95,3
Fournitures et accessoires	201,7	177,4	24,3	87,9
Matériel, dont mobilier	54,5	99,1	-44,6	181,7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 381,9</i>	<i>2 016,0</i>	<i>365,9</i>	<i>84,6</i>
<b>Total</b>	<b>6 642,5</b>	<b>5 876,8</b>	<b>765,7</b>	<b>88,5</b>

**Tableau 40 : Grand programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États Parties**

<b>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	651,1			
Services généraux	288,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>939,6</i>	<i>747,3</i>	<i>192,3</i>	<i>79,5</i>
Personnel temporaire	646,6	420,4	226,2	65,0
Personnel temporaire pour les réunions	140,0	310,5	-170,5	221,8
Heures supplémentaires	38,0	32,8	5,2	86,2
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>824,6</i>	<i>763,6</i>	<i>61,0</i>	<i>92,6</i>
Voyages	360,0	321,6	38,4	89,3
Représentation	5,0	3,5	1,5	70,8
Services contractuels	625,6	894,6	-269,0	143,0
Formation	9,9		9,9	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	24,4	7,5	16,9	30,8
Fournitures et accessoires	14,7	2,4	12,3	16,2
Matériel, dont mobilier	5,0	1,0	4,0	19,7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>1 044,6</i>	<i>1 230,6</i>	<i>-186,0</i>	<i>117,8</i>
<b>Total</b>	<b>2 808,8</b>	<b>2 741,5</b>	<b>67,3</b>	<b>97,6</b>

**Tableau 41 : Grand programme IV – 4100**

<b>Conférence</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs				
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>		<i>105,8</i>	<i>-105,8</i>	
Personnel temporaire	343,8	143,9	199,9	41,9
Personnel temporaire pour les réunions	80,0	225,5	-145,5	281,9
Heures supplémentaires	20,0	18,1	1,9	90,4
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>443,8</i>	<i>387,5</i>	<i>56,3</i>	<i>87,3</i>
Voyages		29,8	-29,8	
Représentation				
Services contractuels	537,6	813,3	-275,7	151,3
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	11,0	7,5	3,5	68,2
Fournitures et accessoires	10,0		10,0	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>558,6</i>	<i>850,6</i>	<i>-292,0</i>	<i>152,3</i>
<b>Total</b>	<b>1 002,4</b>	<b>1 343,9</b>	<b>-341,5</b>	<b>134,1</b>

**Tableau 42 : Grand programme IV – 4200**

<b>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	499,9	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	288,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>788,4</i>	<i>404,2</i>	<i>384,2</i>	<i>51,3</i>
Personnel temporaire	129,2	147,3	-18,1	114,0
Personnel temporaire pour les réunions		0,2	-0,2	
Heures supplémentaires	18,0	14,7	3,3	81,7
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>147,2</i>	<i>162,2</i>	<i>-15,0</i>	<i>110,2</i>
Voyages	15,7	21,3	-5,6	135,9
Représentation	1,0	0,3	0,7	25,6
Services contractuels		6,4	-6,4	
Formation	5,2		5,2	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	4,7	2,4	2,3	50,6
Matériel, dont mobilier	5,0	1,0	4,0	19,7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>31,6</i>	<i>31,4</i>	<i>0,2</i>	<i>99,3</i>
<b>Total</b>	<b>967,2</b>	<b>597,8</b>	<b>369,4</b>	<b>61,8</b>

**Tableau 43 : Grand programme IV – 4400**

<b>Bureau du Président de l'Assemblée</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs		Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire	123,8	59,6	64,2	48,1
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>123,8</i>	<i>59,6</i>	<i>64,2</i>	<i>48,1</i>
Voyages	87,7	56,8	30,9	64,7
Représentation				
Services contractuels	12,0	0,3	11,7	2,2
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>99,7</i>	<i>57,0</i>	<i>42,7</i>	<i>57,2</i>
<b>Total</b>	<b>223,5</b>	<b>116,6</b>	<b>106,9</b>	<b>52,2</b>

Tableau 44 : Grand programme IV – 4500

<b>Comité du budget et des finances</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	151,2			
Services généraux		Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>151,2</i>	<i>237,3</i>	<i>-86,1</i>	<i>157,0</i>
Personnel temporaire	49,8	69,6	-19,8	139,7
Personnel temporaire pour les réunions	60,0	84,8	-24,8	141,3
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>109,8</i>	<i>154,3</i>	<i>-44,5</i>	<i>140,6</i>
Voyages	256,6	213,7	42,9	83,3
Représentation	4,0	3,3	0,7	82,0
Services contractuels	76,0	74,6	1,4	98,1
Formation	4,7		4,7	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	13,4		13,4	
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>354,7</i>	<i>291,5</i>	<i>63,2</i>	<i>82,2</i>
<b>Total</b>	<b>615,7</b>	<b>683,2</b>	<b>-67,5</b>	<b>111,0</b>

Tableau 45 : Grand programme V – Locaux

<b>Locaux</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs				
Services généraux		Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages				
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	2 824,6	2 824,6		100,0
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 824,6</i>	<i>2 824,6</i>		<i>100,0</i>
<b>Total</b>	<b>2 824,6</b>	<b>2 824,6</b>		<b>100,0</b>

**Tableau 46 : Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes**

<b>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	773,0	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	195,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>968,1</i>	<i>1 048,6</i>	<i>-80,5</i>	<i>108,3</i>
Personnel temporaire	345,9	153,1	192,8	44,3
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		13,3	-13,3	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>345,9</i>	<i>166,4</i>	<i>179,5</i>	<i>48,1</i>
Voyages	213,4	163,2	50,2	76,5
Représentation	2,5	1,9	0,6	
Services contractuels	155,0	185,6	-30,6	119,8
Formation	21,6	7,1	14,5	33,0
Consultants	145,0	65,5	79,5	45,2
Frais généraux de fonctionnement	20,0		20,0	
Fournitures et accessoires	3,0	0,7	2,3	24,6
Matériel, dont mobilier	10,0	1,7	8,3	16,7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>570,5</i>	<i>425,8</i>	<i>144,7</i>	<i>74,6</i>
<b>Total</b>	<b>1 884,5</b>	<b>1 640,7</b>	<b>243,8</b>	<b>87,1</b>

**Tableau 47 : Grand programme VII-1 – Bureau du directeur de projet (locaux permanents)**

<b>Bureau du directeur de projet (locaux permanents)</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	162,1	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	48,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>210,9</i>	<i>180,4</i>	<i>30,5</i>	<i>85,5</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	2,8	1,3	1,5	47,8
Représentation	2,6	0,4	2,2	16,9
Services contractuels	232,0	79,5	152,5	34,3
Formation		5,3	-5,3	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	2,5		2,5	
Fournitures et accessoires	1,0		1,0	
Matériel, dont mobilier		-2,0	2,0	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>240,9</i>	<i>84,5</i>	<i>156,4</i>	<i>35,1</i>
<b>Total</b>	<b>451,8</b>	<b>264,9</b>	<b>186,9</b>	<b>58,6</b>

**Tableau 48 : Grand programme VII-1 – 7110**

<b>Bureau du directeur de projet</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	162,1	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux	48,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>210,9</i>	<i>180,4</i>	<i>30,5</i>	<i>85,5</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	2,8	1,3	1,5	47,8
Représentation	2,6	0,4	2,2	16,9
Services contractuels	26,0	5,8	20,2	22,5
Formation		5,3	-5,3	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	2,5		2,5	
Fournitures et accessoires	1,0		1,0	
Matériel, dont mobilier		-2,0	2,0	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>34,9</i>	<i>10,9</i>	<i>24,0</i>	<i>31,2</i>
<b>Total</b>	<b>245,8</b>	<b>191,3</b>	<b>54,5</b>	<b>77,8</b>

**Tableau 49 : Grand programme VII-1 – 7120**

<b>Ressources en personnel de la Cour</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs		Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages				
Représentation				
Services contractuels	206,0	73,6	132,4	35,8
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>206,0</i>	<i>73,6</i>	<i>132,4</i>	<i>35,8</i>
<b>Total</b>	<b>206,0</b>	<b>73,6</b>	<b>132,4</b>	<b>35,8</b>



**Tableau 50 : Grand programme VII-2 – Projet des locaux permanents – Intérêts**

<b>Projet des locaux permanents - Intérêts</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs				
Services généraux		Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages				
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	2 200,5	2 185,7	14,8	99,3
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	2 200,5	2 185,7	14,8	99,3
<b>Total</b>	<b>2 200,5</b>	<b>2 185,7</b>	<b>14,8</b>	<b>99,3</b>

**Tableau 51 : Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant**

<b>Mécanisme de contrôle indépendant</b>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Dépenses réelles pour 2016</i>	<i>Variation</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	195,9			
Services généraux	65,0	Pas de ventilation	Pas de ventilation	Pas de ventilation
<i>Dépenses de personnel</i>	260,9	178,4	82,5	68,4
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	7,7	3,1	4,6	40,2
Représentation				
Services contractuels	20,0		20,0	
Formation	6,5	0,6	5,9	9,4
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	10,0		10,0	
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier	10,0		10,0	
<i>Dépenses hors personnel</i>	54,2	3,7	50,5	6,8
<b>Total</b>	<b>315,1</b>	<b>182,1</b>	<b>133,0</b>	<b>57,8</b>

Tableau 52 : Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne

Bureau de l'audit interne	Budget approuvé pour 2016	Dépenses réelles pour 2016	Variation	Taux d'exécution en %
Administrateurs	456,7			
Services généraux	72,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	528,9	522,1	6,8	98,7
Personnel temporaire	119,6	57,1	62,5	47,7
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	119,6	57,1	62,5	47,7
Voyages	11,8	12,3	-0,5	104,0
Représentation				
Services contractuels				
Formation	21,5	19,7	1,8	91,4
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	33,3	31,9	1,4	95,9
<b>Total</b>	<b>681,8</b>	<b>611,2</b>	<b>70,6</b>	<b>89,6</b>